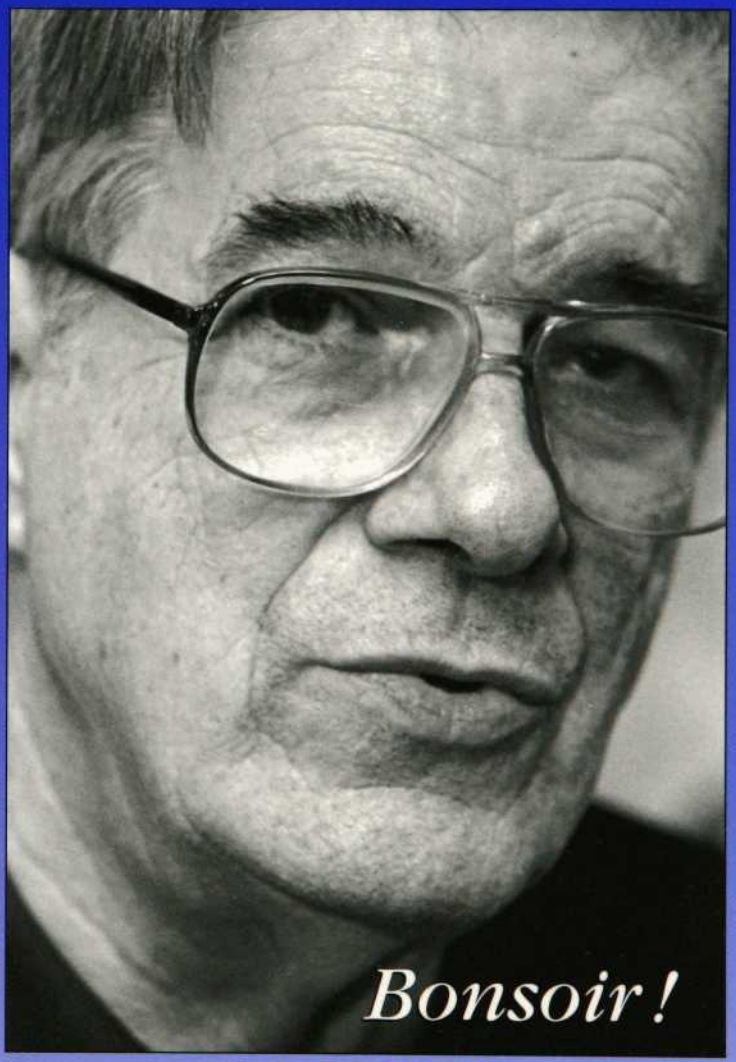
L'Action NATIONALE

Volume LXXXIX, numéro 4, avril 1999



Rosaire Morin
† 1922-1999

L'Action NATIONALE

Directeur Rosaire Morin
Directrice adjointe Laurence Lambert
Rédacteur en chef Michel Rioux
Secrétaire administrative Claire Caron

Comité de rédaction
François Aquin, *avocat*
Jacques Brousseau
Jean-Yves Duthel, *administrateur*
Henri Joli-Cœur, *administrateur*
Robert Laplante, *sociologue*
Ronald-E. Laviolette, *notaire honoraire*
Lise Lebrun, *animatrice communautaire*
Yvon Martineau, *avocat*
Denis Monière, *politicologue, Université de Montréal*
Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*
Hélène Pelletier-Baillargeon, *écrivaine*

Comité de lecture
Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*
Jean-Jacques Chagnon
Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*
Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*
Chrystiane Pelchat, *enseignante*
Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*
Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*
Paul-Émile Roy, *écrivain*
Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury
Jules Bélanger, *historien*
Lucia Ferretti
Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury
Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*
Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*
Henri Brun, *professeur de droit international, Université Laval*
Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus
Paul-Émile Roy

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : http://www.action-nationale.qc.ca

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113

TABLE DES MATIÈRES

Volume LXXXIX, numéro 4, avril 1999

Éditorial
UN PATRIMOINE POUR L'INDÉPENDANCE 3
Robert Laplante

L'indépendance
LA SOUVERAINETÉ INTERDITE 9
Pierre Serré

L'épargne
L'AVENIR DE DESJARDINS 35
Rosaire Morin

LA QUESTION RURALE EST CELLE DE LA SOUVERAINETÉ 45
Jacques Proulx

LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE 53
Fernand Daoust

L'HISTOIRE AU NEUTRE 59
Pierre Vadeboncœur

LA FERMETURE DE LA GASPÉSIE 63
Jules Bélanger

LA DEVISE D'UN QUÉBEC SOUVERAIN 69
Richard Marceau

LE RÔLE DE L'ÉTHIQUE DANS LA MISSION ÉDUCATIVE 79
Lucien Morin

LES INCIDENCES INTERNATIONALES DE L'AVIS DE LA COUR SUPRÊME 93
Daniel Turp

DU MONUMENT HISTORIQUE AU BIEN CULTUREL 99
Louise Brunelle-Lavoie

REGARDS SUR L'ACTUALITÉ 109
Rosaire Morin

Document visuel
L'AGRICULTURE EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE 121
Laurence Lambert

Chronique francophone
LES COMORES 139
Michel Tétu et Réjean Beaudin

Le Bulletin du lundi
NOTRE PAYS, LE QUÉBEC 153

LECTURES 161

COMPTES RENDUS DE LECTURE 165

COURRIER DES LECTEURS 171

L'ACTION NATIONALE 178
Orientation et Comités

INDEX DES ANNONCEURS 2

INDEX DES ANNONCEURS

137 Allard, Pierre, C.A.
152 Banque Nationale du Canada
177 Bijouterie emblématique Lamond & fils
108 Caisse d'économie des travailleurs de Québec
57 *Cap-aux-diamants*
138 CSN
8 *Devoir, Le*
58 FondAction
C3 Fonds Optimum
C4 Fonds de Solidarité
151 *Forces*
164 Hôtel du Collège de France
92 Hydro-Québec
98 Internautes
164 Laboratoire Dr Renaud
52 Loto-Québec
131 *Magazine Gaspésie*
164 Maxima Capital
137 Mouvement national des Québécoises et Québécois
177 Poitras, Larue & Rondeau inc.
164 Sansregret, Taillefer et Associés
44 Services financiers Option
34 Société des Alcools du Québec
137 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
137 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
184 Société nationale d'assurance
177 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
177 Tassé & Associés Limitée
177 Translatex Communications
120 Union des Producteurs Agricoles
184 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

Éditorial

Un patrimoine pour l'indépendance

Robert Laplante*

La notoriété du chanteur Richard Desjardins sert bien la bonne fortune de son film ***L'erreur boréale*** (co-réalisé avec Robert Monderie). Le documentaire a reçu un accueil très favorable de la part des critiques. Il connaît un succès certain en salle et sa diffusion à la télévision n'a pas fini de faire des vagues. Le film va peut-être réussir ce qui n'a pas été fait ici depuis des lustres : lancer un vaste débat public sur la forêt.

Les images de Desjardins, son commentaire chargé des interrogations du profane, du non-spécialiste, et teinté des inquiétudes de celui que les discours lénifiants des experts ne rassurent pas parce que les mots contrastent trop durement avec ce que lui offre le paysage, vont, souhaitons-le, percer une brèche dans le mur d'indifférence qui entoure la réflexion publique sur l'avenir de la forêt. Comme le rappelle d'entrée de jeu ***L'erreur boréale***, la forêt québécoise est un immense patrimoine public – 85% du domaine forestier appartient à l'État québécois. Et pourtant, les discussions sur

* Président, Ligue d'Action nationale

son exploitation et sur les méthodes qu'on lui inflige, la réflexion sur le partage et l'utilisation des richesses que cette forêt génère ne font pas l'objet d'une grande vigilance dans l'opinion publique.

Desjardins fait remarquer, avec raison, que notre insouciance est telle qu'aucun média québécois n'affecte en permanence de ressources humaines et matérielles à la couverture des questions forestières. Cela contribue très certainement pour beaucoup à l'effet que produit le film dans le grand public: pour le plus grand nombre, ces images d'étendues dévastées par d'impressionnants monstres d'acier sont inédites. Elles produisent la surprise sinon la stupeur. Elles ont déjà commencé à susciter l'indignation. Il faudra maintenant aller bien au-delà du choc premier des images pour approfondir les thèmes que le film ne fait qu'évoquer. Déjà l'Union québécoise pour la conservation de la nature a commencé à s'activer pour aller au-delà de cette première sensibilisation. Il faut souhaiter que l'UQCN trouve le souffle nécessaire pour donner au plus grand nombre les matériaux de réflexion et les connaissances requises pour qu'un véritable débat de société se tienne.

Il faut, en effet, repenser l'avenir de la forêt et s'interroger tout autant sur les finalités sociales poursuivies dans et par son exploitation que sur les impacts écologiques. Il ne suffit pas de revendiquer, comme le fait le film de Desjardins, que le ministère de l'Environnement puisse régir la conduite des forestières. Il faut évaluer la gestion de la forêt dans nos efforts de construction du bien commun, l'évaluer par rapport à nos stratégies de développement de développement régional. C'est un fait que le film ne fait pas ressortir avec suffisamment d'insistance: le mode d'exploitation actuel ne fait plus vivre convenablement les régions forestières. La croissance des volumes exploités et la rentabilité des usines n'ont pas suffi à apporter une prospérité durable aux régions. Il s'en trouvera sûrement pour dire que sans ces usines ce serait pire encore...Les

raisonneurs ont souvent l'art d'inverser l'ordre des causes et des conséquences.

C'est parce que l'économie forestière actuelle ne donne pas tous les fruits qu'on peut en attendre qu'il faut revoir notre vision des choses. Se donner une politique forestière, c'est redéfinir l'espace des possibles et non pas aménager les contraintes. Un patrimoine fabuleux a été dilapidé. Il faut faire face à la situation. Et traiter sans complaisance des responsabilités et des choix qui ont été faits pour nous conduire là où nous en sommes ; et le faire moins pour trouver des boucs émissaires que pour se donner des matériaux nouveaux et des occasions de dépassement.

Il faut donner aux compagnies forestières et à l'ensemble des utilisateurs de la forêt des orientations claires. Il est possible de faire un autre usage industriel de la forêt. Les industries du bois peuvent et doivent y être associées. Mais l'esprit général d'une politique forestière ne doit pas être réduit aux seules préoccupations et intérêts de grandes corporations. Et à cet égard, nul conseil ou organisme sectoriel ne pourra jamais se substituer à la volonté des citoyens et à l'Assemblée nationale. La responsabilité de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine public doivent revenir à l'État. Les utilisateurs de la forêt doivent y être associés, certes, mais en aucune façon ne devraient-ils y tenir des rôles de fiduciaires.

Le marasme actuel peut nous servir à inventer un avenir meilleur. Plusieurs pistes s'ouvrent à nous.

1. La création d'un Fonds national de restauration forestière

Le questionnement des méthodes de coupe et la révision des stratégies de régénération s'imposent. Les compagnies ont le fardeau de la preuve : c'est à elles qu'il appartient de faire la démonstration qu'elles satisfont aux exigences d'une gestion responsable telle qu'elle devrait être définie et dictée par une politique forestière dont le gouvernement devrait répondre devant le peuple et l'Assemblée nationale. Mais il

faut aller au-delà de la gestion courante des stocks actuels. Il faut redonner au Québec la forêt qu'il n'a plus.

La restauration du patrimoine forestier peut nous fournir une stratégie de revitalisation des communautés agro-forestières. Le reboisement, l'aménagement et la sylviculture peuvent devenir des voies de développement de l'emploi et de restauration des écosystèmes. Le Chantier de l'économie sociale avait fait quelques suggestions lors du dernier Sommet sur l'économie et l'emploi. Des projets ont été lancés mais les choses évoluent trop lentement. Il faut faire plus et surtout il faut faire autrement. Il faut lancer une vaste offensive de restauration forestière, une offensive financée à même un **Fonds national de restauration forestière**. Un tel Fonds pourrait permettre de créer des dizaines de milliers d'emplois et redonner à la vocation forestière des régions des potentiels qu'elles n'ont plus. Si les grandes entreprises forestières ont tant à cœur l'avenir de cette forêt, qu'elles le financent sans contrepartie! On verra alors si, vraiment, le patrimoine commun leur tient à cœur. Si la bonne volonté leur manque, un impôt spécial fera l'affaire...

2. Des forêts communales pour les MRC

Le récent rapport de Solidartité rurale reprenait une idée déjà ancienne: donner aux municipalités une partie de la forêt publique, pour leur fournir une base de revenus durables. On pourrait facilement imaginer qu'à même la forêt publique existante ou encore à même des territoires remembrés à cette fin, chaque MRC puisse compter sur une forêt communale qui doterait les communautés locales d'un patrimoine qu'elles auraient pour tâcher de constituer, d'entretenir et de faire fructifier. Les forêts dévastées et appauvries d'aujourd'hui seront, une fois aménagées avec prévoyance et compétence, les sources de la richesse et de la pérennité du développement de demain. Les pays scandinaves dont on parle tant lorsqu'il est question de développement forestier n'ont pas fait autrement: c'est il y a cent ans, au plus creux d'une pénurie forestière dramatique qu'ils

ont revu leurs façons de faire et entrepris des gestes de redressement à long terme qui aujourd'hui portent fruit.

3. Les fermes forestières

Esdras Minville, le penseur le plus brillant que le Québec forestier ait jamais connu, a démontré, voilà plus de cinquante ans déjà, que les fermes forestières constituent un instrument essentiel pour le redressement économique et la prospérité des régions. On en parle encore aujourd'hui dans les facultés de foresterie, mais rien de substantiel n'a jamais été fait. Pourtant, une offensive de ce côté aurait des effets spectaculaires à court terme. Il faudrait un véritable effort, pas un programme pour faire ronronner les bureaucraties et fournir des alibis aux velléitaires.

Pourquoi diable le gouvernement du Québec ne prend-t-il pas l'initiative? La création de 500 fermes forestières par année changerait radicalement la dynamique des régions périphériques. On peut penser que la cinquantaine de MRC forestières connaîtraient un essor sans précédent si, pendant dix ans, dix nouvelles fermes forestières étaient mises sur pied chaque année dans chacune d'entre elle. Il y aurait là une formidable occasion d'atteindre simultanément des objectifs de restauration écologique, de développement économique et de repeuplement dans des zones au potentiel ainsi redéfini par autant de producteurs artisans nourrissant leur village de leur talents et de leurs projets. Il en coûterait moins que pour le sauvetage de certaines usines...

Il faut que le débat se fasse. Mais il ne doit pas servir à renouveler le répertoire des alibis des uns et des lamentations des autres. Il faut passer à l'action rapidement et massivement. Il faut oser. Le projet d'un Québec Vert peut poser de puissants jalons pour l'indépendance. La forêt, comme l'épargne, est un patrimoine que notre insouciance et les séquelles d'une culture de la dépendance nous ont fait négliger. Nous restons prisonniers d'une geôle dont nous détenons les clés. ♦

LE DEVOIR

Un journal engagé
pour des gens exigeants



Le Devoir
est un journal
moderne, conçu pour ses
lecteurs qui sont des gens
actifs, présents dans leurs milieux.
C'est un journal intelligent crédible,
influent. Un journal d'information qui
traite de toutes les grandes ques-
tions, qu'elles soient locales ou
internationales, politiques ou
économiques, culturelles ou
sociales. Un journal de réfé-
rence incontournable par sa
rigueur et sa
profondeur.

Le plus Beau
quotidien
du monde

**The Society of News Papers Designs à l'occasion de son quinzième concours annuel a décerné 14 prix au Devoir.*

La souveraineté interdite

Avec un mode de scrutin proportionnel adéquat, le Québec aurait pu devenir indépendant dès le début des années soixante-dix.

Pierre Serré[1]

C'est à partir du moment où le PQ a fait la preuve de l'étendue de ses appuis dans l'opinion publique qu'a commencé à être prise au sérieux la menace que représentait le mouvement souverainiste pour l'ordre politique canadien. Les analystes ne s'entendent toutefois pas sur le moment où une telle preuve a été faite. Plusieurs l'ont vu dans l'accession au pouvoir du PQ en 1976. Or cette première victoire, opposait-on régulièrement, tenait davantage des caprices du mode de scrutin majoritaire que d'une volonté collective clairement exprimée et consciente de ses choix. D'autres ont affirmé que la preuve de la force du mouvement souverainiste fut fournie par le référendum de 1980, avec l'atteinte de 40% des suffrages exprimés en faveur du projet de souveraineté-association du gouvernement Lévesque, ce qui représentait près de 50% du vote des francophone. Ce résul-

1. Ph. D. science politique. L'auteur tient à remercier, pour leurs judicieux commentaires, Paul Labonne, Sylvain Deschênes, Sylvie Ménard et surtout Mireille Gravel, qui a aussi assuré la révision et la correction finale du texte. pserre@allard.com.

tat de 40% a cependant été abondamment questionné de par la nature même du projet soumis à l'électorat : celui-ci n'impliquait pas directement la souveraineté, mais cherchait plutôt à amener stratégiquement l'électorat à exprimer une volonté de réforme du fédéralisme canadien avec, ultimement, la possibilité pour le Québec d'accéder à un statut particulier au sein du Canada.

D'autres analystes ont ensuite affirmé que c'est l'élection générale de 1981 qui a constitué la première preuve de la popularité de l'option souverainiste. Cette élection fut remportée, avait-on souligné à l'époque, de manière « décisive » par le PQ (avec 49% des voix exprimées contre 46% pour le PLQ). Cette victoire aurait été d'autant plus remarquable qu'elle s'est produite dans le contexte du rapatriement unilatéral de la constitution canadienne (en 1981-82) sans même que le PQ n'exploite à fond cette question. Ainsi, selon certains ténors souverainistes, l'opinion publique québécoise, qui avait déjà témoigné de son appui au PQ en 1981 et de son attachement à l'option souverainiste en 1980, aurait certainement appuyé la souveraineté immédiatement après l'affront fait au Québec lors de cet épisode. Le NON de 1980 aurait donc pu devenir un OUI si un nouveau référendum avait été tenu en 1982. Simple question de synchronicité, disait-on. Les opposants à cette interprétation ont affirmé, au contraire, que le PQ n'a pu remporter l'élection qu'en promettant d'être un aussi « bon gouvernement » qu'il le fut à son premier mandat. Ce serait précisément cette promesse qui lui aurait alors permis de défaire le PLQ. Les consultations de 1976, 1980 et 1981 éliminées, il ne reste plus que le référendum de 1995 pour témoigner de l'étendue des appuis de l'option indépendantiste. Rappelons que le OUI à l'indépendance atteignit presque les 50%, ce qui signifiait que, pour la première fois, une solide majorité de francophones, d'environ 60% des voix, optait pour l'indépendance.

Nul ne saurait toutefois affirmer sérieusement que la force du mouvement souverainiste ne date que de 1995, de

1980 ou encore de 1976. De larges appuis populaires à la souveraineté apparurent bien avant. À cet égard, les déclarations du général De Gaulle, lors de sa visite de l'été 1967 (telle que celle-ci, prononcée depuis le balcon de l'hôtel de ville de Montréal : « Partout, sur le chemin du Roy, je me suis rendu compte qu'il régnait ici une atmosphère qui m'a fait penser à la « Libération", voir Lacouture, 1986 : 521), indiquent que l'option souverainiste devait déjà atteindre une popularité considérable à la fin des années soixante et au début des soixante-dix pour que le général soit amené à appuyer les velléités nationalistes de ceux qui, à l'époque, étaient désignés comme des groupuscules radicaux, et cela au risque d'un incident diplomatique. Bien sûr, trente ans plus tard, cet incident suscite encore des interrogations. Mais les réflexions ne se sont attardées cependant qu'à la controverse diplomatique et aux détails susceptibles de permettre de réinterpréter ou de préciser les intentions du général. L'aspect spectaculaire a subtilement évacué la réflexion sur la problématique que le général avait lui-même soulevée : régnait-il ou non une atmosphère de libération au Québec en 1967? L'illustre général avait-il réellement reflété le sentiment populaire ou l'avait-il suscité?

Dans cet article, nous désirons faire le point sur l'état du mouvement indépendantiste à l'aube de l'entrée dans l'arène électorale du Parti québécois (PQ). Dans un premier temps, nous reprendrons la lecture des interprétations dominantes de l'état de l'opinion publique de la période 1966-1981, de manière à montrer combien ces dernières s'appuyaient sur des points de vue normatifs plutôt que sur une analyse serrée du véritable rapport de force qui prévalait entre souverainistes et fédéralistes. Dans la partie suivante, l'analyse sera centrée sur l'étude du vote de l'élection de 1966, en accordant une attention particulière au vote des groupes linguistiques. Nous montrerons la force surprenante de l'option indépendantiste telle que celle-ci se présentait à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, alors qu'elle disposait déjà d'un net ascendant politique sur l'élec-

torat francophone de la métropole. Après avoir établi ce constat, nous montrerons ensuite comment le mode de scrutin majoritaire (en conjonction avec les distorsions de la carte électorale) a marginalisé ce courant d'opinion d'une part sur le plan de la députation (troisième partie) et, d'autre part, ce qui est beaucoup plus important, sur le plan de la légitimité (quatrième partie). Dans ce dernier cas, nous montrerons combien le mode de scrutin a favorisé la construction de nouveaux rapports de force entre francophones et non-francophones qui accordaient à ces derniers une influence considérable sur la nature des débats politiques au Québec. En somme, nous défendrons le point de vue voulant que le mouvement souverainiste ait été déjà bien implanté dès l'époque 1966-1970 ; qu'elle se serait considérablement accélérée n'eût été du mode de scrutin majoritaire ; et qu'elle avait le potentiel pour déboucher sur l'indépendance dès le début des années soixante-dix.

1. Les interprétations dominantes de l'état de l'opinion publique québécoise de la période 1966-1981

1.1 Les Québécois n'en veulent pas

Pour plusieurs, il n'existait en 1967 aucun sentiment populaire significatif permettant de croire à l'émergence rapide d'un mouvement indépendantiste d'envergure au Québec. Cette interprétation découle toutefois du statut politique actuel du Québec, tel que sanctionné par les résultats des référendums et des élections générales tenus depuis 1966 (nous assimilons donc vote péquiste et vote souverainiste). Pour la plupart des analystes et observateurs qui ont examiné l'évolution de la popularité de l'option indépendantiste depuis le début des années soixante, sous l'hypothèse – sans doute trop généreuse – qu'un vote pour le parti la véhiculant était un vote pour l'indépendance, le constat

suivant s'imposait de lui-même : après plus de 30 années de présence souverainiste dans l'arène électorale (hormis l'épisode post-Meech), l'indépendance n'a toujours pas réussi à mobiliser en sa faveur plus de 50 % de l'électorat québécois. Ainsi, en prenant à témoin les résultats obtenus à l'élection générale de 1966 par les deux premiers partis indépendantistes, le Rassemblement pour l'Indépendance nationale (RIN) et le Ralliement national (RN), l'adhésion au projet indépendantiste n'a obtenu que 8,5 % des votes valides. Même s'il est impressionnant pour de nouveaux partis, ce pourcentage demeurait marginal par rapport aux trois principaux partis de l'époque (PLQ, Union nationale (UN) et Crédit social (CS)). Par la suite, à l'issue des premières élections générales auxquelles le PQ a participé, la part des suffrages passa progressivement de 23 % en 1970 à 30 % en 1973, puis à 41 % en 1976. Il s'agit donc d'une progression très rapide mais malgré tout minoritaire dans l'ensemble des alternatives retenues par l'électorat.

Voilà précisément ce que le sociologue Maurice Pinard a souligné à de nombreuses reprises, en particulier dans le cas de la première élection générale remportée par le PQ, en 1976. Il avait à cet égard souligné la faiblesse des appuis récoltés par celui-ci. Depuis la Confédération, observait-il, aucun gouvernement québécois n'avait conquis le pouvoir avec un aussi faible pourcentage des voix. Plusieurs observateurs ont de plus souligné que, n'eût été la division des voix des non-francophones (des anglophones en fait, puisque les allophones sont massivement demeurés fidèles au PLQ, voir Serré, 1997), le PLQ aurait été réélu devant le PQ. Sans cette division des voix, dans l'hypothèse où la totalité des voix recueillies par l'UN se serait entièrement reportée sur le PLQ, ce dernier aurait alors remporté 70 des 110 sièges (Serré, 1997 : 305), soit 64 % du total. Cela équivaut à une majorité assez « confortable ». De là à conclure que l'élection du PQ en 1976 ne fut qu'un accident de parcours – par conséquent illégitime –, il n'y a qu'un pas, que plusieurs ont allègrement franchi. Mentionnons aussi que cet

avènement d'un gouvernement péquiste majoritaire était inattendu pour René Lévesque (Fraser, 1984 : 82), qui l'a lui-même qualifié de « miracle » (Lévesque, 1986 : 366).

Si rapide qu'elle ait été, la progression de l'option indépendantiste fut toutefois moindre que celle du PQ lui-même. Les voix obtenues par le PQ et celles soi-disant favorables à l'indépendance ne s'équivalent donc pas. Ainsi, dans sa formulation la plus large, le séparatisme est passé de 7,5 % des intentions de vote durant la période 1960-64 à 10 % en 1965-69, cependant que l'indépendance ralliait 27 % de l'électorat en 1970-74 et 20 % en 1975-85 (40 % pour la souveraineté en 1986-89, voir Cloutier, Guay et Latouche, 1992 : 45). Quant à la souveraineté-association, qui a toutefois reposé sur une stratégie extrêmement défensive et une question ne permettant nullement au gouvernement québécois de procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance en cas d'échec des négociations, sa popularité n'a jamais dépassé celle des gouvernements péquistes eux-mêmes, s'établissant à 31 % en 1975-79, puis à près de 38 % en 1979-80 (Cloutier et *al.*, 1992 : 57). L'option indépendantiste n'a donc presque jamais, dans la période mentionnée, dépassé la popularité enregistrée par le PQ. En somme, pour l'observateur moyen, l'évolution de la souveraineté-association et son « plafond », atteint en 1980, illustrent le doute et les hésitations de l'électorat québécois. Ce que d'aucuns prirent pour un manque de maturité.

1.2 Les dirigeants indépendantistes manipulent et trompent l'opinion publique

Quantité d'observateurs de la scène politique ont par ailleurs cherché à montrer combien l'adhésion des Québécois au PQ et à son option restait surévaluée dans les sondages, étant donné les multiples stratégies et confusions entretenues par les dirigeants souverainistes. Pour Pinard, Bernier et Lemieux (comme pour le politologue Stéphane Dion, d'ailleurs), une analyse « objective » qui mesure sa « véri-

table « connaissance des enjeux soulevés par la question de l'indépendance du Québec, donne à penser que les électeurs n'ont en effet qu'une idée très vague de la souveraineté et de ses conséquences réelles, soit la rupture totale du lien politique unissant le Québec au Canada. Pinard déclarait encore récemment : « Comment est-il possible qu'après 40 ans de débats là-dessus, 23 % des gens ne savent toujours pas qu'un OUI au référendum signifie que le Québec ne sera plus une province? C'est un peu incroyable! Et en même temps, si vous êtes sociologue, ce n'est pas étonnant. Comme le disait un collègue américain, le monde est plein de *chronic know-nothing* (« ignorants chroniques »). Et le Parti québécois a intérêt à ne pas informer ce monde-là. » (*La Presse*, 21 juin 1997). C'est ce qu'illustrerait toute la question des mots choisis pour la construction d'une question référendaire gagnante (« souveraineté » plus populaire qu'« indépendance » et que « séparation », voir notamment Pinard, 1998; Cloutier et *al.*, 1992). L'ajout d'un élément associatif à l'option indépendantiste – lequel sèmerait la confusion dans l'esprit des électeurs –, ou l'ajout d'un second référendum pour ratifier le résultat d'éventuelles négociations, peuvent être considérés dans la même veine. Dans l'ère post-référendaire actuelle, une large partie du plan B du gouvernement fédéral repose sur une telle lecture de l'opinion publique québécoise. Un droit de veto sur la définition des règles du jeu permettrait, croit-on à Ottawa, de donner la véritable mesure du sentiment indépendantiste au Québec.

Pour ces polémistes, le discours nationaliste qui mise sur une conscientisation plus poussée de l'électorat offre une confirmation évidente de leurs thèses. En effet, les analystes et observateurs plus nationalistes mais déçus et impatients devant les résultats obtenus expliquent – encore assez régulièrement d'ailleurs – que l'option n'est pas encore majoritaire parce que l'effort de conscientisation est insuffisant. Pour eux, les Québécois ne sont pas tout à fait prêts à se prendre en mains eux-mêmes. Ils ont besoin de « devenir maîtres chez eux » et ils doivent atteindre préalablement cet

objectif pour être adéquatement préparés à assumer leur propre indépendance politique. Il est vrai que les efforts réalisés à partir des années soixante par l'État du Québec pour augmenter le contrôle exercé par les francophones sur leur propre économie ont rallié indépendantistes comme nationalistes et fédéralistes québécois, mais cet objectif cadrait parfaitement avec le besoin d'un Québec indépendant de se blinder face à d'éventuelles représailles et de rassurer les Québécois sur leur propre force économique avant de faire le « Grand saut ». Si cet argument a, encore aujourd'hui, quelque emprise sur le réel, force est toutefois d'admettre que les Québécois étaient sûrement plus vulnérables en 1967 que par la suite. C'est en somme cette nature prudente, tranquille, modérée et réformatrice du nationalisme québécois, dont le porte-étendard le plus caractéristique reste Robert Bourassa (voir Balthazar, 1986 ; Jacques, 1991), qui expliquerait le plafonnement de l'option indépendantiste. Une thèse sérieusement battue en brèche par les résultats du référendum sur la souveraineté de 1995.

1.3 Les mouvements nationalistes d'Occident sont tout au plus réformistes

La « faiblesse » de l'option indépendantiste au Québec semble d'autant plus « normale » que les analystes intéressés par les mouvements nationalistes des sociétés occidentales limitent les objectifs réalisables de ces derniers au statut politique particulier à l'intérieur des frontières de l'État national plutôt qu'à l'indépendance. À leurs yeux, celle-ci n'est pas une option politique attrayante pour les groupes minoritaires des pays occidentaux, et demeurerait difficilement réalisable contre un pouvoir central doté d'une forte puissance économique. De fait, que la minorité soit plus riche ou plus pauvre que la majorité n'est pas l'élément déterminant ; les nationalistes doivent plutôt démontrer l'oppression politique dont le groupe minoritaire est victime. Il s'agit là d'une tâche qui, étant donné le cadre démocratique,

n'est certes pas facile à réaliser. Et c'est probablement cet aspect qui fait plafonner les revendications nationalistes à l'autodétermination.

Pour plusieurs, le cas québécois est ici un exemple parfait de la nature modérée des mouvements nationalistes dans les sociétés occidentales. Pressentant que l'opinion publique n'était pas prête à suivre le PQ sur la voie de l'indépendance pure et dure, Claude Morin et René Lévesque ont fait adopter, en 1974, une stratégie politique, l'étapisme, qui devait modifier en profondeur le sens du futur référendum de 1980. Ce dernier devait ainsi porter sur l'opportunité de donner ou non au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'aménagement de nouveaux rapports politiques entre le Canada et le Québec. Dans un souci de rassurer encore plus l'électorat, le gouvernement s'est engagé à revenir devant l'électorat pour faire ratifier les résultats des négociations. De telles dispositions donnaient évidemment au Canada la possibilité de refuser de négocier toute délégation de souveraineté et ne pouvait par conséquent que déboucher sur l'octroi d'un certain nombre de pouvoirs particuliers pour le Québec au sein du Canada. En somme, les leaders péquistes, au nom d'un « réalisme politique », auraient eux-mêmes fait plafonner les revendications du mouvement indépendantiste.

C'est en puisant à ces différents éléments d'analyse – l'absence de volonté d'indépendance, les manipulations des dirigeants, la nature modérée des mouvements nationalistes occidentaux – qu'observateurs et acteurs politiques du Québec et du Canada ont interprété l'évolution de l'opinion publique québécoise des années soixante et soixante-dix. La plupart des analystes et des observateurs considèrent que le mouvement souverainiste, à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, avait un caractère marginal et ne menaçait en rien l'ordre politique canadien. En ce sens, les propos du général De Gaulle apparurent fortement empreints de son adhésion personnelle à la cause du

français dans le monde et en Amérique du Nord ainsi que de son enthousiasme devant les manifestations des indépendantistes auxquelles il assista lors de son séjour.

2. L'option indépendantiste à la fin des années soixante : une progression remarquablement rapide dans l'opinion publique

2.1 Principes de base de l'analyse des élections provinciales : le rôle capital de la métropole

Ces trois interprétations dominantes de l'époque 1966-1981 postulent l'unicité de l'électorat québécois : une seule nation sur le territoire du Québec, une seule langue, une seule histoire, celles du groupe issu de la colonisation française. Or l'analyse électorale montre que la société québécoise n'est pas intégrée politiquement. Deux groupes coexistent sur ce même territoire, l'un d'allégeance canadienne, l'autre d'allégeance québécoise (même si, à cette dernière, correspond une gamme variée d'origines ethniques et d'opinions politiques, allant du fédéralisme à l'indépendantisme). Il est donc impossible d'analyser l'évolution politique de l'ensemble en ne reconnaissant que l'existence du seul groupe francophone. Il s'agit là d'une erreur méthodologique qui aboutit à des interprétations sans objet.

Ces deux groupes disposent d'idéologies, d'attitudes, de comportements parfois semblables mais souvent opposés en ce qui a trait aux conditions nécessaires à leur survie et à leur épanouissement propres. En matière de comportement électoral, les non-francophones se singularisent par leur rejet quasi complet du PQ et de son option (ce dernier est en effet passé de 10 % environ en 1970 à moins de 4 % en 1995, voir Serré, 1997). Sauf en 1976 et en 1989 pour les anglophones, leur vote s'est reporté massivement sur le PLQ (Serré, 1996). Quant aux francophones, leur comportement électoral est

caractérisé par une forte division des voix entre PQ et PLQ. Il va de soi que ce sont les variations de comportement des francophones qui permettent à l'un ou l'autre parti de s'emparer du pouvoir.

Les pourcentages récoltés par le tandem RIN/RN en 1966, puis par le PQ à partir de 1970, doivent conséquemment être interprétés en tenant compte du pourcentage de francophones dans l'électorat. Ce premier critère d'analyse du vote se double de l'existence de solides cultures politiques régionales qui parviennent à produire des résultats fort différenciés d'une région à l'autre. Dans une étude antérieure (Serré, 1997), nous avons analysé les consultations populaires tenues depuis 1970 et ainsi pu découper le Québec en cinq régions différentes (Montréal, Québec, périphérie, Outaouais, Hinterland), à l'intérieur desquelles le vote variait en fonction du pourcentage de francophones par circonscription et du caractère plus ou moins urbain de chacune. L'existence de fortes différences régionales entre électorats francophones montréalais et non montréalais est ainsi apparue, notamment en début de période, ce qui n'a pas manqué de s'accompagner d'effets sur la répartition des sièges entre les principaux partis.

Ces différences régionales se sont toutefois progressivement estompées à partir de 1980. Elles ont alors clairement laissé émerger le rôle moteur joué par la région métropolitaine de Montréal (45% de la population québécoise) dans la propagation de l'idée de la souveraineté : des écarts de 5% à 7% entre le vote francophone montréalais et le vote francophone non montréalais lorsque le PQ ou son option remportaient les élections contre des écarts variant entre 10% et 15% lorsque défait. En d'autres termes, une vague péquiste à Montréal entraîne dans sa suite le reste du Québec, cependant qu'un recul à Montréal amène un éparpillement des voix hors Montréal entre les différentes options présentes. Bref, s'il est vrai que Montréal est le navire amiral souverainiste, toute stratégie des dirigeants péquistes qui met à

l'écart ou qui musèle les revendications des Montréalais dans l'espoir de bénéfices politiques à récolter hors Montréal s'accompagnent toujours de reculs électoraux synonymes d'échecs pour le PQ.

2.2 Le rôle de l'intelligentsia

Nous avons poussé plus loin cette analyse en étudiant quartier par quartier le vote des grandes régions métropolitaines québécoises, en particulier Montréal. Il semble ainsi que la propension des francophones à voter pour le PQ s'affirme au contact des non-francophones de même qu'avec la taille des agglomérations urbaines. À l'intérieur de chaque région métropolitaine, ce sont dans les quartiers latins (i. e. ceux présentant un degré de scolarisation plus élevé que la moyenne locale, mais où les revenus sont tout à fait moyens) que se trouvent les francophones les plus enclins à supporter le PQ et son option. Entre tous, ce sont les quartiers situés au cœur de la région métropolitaine montréalaise qui ont constitué, durant toute la période 1970-1995, le centre nerveux du mouvement souverainiste. Ces quartiers moyennement francophones, véritables zones de contact entre francophones et non-francophones, recouvrent sans doute une partie appréciable de l'intelligentsia québécoise (entendue dans son sens large). Étant donné à la fois la nature contestataire de l'idée de souveraineté, la nécessité de mobiliser le plus grand nombre contre l'ordre établi et le rôle joué par l'intelligentsia à cet égard, on peut affirmer que dès que les dirigeants péquistes se sont aliénés ce sous-groupe, il en est résulté l'effritement de leur pouvoir de mobilisation des troupes ainsi que, à terme, l'échec électoral.

Cela dit, l'intelligentsia qui a animé le PQ depuis 1970 semble être la même qui, en 1966, supportait le plus les RIN et RN. Nous avons en effet pu constater une similitude frappante entre les zones de force du PQ en 1970 et celles du RIN/RN en 1966, notamment au sein de la RMR de Montréal. Ces zones recouvraient le centre de l'agglomération mont-

réalaise (y compris les quatre universités), ainsi que les quartiers où cohabitaient les populations francophone et italophone. Les résultats électoraux de 1966 laissaient donc déjà présager les tensions politiques qui allaient se manifester lors des émeutes de Saint-Léonard, en 1969. Rappelons que ces émeutes devaient opposer des groupes italophones désireux de conserver l'accès à l'école anglaise contre l'avis des francophones.

2.3 La force surprenante du vote souverainiste en 1966-1970

Une analyse des résultats des consultations populaires tenues depuis 1966 qui prend en compte les clivages linguistique et régionaux permet de dresser un portrait plus précis de la situation politique de l'époque. Les résultats combinés du RIN et du RN sont connus : près de 7,7 % du total des voix exprimées dans l'ensemble du Québec en 1966. Ce faible pourcentage ne devrait pas justifier à lui seul qu'y soient consacrés de nouveaux efforts. La même conclusion semble s'imposer lorsque l'analyse ne se rapporte qu'à la seule région métropolitaine (on y notait un vote RIN-RN de 8,3 % du total des voix exprimées). Mais comme, justement, l'indépendantisme a trouvé ses premiers appuis en milieu montréalais (de même qu'en périphérie), les résultats d'une analyse centrée sur l'électorat francophone montréalais permettent de dégager un portrait beaucoup plus instructif.

En ne considérant donc que les seuls francophones de la RMR de Montréal, notre analyse des résultats électoraux de 1966, quoique sommaire, indique que le RIN et le RN ont obtenu plus de 14,5 % de leurs voix (16,5 % chez les seuls insulaires). Toutefois, les 11 meilleurs résultats montréalais (concentrés dans le centre de l'agglomération et les zones de cohabitation des francophones et des italophones) ont présenté un vote francophone de plus de 21 %. C'est à partir de cette base que le PQ obtint, en 1970, près de 44 % du vote des francophones montréalais, soit une majorité relative

des voix. Ce premier résultat du PQ est d'autant plus intéressant lorsque comparé avec le résultat obtenu en 1976 : près de 60 % des francophones montréalais avaient alors supporté le PQ. Cela signifie donc que la progression enregistrée entre 1970 et 1976 par le PQ chez les francophones montréalais (+16 %) est inférieure à la progression enregistrée entre 1970 et 1976 (+23 %, sous le postulat d'une filiation entre PQ et RIN/RN). À partir de 1973, et cela jusqu'à aujourd'hui, le PQ a toujours disposé d'une majorité absolue des voix parmi les francophones montréalais, y compris en 1980.

Quant au Québec hors Montréal, qui ne constituait certes pas, à l'époque, un tout politiquement homogène (soulignons notamment les succès enregistrés par le RIN et le RN dans les régions périphériques), il est important de comprendre comment s'y est propagée l'option souverainiste. L'analyse a montré que c'est à partir des grands centres urbains – en particulier leur centre-ville –, que l'option s'est répandue dans les petits centres régionaux puis, finalement, dans les milieux ruraux. De 1966 à 1981, le clivage entre PQ et PLQ, chez les francophones hors Montréal, s'est progressivement aligné sur celui des francophones montréalais. (Notons, en parallèle, la faiblesse du PLQ en dehors de la région montréalaise début de période : en 1970, il ne récoltait que 31 % des voix des francophones tandis que le tandem UN/RC en récoltait plus de 50 %. Ces derniers devaient rapidement régresser par la suite, n'atteignant que 29 % en 1973, 12 % en 1976 et 0 % en 1981.) Quant à la prépondérance entre les deux principaux partis, il fallut attendre l'élection générale de 1981 pour voir le PQ surclasser le PLQ auprès des francophones hors Montréal. Dans l'ensemble du Québec, le PQ fut le parti le plus populaire chez les francophones lors de chacune de ses prises du pouvoir (1976, 1981, 1994), de même qu'en 1989, alors que le vote libéral des non-francophones renversait le vote majoritairement péquiste des francophones (Serré, 1997 : 244).

3. La faiblesse de la députation souverainiste de 1966 à 1973 : l'effet déformant du mode de scrutin majoritaire dans la transposition des voix en sièges

Le mode de scrutin majoritaire a comme principe de base de ne récompenser que le candidat ayant reçu le plus de votes dans chaque unité électorale. Ce principe tiendrait la route si les élections n'étaient pas d'abord et avant tout un phénomène national plutôt qu'une série de concours locaux indépendants les uns des autres. Ainsi, lorsqu'une vague rouge ou bleue déferle à travers le territoire, ce sont toutes les régions qui sont touchées. En fait, la présence de groupes démolinguistiques de cultures politiques nettement différenciées, ainsi que la diversité des cultures régionales, sont les principales forces qui permettent d'éviter que le parti vainqueur ne récolte la totalité des élus. Lorsque l'électorat ne présente aucune particularité géographiquement circonscrite, le parti vainqueur dispose alors fréquemment de la presque totalité des sièges à pourvoir.

Cette caractéristique fondamentale du mode de scrutin majoritaire explique la faiblesse des députations souverainistes lors des élections de 1966 à 1973 : les 0 % des sièges en 1966, 6 % en 1970 et 5 % en 1973 sont bien maigres comparés aux 8 % des voix récoltés par les RIN/RN en 1966, et aux 23 % et 30 % du PQ en 1970 et en 1973 respectivement. Pour bien saisir l'impopularité du PLQ auprès des francophones, il convient d'examiner l'impact qu'a eu le mode de scrutin majoritaire sur la répartition des sièges.

À cet égard, l'analyse des élections tenues depuis 1970 réserve quelques surprises – à la mesure du mode de scrutin majoritaire ! S'il est vrai que le PLQ a obtenu davantage de voix que le PQ lors des élections générales de 1970, 1973, 1985 et 1989, notre analyse a cependant révélé que c'est le vote bloc des non-francophones en faveur du PLQ qui a procuré à ce dernier une majorité absolue des sièges en

1970, en 1985 et en 1989. Seule l'élection générale de 1973 a vu les francophones expédier par eux-mêmes suffisamment de députés libéraux pour permettre au PLQ de disposer d'une majorité absolue des sièges. En effet, en 1970, 22 des 72 circonscriptions remportées par le PLQ (sur un total de 108 au Québec) furent le fait du vote bloc des non-francophones : sans ces 22 sièges, un gouvernement minoritaire, probablement libéral, aurait été élu (Serré, 1997). Quant aux victoires libérales de 1985 et de 1989 (avec respectivement 44 sur 99 et 41 sur 92 qui se sont produites dans des circonscriptions où les non-francophones renversaient le vote des francophones), des gouvernements péquistes majoritaires auraient été élus n'eut été du vote en bloc des non-francophones. En somme, une seule victoire libérale peut prétendre avoir bénéficié du support massif des francophones, soit celle de 1973. Le PLQ a donc toujours été beaucoup plus faible dans l'électorat francophone que ce qu'indiquait la répartition brute des sièges.

Cela dit, l'interaction entre les votes francophone et non francophone, dans le cadre du mode de scrutin majoritaire, dépend également de plusieurs autres facteurs, dont la nature plus ou moins partisane de la carte électorale. Au cours des décennies précédant l'arrivée du PQ au pouvoir, l'existence d'une carte électorale nettement désavantageuse pour la région métropolitaine de Montréal a considérablement nui à l'émergence d'un parti politique se voulant à la fois souverainiste et progressiste. Ainsi, en 1966 et en 1970, la métropole (45 % de la population totale) ne disposait que de 31 % des sièges du Québec, soit une distorsion de 14 %. Mais la situation était encore pire auparavant : de 1956 à 1962, cette sous-représentation a varié entre 20 % et 24 %. De telles manipulations des règles démocratiques permirent évidemment à l'UN de tirer son épingle du jeu lors des affrontements électoraux tenus avant 1970, lui donnant même le privilège de remporter les élections avec moins de voix que le PLQ en 1966 et en 1944. Dans l'ensemble, cette situation fut presque totalement corrigée avec la prise de

pouvoir du PQ en 1976, lequel s'empressa de créer une commission indépendante chargée de délimiter les frontières des circonscriptions électorales.

Si l'introduction d'une carte électorale égalitaire a largement éliminé la sous-représentation métropolitaine, la dynamique démolinguistique actuelle en menace à nouveau la compétitivité : la disparition des circonscriptions suffisamment francophones n'était jusqu'à récemment qu'un phénomène essentiellement circonscrit à l'île de Montréal. Dorénavant, il touche de plus en plus la banlieue montréalaise et tend à déplacer de nouveau l'attention des partis vers les circonscriptions situées en dehors de la région métropolitaine de Montréal. Le mode de scrutin majoritaire a, par le passé, marginalisé l'électorat montréalais, cependant qu'au moment où les règles du jeu redeviennent démocratiques, la dynamique démolinguistique amène de nouveau les deux principaux partis à négliger cet électorat.

En somme, il est clair que l'examen de l'évolution de l'opinion publique doit s'éloigner d'une lecture trop étroite des résultats électoraux telle qu'induite par la répartition des sièges. Elle doit plutôt se recentrer sur l'expression des véritables rapports de force, d'une part entre francophones et non-francophones, d'autre part entre francophones eux-mêmes. Dès lors, les résultats sont éloquents.

4. Un cadre de légitimité déformé : le mouvement indépendantiste freiné par le mode de scrutin majoritaire

Jusqu'à l'avènement de la Révolution tranquille, en 1960, le financement occulte des partis politiques et des campagnes électorales, de même que la collaboration des élites politiques du Québec (partis politiques et clergé), ont largement contribué à perpétuer la domination de la bourgeoisie canadienne-anglaise de Montréal et de Toronto sur la population québécoise. L'ordre établi a commencé à être menacé

à partir du moment où les francophones se sont mis à prendre conscience de leur condition de subordination sur les plans politique[2], économique[3], démographique[4], linguistique[5] et constitutionnel[6]. De fait, les motifs alimentant l'indépendantisme – et même des attitudes et des opinions nationalistes acceptables pour des fédéralistes convaincus – n'ont jamais été aussi tranchés qu'à cette époque. De 1960 à 1976, dans leur effort de reconquête du pouvoir politique, les réformistes francophones eurent d'abord à surmonter des règles du jeu nettement défavorables : les déformations de la carte électorale contribuaient à maintenir en place des équipes partisanes issues des milieux québécois qui étaient les plus hostiles au changement politique. Depuis l'accession au pouvoir du PQ en 1976 et l'assainissement des règles électorales qui s'en suivit, la prépondérance politique des non-francophones s'est faite beaucoup plus subtile. Elle découle désormais essentiellement du mode de scrutin majoritaire.

Grâce à ce dernier, l'influence des non-francophones – en alliance avec les milieux économiques et ruraux, les aînés et les milieux peu instruits – s'est profondément faite sentir au sein du PLQ. L'analyse montre effectivement que le poids électoral des non-francophones s'accroît au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie libérale, cela au détriment de celui des francophones. À l'issue des quatre victoires libérales obtenues depuis 1970 (1970, 1973, 1985 et 1989), les non-francophones représentaient, fort légitimement par ailleurs, 25% en moyenne de la clientèle du PLQ. Ils disposaient toutefois d'un poids électoral (souvent décisif) dans 54% des sièges remportés par le PLQ, 74% de l'ensemble des membres des Conseil des ministres formés aux lendemains de ces élections et plus de 95% des ministères les plus importants (Serré, 1997 : 260, 305, 343, 345). La même surreprésentation affecte les députations libérales lors des passages du PLQ à l'opposition (en 1976, en 1981 et en 1994) :

Voir les légendes à la fin du texte.

composant en moyenne 35% de la clientèle libérale, les non-francophones ont pu multiplier leur poids électoral grâce aux effets – insoupçonnés jusqu'à maintenant – du mode de scrutin majoritaire. Leur influence s'étendait, en effet, à 79% des sièges remportés par le PLQ (Serré, 1997 : 478).

Cette prépondérance des non-francophones au sein du PLQ équivaut à la mainmise sur l'un des pôles définissant le cadre de légitimité à l'intérieur duquel évoluent les acteurs politiques et l'électorat. Elle leur permet d'intervenir de manière déterminante tant en ce qui a trait aux principaux problèmes qu'aux priorités retenus des autorités gouvernementales. Elle s'accompagne par ailleurs d'une culture politique imprégnée d'un sentiment d'impuissance politique au sein de la communauté francophone, pourtant majoritaire. Plusieurs thèses se fondent en effet sur le postulat voulant que les Québécois soient d'une nature fortement insécure, voire inaptes à assumer leur propre autonomie politique et incapables de faire preuve d'assez de solidarité pour affronter l'adversité. D'emblée, ces thèses se révèlent erronées puisque manifestement ethnocentriques : elles postulent l'unicité de la nation québécoise en ignorant la présence de la minorité non francophone. Il s'agit là d'interprétations tout à fait superficielles des rapports de force entre PQ et PLQ, entre francophones et non-francophones. En fait, ces explications mettent plutôt en évidence les difficultés rencontrées par l'ensemble du groupe francophone à s'organiser et à s'orienter à partir d'une volonté politique ferme et résolue. Elles montrent comment le mode de scrutin majoritaire, par l'octroi d'un poids égal à des groupes qui ne le sont pourtant pas, engendre la minorisation du groupe majoritaire.

5. Poursuivre la reconquête politique : refaire des francophones une majorité

Vers la fin des années soixante, la progression du PQ et du projet souverainiste était tout simplement fulgurante. Déjà, en 1970, ce parti dominait chez les francophones

montréalais. Étant donné la situation plutôt lamentable des francophones à l'époque, les principaux ingrédients étaient réunis pour que la progression du mouvement indépendantiste soit encore plus rapide. Tel aurait été le cas n'eût été des inégalités découlant de la carte électorale et, surtout, des effets du mode de scrutin majoritaire. Il serait donc erroné de se limiter aux seules huit années ayant suivi la fondation du PQ, en 1968, pour expliquer l'accession de ce dernier au pouvoir en 1976. Cet événement n'avait rien d'un phénomène spontané. C'est en effet après plus de quinze années d'intense activisme politique centré sur l'idée de la démocratisation de la société québécoise – dont l'indépendance et la modernisation de l'État québécois étaient les éléments principaux – que, pour la première fois dans l'histoire du Québec, un parti politique qui proposait à l'électorat de remettre en question le rapport de subordination liant le Québec au Canada anglais accédait au pouvoir. Cela se serait toutefois réalisé beaucoup plus rapidement dans un contexte normal de domination du cadre de légitimité et de l'arène électorale de la part des francophones.

Un mode de scrutin proportionnel qui aurait traduit fidèlement les véritables rapports de force entre les partis aurait permis le rééquilibrage du rapport de force entre francophones et non-francophones. Les francophones auraient de fait assisté à la fin de l'emprise des non-francophones sur le PLQ et, par là, sur l'ensemble de la société québécoise. Avec l'autonomisation des francophones par rapport aux non-francophones, les élus québécois, fédéralistes compris, auraient considéré selon un point de vue d'abord francophone les principaux problèmes de la société québécoise – comme par exemple le problème vital de l'intégration des immigrants à la majorité francophone, des départs de nombreux citoyens anglophones ou anglicisés ayant été formés au Québec, ou encore la survie de la collectivité francophone. Ces problèmes n'auraient pu être ignorés ni enterrés sous des solutions boiteuses relevant du clientélisme ou du compromis, fruits d'acteurs artificiellement produits par le

mode de scrutin majoritaire. Ce sont plutôt les véritables acteurs de la société québécoise qui leur auraient fait face.

La minorisation politique des francophones au sein du PLQ et dans l'ensemble de l'arène électorale a généré une culture politique marquée par l'impuissance, la dévalorisation et le cynisme devant un ennemi imaginaire œuvrant tantôt à l'extérieur du Québec, tantôt chez lui, tantôt au sein même de la communauté francophone. Elle a marginalisé et délégitimé la démarche souverainiste, ce qui a retardé l'arrivée au pouvoir d'un parti prônant la réalisation de l'indépendance elle-même. Nul doute qu'un mode de scrutin proportionnel adéquat aurait accordé beaucoup plus d'importance aux problèmes fondamentaux du Québec, tels que les aurait définis la démolinguistique réelle. L'élaboration de solutions destinées à régler ces problèmes aurait nécessité l'introduction de plus de compétences et de professionnalisme. Du même souffle, l'introduction de plus d'éthique politique aurait amené à reconsidérer les relations du Québec avec le Canada anglais, tout comme les positions idéologiques des PQ et PLQ, avec beaucoup plus d'esprit critique, et aurait certainement entraîné de nombreux élus fédéralistes à reconnaître le cul-de-sac constitutionnel dans lequel le Canada anglais a enfermé la question du Québec, en particulier depuis l'accord du lac Meech. Avec un mode de scrutin proportionnel adéquat, qui traduirait le plus fidèlement possible les voix en sièges, l'indépendance aurait pu avoir été déclarée dès le début des années soixante-dix, possiblement par les libéraux, sur la base d'un consensus général, et sans référendum.

À la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, au moment où le général de Gaulle visitait le Québec, l'atmosphère générale (chez les francophones) était indubitablement marquée par l'euphorie d'une libération nationale que l'on croyait prochaine. Certaines descriptions du statut politique et économique des Canadiens français au

Canada et au Québec laissent entrevoir combien la situation était alors explosive :

« ... ils [les Canadiens français] se débattent – ou se sont débattus avant la « révolution tranquille » de Jean Lesage – dans une sorte de filet gluant, dans un nœud coulant insidieux où toute modernisation intellectuelle, technique ou économique semble les induire à s'angliciser, où tout effort pour progresser risque de leur faire perdre leur personnalité individuelle ou globale.

Le fédéralisme, pour inégal qu'il soit, n'est pas la colonisation. C'est une sorte de maintien en tutelle d'enfants un peu arriérés, de *natives* susceptibles de mieux faire en apprenant tout à la fois l'anglais, le respect de la reine et le *birth-control*; ce n'est pas une oppression, c'est un vasselage distingué, corrigé par le libéralisme des gentlemen de Westmount et leur tolérance pour le *self-government* des autres. Pourquoi ne seraient-ils pas libres de jargonner le patois de Molière dans leur cour de ferme? À condition que les banques de Montréal soient des filiales de celles de Toronto... » (Lacouture, 1986 : 514-5).

De Gaulle fut bel et bien le reflet d'un sentiment populaire en pleine expansion. De fait, c'est le mode de scrutin majoritaire qui a bloqué la progression et l'avènement de la souveraineté. Les années qui suivirent furent marquées par cet obstacle : étapisme de 1974 à 1980 et échec du référendum de 1980 ; déroute du PQ devant le rapatriement de la Constitution canadienne en 1980-1982 ; détournement de l'opinion publique – alors fortement souverainiste à la suite de l'échec de l'accord du Lac Meech – avec le référendum sur l'accord de Charlottetown en 1987-1992 ; échec du référendum de 1995. Autant d'occasions ratées qui n'ont réussi qu'à montrer l'impact des difficultés ayant jonché le parcours de l'option indépendantiste. Depuis 1966, la progression fut bien réelle, mais elle est néanmoins demeurée fragile et vulnérable sur le plan de la légitimité (avec des souverainistes hors Montréal face aux radicaux aux com-

mandes du PLQ). S'il existe une garantie de division de la majorité francophone, c'est bien dans l'actuel mode de scrutin majoritaire qu'on peut la trouver.

BIBLIOGRAPHIE

BALTHAZAR, Louis (1986), *Bilan du nationalisme au Québec*, Éd. l'Hexagone, 212 p.

CLOUTIER, Édouard, GUAY, Jean H., LATOUCHE, Daniel (1992), *Le virage. L'évolution de l'opinion publique au Québec depuis 1960*, Éd. Québec/ Amérique, 182 p.

COLEMAN, William (1984), *The Independence Movement in Quebec, 1945-1980*, University of Toronto Press, 274 p.

DROUILLY, Pierre (1995), *Perspectives référendaires*, cité par O'NEILL, Pierre, «La défaite plausible du OUI : les sondages confirment la théorie de Drouilly. L'auteur de Perspectives référendaires qualifie de grossière la répartition au prorata des indécis», in *Le Devoir*, 16 septembre.

DROUILLY, Pierre (1997), «Entre le lys et l'érable», in *La Presse*, 4, 5 et 6 septembre.

FRASER, Graham (1984), *Le Parti québécois*, Montréal, Éd. Libre expression, 432 p.

JACQUES, Daniel (1991), *Les humanités passagères. Considérations philosophiques sur la culture politique québécoise*, Éd. Boréal, 291 p.

LACOUTURE, Jean (1986), *De Gaulle. Tome 3. Le souverain*, Seuil, 870 p.

LÉVESQUE, René (1986), *Attendez que je me rappelle...*, Montréal, Éd. Québec/Amérique, 525 p.

PINARD, Maurice, BERNIER, Robert, LEMIEUX, Vincent (1997), *Un combat inachevé*, Presses de l'Université du Québec, 380 p.

RUDIN, Ronald (1986), *Histoire du Québec anglophone, 1759-1980*, Institut québécois de la recherche sur la culture (I.Q.R.C.), 332 p.

SERRÉ, Pierre (1996), «La souveraineté, le PQ et les immigrants : du rejet total à la progression soutenue?», in *L'Action nationale*, vol. 86, no. 1, janvier, pp. 18-25.

SERRÉ, Pierre (1997), *Mesure de l'impact électoral d'une minorité : le cas des non-francophones au Québec (1970 à 1994)*, thèse de doctorat, Université de Montréal, département de science politique, 786 p.

2. Plusieurs événements illustrent la subordination du Québec français aux décisions prises par la majorité canadienne-anglaise : multiples utilisations de l'armée au Québec (dont en 1970), traitement injuste des minorités francophones au Canada, politique internationale contraire à la volonté des francophones (e.g. crises de la conscription), etc.

   Plus récemment, la dynamique centralisatrice au sein de l'État fédéral est sans doute un des points d'achoppement les plus importants entre le Québec et le reste du Canada. Depuis 1945, le Québec a constamment cherché à protéger et à contrer l'invasion de ses champs de compétence par le gouvernement fédéral. Il est vrai que le Québec n'a que rarement été seul à combattre les velléités centralisatrices du gouvernement fédéral. Il ne faut cependant pas oublier que ces luttes avaient un caractère beaucoup plus vital pour le Québec que ce ne l'était pour les autres provinces canadiennes, prêtes à s'adapter aux politiques centralisatrices d'Ottawa.

   Un second point d'achoppement majeur concerne la question du partage des pouvoirs. Dans l'objectif de garantir sa survie et son développement en tant que collectivité francophone en Amérique, le Québec désire depuis près de 40 ans un nouveau partage des pouvoirs. Une telle revendication implique cependant le renouvellement du régime fédéral au Canada. Or, depuis 30 ans, l'échec a marqué toutes les tentatives destinées à répondre aux désirs contradictoires du Québec et du Canada anglais (Victoria en 1971, rapatriement unilatéral en 1980-82, accord du lac Meech en 1987-90, accord de Charlottetown en 1992 et, maintenant, Déclaration de Calgary en 1998).

3. La division culturelle du travail était des plus patentes à cette époque. En 1965, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait révélé la place détenue par les francophones au sein de l'économie québécoise : ceux-ci arrivaient au douzième rang sur quatorze groupes au chapitre des revenus, ne devançant que les Italiens et les autochtones (le slogan "Égalité ou indépendance+ de Daniel Johnson, à l'occasion de l'élection générale de 1966, n'était sans doute pas étranger avec cet élément-clé du rapport Laurendeau-Dunton). Confinés aux postes subalternes, considérés comme peu doués pour les affaires, écartés des grands réseaux financiers et des postes de haute direction, les francophones travaillaient très souvent en anglais pour réussir. Tel était le contexte non seulement dans le secteur privé, mais aussi, parfois, au sein même de l'État québécois et de ses sociétés publiques. Laissé à la discrétion des forces du marché, le français n'occupait qu'une place exsangue dans la sphère économique.

4. L'arrivée d'importantes vagues d'immigrants durant les années cinquante et soixante a provoqué, dans un premier temps, une certaine anglicisation du marché du travail. La Commission Gendron a par la suite révélé l'ampleur de l'intégration linguistique des enfants d'immigrants à la communauté anglophone : en 1966-67, près de 85 % des enfants d'immigrants fréquentaient des écoles publiques anglophones (Coleman, 1984 : 148, citant le Rapport Gendron). L'intégration linguistique accélérée des immigrants et de leurs descendants à la minorité anglophone constituait dans les faits une véritable menace à la survie de la collectivité francophone. De fait, les francophones peuvent se compter chanceux d'avoir pu maintenir leur poids démolinguistique depuis ces vagues d'immigration. Le profil démolinguistique du Québec aurait été tout autre si les 400 000 non-francophones ayant quitté la province entre 1966 et 1996 y étaient demeurés. Une estimation grossière établit qu'il y aurait eu alors, en 1991, 3,5 % de moins de francophones dans l'ensemble du Québec et 5 % de moins dans la région métropolitaine. Depuis les années cinquante, la

proportion de francophones s'est donc maintenue par défaut, à des coûts tout simplement énormes et, pour une bonne part, au bénéfice de l'économie ontarienne (Serré, 1997 : 424-34 et données de Statistique Canada, *Le Quotidien*).

5. L'entrée en scène des souverainistes, qui fut accompagnée du renforcement des positions nationalistes défendues par le PLQ de Robert Bourassa, a rapidement abouti à l'adoption de lois linguistiques telles que la loi 22, adoptée par le gouvernement Bourassa en 1974, qui faisait du français la langue officielle du Québec, et surtout la loi 101, la Charte de la langue française, adoptée en 1977 par le gouvernement Lévesque. Ces mesures indispensables ont d'abord suscité la colère de la minorité anglo-québécoise, puis celle du reste de la majorité canadienne-anglaise. Ne bénéficiant plus de la complaisance des élites québécoises et ne pouvant pas davantage forcer l'Assemblée nationale à renoncer à ses projets politiques, le Canada anglais fut forcé de recourir à de nouveaux mécanismes pour suppléer à ces dangereux sursauts de liberté de l'Assemblée nationale. Si certains de ces mécanismes tiennent de la propagande, comme le multiculturalisme utilisé pour combattre la thèse des deux nations, d'autres se fondent sur la création d'un nouveau droit axé sur la primauté de la liberté des individus sur celle des collectivités. L'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, en 1981-82, cherchait à contrer toute forme de législation québécoise destinée à renforcer l'usage de la langue française au détriment de la langue anglaise. Notons que le recours aux tribunaux a été récemment utilisé par le gouvernement fédéral pour empêcher la sécession du Québec.

6. Durant les années soixante, le contexte politique international faisait une large place à la décolonisation et créait un climat favorable à l'expression du droit à l'autodétermination des minorités nationales. Si, pour la plupart, le Québec n'avait assurément jamais été une colonie du Canada anglais, il n'en reste pas moins que son gouvernement était une instance politique à *compétence limitée+ (cette expression est de Lacouture, 1986 : 514), dont les pouvoirs étaient suffisamment circonscrits pour protéger la minorité anglo-québécoise de tout abus de la majorité.

   Les Pères de la Confédération avaient effectivement pris soin de limiter les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec. Diverses dispositions constitutionnelles ont été formulées à cet effet. Ainsi, le Québec fut la seule province canadienne à être dotée d'un Conseil législatif, équivalent du Sénat canadien au palier provincial. Cette chambre haute (abolie en 1968) était constituée d'individus nommés par le gouvernement fédéral de manière à permettre aux Anglo-Québécois de disposer d'une importante surreprésentation. La nomination des sénateurs *fédéraux+ issus du Québec s'est également faite (et se poursuit toujours) selon le même procédé. Par ces manœuvres, Ottawa visait à donner aux Anglo-Québécois la possibilité de bloquer toute législation anti-anglais en provenance de l'Assemblée nationale.

   Pour être bien sûr que les pouvoirs de cette dernière étaient bien circonscrits, les Pères avaient aussi enchâssé (article 80) l'existence de douze circonscriptions électorales provinciales majoritairement anglophones (à l'origine) dont les frontières étaient explicitement protégées par la Constitution de 1867. Aucune modification des frontières ne pouvait être réalisée sans le consentement de la majorité des électeurs de chacune de ces circonscriptions. Cette source majeure de distorsion de la carte électorale ne s'est résorbée qu'avec la disparition progressive de la majorité anglophone dans la plupart de ces circonscriptions, laquelle devait aboutir à l'abrogation de cet article en 1970 (Rudin, 1986 : 151-3, 283-6).



Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour vous !

La modération a bien meilleur goût. Educalcool

SAQ

L'avenir de Desjardins

Rosaire Morin

L'enquête économique évolue au rythme prévu. Depuis septembre, les analyses ont présenté des dossiers sur les caisses de retraite, les sociétés d'assurance, les banques, les entreprises, les fonds mutuels, la Bourse de Montréal et les assurances. En avril, l'enquête devait analyser la plus grande réussite québécoise : le mouvement Desjardins.

L'étude entreprise n'a pu être terminée. Un séjour de trois semaines à l'hôpital est la seule raison qui m'oblige à m'éloigner de la forme entrevue pour l'enquête de ce jour.

En octobre 1995, je publiais quelques pages sur les coopératives. Il est ici valable de reproduire de larges extraits des observations présentées.

Les coopératives

« Il faudrait inviter les pionniers de Rochdale pour nous parler de la coopération. Ils nous démontreraient que les activités d'une coopérative sont axées non seulement sur les

intérêts économiques, mais aussi et surtout sur les besoins sociaux et culturels de ses membres. Certes, ils se réjouiraient des réussites du passé en espérant que l'action collective du présent s'adapte plus concrètement aux conditions nouvelles des personnes et des familles. Une telle conception de l'avenir coopératif doit inspirer les initiatives qui doivent être entreprises pour améliorer les conditions de vie des membres.

La coopérative est la combinaison originale d'une association et d'une entreprise qui trouvent leur raison d'être dans la satisfaction des besoins de leurs membres. Par l'association, elle vise à permettre à chaque coopérateur de grandir humainement et socialement ; par l'entreprise, elle saisit des occasions de développement.

La coopérative est donc :

- une association de personnes qui assument collectivement leurs responsabilités d'entrepreneurs ;
- une entreprise dont les copropriétaires sont les usagers ;
- une entreprise dont la finalité consiste à maximiser les divers avantages que les membres retirent, à la fois comme entrepreneurs, usagers et citoyens d'un milieu ;
- une entreprise dont les règles garantissent aux membres l'égalité dans l'exercice du pouvoir et l'équité dans la répartition des contributions et le partage des résultats ;
- une entreprise qui favorise l'intercoopération pour développer ses affaires et contribuer au développement de son milieu ;
- une entreprise qui fait de l'éducation un de ses mécanismes de fonctionnement essentiels, notamment par le partage de la connaissance et de l'information. »

Forts des valeurs coopératives et d'une formule de développement applicables à tous les contextes sociaux et économiques, les coopérateurs et les coopératrices renouvellent leur engagement à travailler au développement du milieu. Dans un effort cohérent de prise en charge et d'entraide, ils souhaitent travailler avec tous les

partenaires du Québec, du Canada et des autres pays qui reconnaissent la coopération comme une formule d'avenir. Ils veulent ainsi bâtir une société ouverte sur le monde et confiante en son propre avenir.

Un réseau formidable

Ce n'est pas le lieu pour faire le bilan de la coopération au Québec. Il convient toutefois de rappeler que le Mouvement Desjardins possède une puissance remarquable. Il a doublé ses actifs de 1985 à 1995. Il est enraciné dans la terre québécoise. Il dispense des services à ses membres. Il leur permet parfois de résoudre des problèmes autrement insolubles. Il a permis aux Québécoises et aux Québécois de prendre en main une partie de leur économie et de bâtir ici une organisation économique qui n'est pas une entreprise capitaliste, même s'il en a adopté certaines pratiques. Une différence existera toujours : les membres sont les propriétaires de leur coopérative et cette propriété collective est devenue une force inaliénable et indiscutable.

Les coopératives agricoles ont joué un rôle important dans le développement des régions. Elles ont contribué à relever le niveau de vie de nos « habitants », à diversifier et à transformer les produits agricoles, à accroître l'autosuffisance agroalimentaire et à enrayer l'exode rural dans les paroisses où elles sont implantées. La Coopérative fédérée est devenue une grande entreprise. Elle emploie plus de 3 000 travailleuses et travailleurs.

La coopération a aussi connu de grands succès dans le secteur du lait. Des sociétés comme Agropur, Purdel, Agrinove, Nutrinor, Agrodor, la Chaîne coopérative du Saguenay et la Coopérative agricole de la rive sud ont bâti une industrie florissante qui exporte du lait de transformation en grande quantité.

Les coopératives forestières ont relevé le métier de bûcheron. Elles ont sauvé l'existence de nombreux villages. Elles n'ont pu hélas devenir les maîtres d'œuvre du domaine forestier. Elles ont dû avec tristesse se contenter d'agir en sous-traitance pour les grandes compagnies protégées par les gouvernements.

La coopération est aussi implantée dans plusieurs domaines : assurance, travail, habitation, alimentation, impression, services funéraires, activités scolaires, taxi, consommation, services divers. Plus de mille coopératives existent dans ces secteurs.

Les activités de chaque coopérative améliorent les conditions de vie de ses membres. Mais la coopération serait de loin plus efficace si elle était vécue dans l'intercoopération. La concertation entre les organismes coopératifs n'est pas le premier article à l'ordre du jour. Que d'initiatives seraient réalisables si les coopérateurs coopéraient « tous ensemble » ! Une véritable entraide assurerait la pérennité des objectifs sociaux de la coopération. Une réelle solidarité améliorerait les résultats au profit des personnes. La compétence et l'expérience des uns bonifieraient le savoir-faire des autres. La richesse (l'argent) serait investie dans des coopératives agricoles, forestières et de production, de consommation, de travail, de loisirs, de logement...

La fraternité devrait exister entre tous les organismes coopératifs. Elle devrait être vécue à tous les échelons, dans les paroisses, dans les régions et au national. Elle devrait être au service de tous les secteurs coopératifs, de l'établissement scolaire au salon mortuaire. Elle devrait prendre toutes les formes d'aide par le financement, les achats collectifs et préférentiels, l'utilisation des services, les initiatives de formation coopérative, etc.

Les rêves que je viens de faire dans les deux paragraphes précédents sont illusions et chimères. Chacun

coopère pour soi. Trop de désastres sont survenus pour demeurer silencieux. La faillite de « Pêcheurs-Unis » qui regroupait la moitié des pêcheurs de la Gaspésie aurait pu être évitée. L'échec des « Caisses d'entraide économique » demeure un revers regrettable. La disparition de la « Fédération des magasins Coop » a provoqué la décroissance de la coopération dans l'alimentation. La dissolution de la « Fédération des Caisses d'établissement » est impardonnable. Des dizaines de coopératives québécoises agonisent par l'indifférence des grandes coopératives qui ont commencé à investir, en toute sécurité (?), au Japon et en Europe.

La formation coopérative

Les carences actuelles du mouvement coopératif résident dans le manque de formation coopérative. Les principes de la coopération ne sont pas connus par 10 000 personnes au Québec, alors que nous comptons cinq millions de coopérateurs. Les charpentes fédératives et les habitudes répétitives et capitalistes des coopératives découragent la participation des membres aux activités locales et supérieures. Le rassemblement de trois mille personnes au Palais des congrès ne sera jamais un substitut valable à l'absence de participation dans la coopérative locale.

C'est là, au bas de la structure, que doivent se vivre les principes coopératifs. C'est là, dans la petite coopérative, que se forment les coopérateurs. Si chaque sociétaire partageait l'idéal et les principes du mouvement, si l'esprit coopératif était aussi vivant que la gestion coopérative, de multiples problèmes seraient résolus. Hélas ! les dirigeants ignorent souvent l'abc de la coopération. À plusieurs occasions, par exemple, j'ai constaté qu'un directeur d'une caisse populaire maîtrisait les méthodes capitalistes de gestion, mais qu'il échouait l'examen de passage si on le questionnait sur les idées

qui différencient sa Caisse d'une succursale bancaire. Il était incapable d'une attitude, d'un comportement qui dépassait la rentabilité de la décision qu'il avait à prendre.

Certes, dans les petites et dans les grandes coopératives, chez les administrateurs et les employés, on retrouve des personnes animées par les principes coopératifs. Mais cette attitude est loin d'être généralisée. La solidarité dépasse rarement le coin de terre défriché par la coop. Elle est cloisonnée. Elle ne dépasse pas les frontières géographiques du lieu d'activités. Elle se limite étroitement à ses objectifs, sans fenêtre ouverte sur la vie sociale et culturelle du Québec.

L'action coopérative

Le mouvement coopératif possède une richesse si considérable qu'il pourrait transformer le Québec. Son potentiel n'est pas suffisamment exploité. Avec cinq millions de sociétaires et cent milliards d'actifs, le Mouvement Desjardins et les grandes coopératives ne doivent pas se contenter d'offrir des services et des produits. Ils doivent occuper une position dominante dans le développement du Québec ; ils doivent jouer un rôle influent.

Face au déclin social de l'arrière-pays, Desjardins et les grandes coopératives doivent se réveiller et s'impliquer concrètement dans le financement d'initiatives locales et durables : logement, centre communautaire, petite industrie, commerce complémentaire, aménagement touristique, rénovation, service collectif... Ils doivent appuyer financièrement et techniquement les coopératives de travail qui représentent des instruments d'émancipation pour les travailleuses et les travailleurs.

De petites coopératives dans des secteurs variés peuvent aussi être créées pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui ne pourraient autrement connaître des conditions de vie normale.

L'intervention directe de la coopération dans le milieu, c'est la meilleure méthode pour résoudre 1 500 petits problèmes par année. Quand on gère 1 300 caisses d'épargne et 200 usines de production, on peut réaliser 1 500 petites réalisations par année, créant 15 000 emplois directs et 15 000 emplois indirects.

Si les cinq millions de sociétaires étaient cinq millions de coopérateurs, les 100 milliards $ coopératifs deviendraient une réalité agissante, vivante, concrètement active et axée sur la création d'emplois. En dix ans, les Caisses et les Coops perdraient 50 000 000$, mais elles encaisseraient 5 000 000 000$ de nouvelles épargnes et 1 000 000 000$ de nouvelles productions. En une période dépressive, alors que les gouvernements moroses et faibles sont incapables d'assumer les défis du présent, les coopératives doivent préparer l'avenir. Elles doivent répondre aux nouveaux besoins de la société.

Le monde coopératif, parce qu'il est du côté des solutions, devra inventer. C'est en grande partie sur lui que repose la restructuration du monde rural. Il ne pourra le faire seul évidemment. Il lui faudra compter sur l'appui du syndicalisme agricole et sur l'ensemble des groupes de pression de chacun des milieux. Et cet appui lui-même ne vaudra que ce que vaudra l'engagement réel de l'ensemble de l'État : gouvernement, municipalités, commissions scolaires, services publics, etc. Mais au bout du compte, c'est aux coopératives existantes qu'il reviendra de se faire plus fortes encore, plus imaginatives et plus mobilisatrices. C'est au monde coopératif que revient d'abord, dans les milieux agro-forestiers, la tâche de revoir la place du travail et les conditions de l'insertion économique, de redéfinir en partie certaines formes de redistribution de la richesse.

Ce n'est pas là une mince affaire. Les coopératives ne pourront s'épargner de très dures remises en question. Il leur faudra renouer avec les idéaux de départ, mais

aussi les adapter aux exigences du prochain millénaire. La chose leur sera d'autant plus difficile que la relégation dans des rôles de sous-traitants a fait perdre à plusieurs le contact avec les riches enseignements de la tradition coopérative. Pour se donner un avenir, les coopératives et leurs communautés devront d'abord se réconcilier avec leur propre mémoire. Pour le dire autrement, dans les termes plus proches du langage de la gestion : les coopératives vont d'abord devoir miser sur ce qu'il y a de meilleur dans leur culture d'organisation. »[1]

Ces commentaires ne m'apparaissent pas aujourd'hui agressifs, ni négatifs – ils ont toutefois provoqué la fin des annonces que nous versaient le Mouvement Desjardins et ses sociétés. La promotion qui est utile aux entreprises ne leur est plus agréable. La liberté d'expression est dangereusement menacée dans une démocratie où les décideurs ne sont les mécènes que des organismes qui les adulent. Depuis 1995, aucune coopérative d'envergure n'a versé plus de cent dollars (100$) à *L'Action nationale*. Pauvreté n'est pas vice !

Dossier juin 1997

En juin 1997, nous publiions un dossier de 35 pages sur Desjardins. Mon grand-père et Alphonse Desjardins dialoguent sur l'évolution du mouvement. Mon petit-fils Karl défend son avenir.

L'architecte Desjardins expose ses opinions sur l'épargne, les objectifs d'une caisse, l'éducation coopérative, la participation des membres et l'intercoopération entre les organismes. Mon grand-père et Karl notent la centralisation et les contradictions qui détruisent l'œuvre du fondateur.

L'auteur reproche au Mouvement de déporter des milliards $ hors Québec, de faire gérer des fonds par l'équipe Deborah de ManuLife. Il note la vente des Fonds l'ALLIANCE

1. Rosaire Morin, Les coopératives, *L'Action nationale*, octobre 1995, pp. 314-318

et CORNER à des entreprises de Toronto. Il souligne que la caisse de retraite du Mouvement investit 80% de son actif hors Québec. Bref, le dossier est jugé un bâton de dynamite et non une réflexion pour une adaptation à l'œuvre du fondateur – une adaptation s'imposait, c'est indiscutable. Mais l'adaptation de la réingénierie est toute croche, elle dénature la coopération et tourne le dos aux milieux qui l'ont fait naître.

Que deviendra Desjardins ?

Desjardins veut devenir une grande banque dans un territoire limité. Désormais, nous jugerons le Mouvement des Caisses populaires comme une banque. La coopérative est morte. Les sociétaires sont devenus des clients. Ils sont des consommateurs. Les personnes qui n'ont pas d'argent devront négocier avec les prêteurs sur gages. L'oligarchie bureaucratique Desjardins n'écoute pas, ne consulte pas. Elle décide en catimini. Elle impose. La participation coopérative est devenue un mythe, une farce.

Que sera Desjardins dans 5 ans? Il y a trois ans, on comptait 1 500 caisses. En restera-t-il 500 en l'an 2005? Des centaines de villages perdront leur caisse. Le bureau de poste a disparu. L'école aussi. L'église bénéficie d'un prêtre qui dessert cinq paroisses. Le dépanneur a fermé ses portes. La station de service s'est installée à l'entrée d'une ville située à 20 milles de sa clientèle. Desjardins devient un entrepreneur de pompes funèbres. Trois ou quatre cents caisses fermées dans les campagnes signifient la disparition de l'arrière-pays. L'oligarchie veut faire de l'argent, elle ne veut pas développer le milieu.

La réingénierie Desjardins entreprise depuis 1995 a déjà coûté plus de 500 millions de dollars. Six mille personnes ont été mises sur le trottoir. Au congrès du 19 mars, on a annoncé que la plupart des fédérations seraient probablement abolies. Le pouvoir sera concentré dans quelques mains, la démocratie sera devenue une chimère.

Desjardins veut concurrencer les banques. Le Mouvement vise le profit et non les services à ses membres. Il a perdu son âme. Le guichet automatique, l'Internet et le téléphone ne remplaceront jamais le sourire et la gentillesse d'une personne à la caisse. Les pauvres et les démunis perdront même la seule institution financière qui pouvait leur offrir des services bancaires. Le centenaire sera l'occasion de pleurer l'échec coopératif Desjardins.

Une banque

Notre jugement sur Desjardins portera désormais sur des faits et non plus sur une mission. Desjardins est une banque. *L'Action nationale* est fortement préoccupée par le contrôle de l'entreprise québécoise. Un peuple qui ne maîtrise pas une part importante de ses grandes entreprises ne peut assumer son destin.

Dans tous nos dossiers, nous avons démontré que les banques québécoises avantageaient le Québec à un degré nettement supérieur aux banques de Toronto et d'ailleurs.

Pour que nos commentaires soient favorables à Desjardins, il sera primordial que leur action favorise les Québécoises et les Québécois, plus et mieux que les banques étrangères. ♦

« Une bonne diversification est la meilleure sécurité pour vos REER »

Les services financiers OPTION

Christian Haché
Représentant en épargne collective inscrit auprès des Services en placements Peak inc.

990-REER (Montréal)
1-800-413-REER (ext. de Montréal)
(450) 359-4725 (Saint-Jean)
http://blizz.qc.ca/optionsf

439, boul. du Séminaire Nord, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5L4

La question rurale est celle de la souveraineté sur le territoire :

la souveraineté des populations locales comme celle de l'État national. Maîtres chez nous, voilà notre réclamation.

Jacques Proulx[1]

Depuis une bonne décennie, pour nommer et dire la ruralité moderne, il y a eu les agriculteurs, les pêcheurs, les forestiers mais aussi un certain nombre d'universitaires, de commentateurs, d'analystes à travers les ouvrages ou des événements comme le rapport *Deux Québec en un*, les États généraux du monde rural, la commission Bélanger-Campeau, le Forum sur la décentralisation de l'UMRCQ.

Au Québec, je dirais que de ce nouveau discours sur nous-mêmes, de nos analyses, des ratés de la concentration, de nos pressions sur les États québécois et canadien, a jailli un sincère désir de mieux comprendre la situation des ruraux. L'objectif avoué de l'administration publique est certainement double : voir à l'épanouissement ou au renouvellement du monde rural et au passage, on la soupçonne de vouloir mieux mesurer, voire restreindre, la place de

1. L'auteur est agriculteur en Estrie, président-fondateur de Solidarité rurale du Québec. Chevalier de l'Ordre du Québec, ancien président général de l'Union des producteurs agricoles, ancien membre de la Commission Bélanger-Campeau. Il se définit comme un paysan.

l'État en déconcentrant les pouvoirs administratifs vers des structures régionales ou locales de concertation disposant de peu de pouvoirs et de moyens propres à gérer les politiques et les services publics.

Malgré ce contexte de retrait de l'État, et après avoir été un lobby efficace, Solidarité rurale du Québec en acceptant, en 1997, de devenir l'instance-conseil du gouvernement, a relevé le défi, ou plutôt pris le pari, d'influencer sans perdre son âme.

Le dimanche 7 février, nous avons donc déposé notre tout premier *Avis*[2] sur le contenu éventuel d'une politique cadre de développement rural. Cette synthèse rigoureuse et nuancée est à l'image de la vie rurale et aborde l'ensemble des questions auxquelles jonglent les communautés. En outre, il découle des propos de quelque 2000 citoyens et citoyennes entendus au cours de la *Tournée provinciale* – 54 rencontres à travers tout le Québec –, de l'analyse systématique des 150 mémoires présentés, du contenu des travaux de recherche commandés et de milliers de pages de textes, de nombreux déplacements, de non moins nombreuses lectures et vives discussions sur le sujet, sans compter les quelques réunions du conseil d'administration. Cet *Avis* de mille pages est précédé et chapeauté d'un cahier de 32 pages qui est l'os et le cœur de la chose. Pour présenter la ruralité québécoise, nous avons retenu les mots de mon homologue français, Raymond Lacombe: «le monde rural ce sont des Hommes, des territoires et des produits». Nous avons aussi consacré une rubrique à la décentralisation et finalement, à la fin du document, nous avons fait la synthèse des actions que l'État devait entreprendre pour illustrer l'ampleur de la tâche.

En ce qui concerne le territoire, et il n'y a pas de monde rural sans une juste compréhension de celui-ci. Pour faire

2. On peut obtenir un exemplaire de l'*Avis pour une politique gouvernementale de développement rural* en communiquant avec Solidarité rurale du Québec (819-293-6825) ou en visitant le site Internet www.solidarite-rurale.qc.ca.

image, je dirais que cinq groupes distincts se le chicanent : les autochtones avec leurs droits ancestraux, les agriculteurs avec leur droit de produire, les villégiateurs avec leur droit à la paix, les néo-ruraux avec leur droit à la beauté et les industriels avec leur droit d'exploiter.

C'est un nœud gordien ; vous l'aurez compris. Mais pour ne pas étouffer, il a fallu donner à chacun et chacune sa place, notamment en redéfinissant précisément le monde rural. Or, une définition géographique, démographique mais aussi sociologique et culturelle dit qu'il est traversé, irrigué par la culture paysanne donc logé au cœur et autour des terres arables, ce qui place le monde rural comme étant issu d'un héritage européen.

Cela ne réglera en rien la question autochtone, mais je dis, comme beaucoup de mes contemporains qui regardent les grands crimes de l'humanité que sont l'esclavage ou les génocides, que les fautes de l'histoire ne peuvent être payées d'un siècle à l'autre. Et l'éditorialiste du *Devoir*, Michel Venne, n'a pas manqué de soulever notre silence sur la question « indienne ».

Maintenant, parlons de ce que je connais beaucoup mieux : le droit de produire des agriculteurs. Cette revendication relève de la nécessité fondamentale de protéger les terres arables et d'en permettre l'usage à des fins agricoles. Cependant, le droit de propriété ne permet pas tous les usages, tant pour les spéculateurs fonciers que pour les agriculteurs. Et vous aurez compris que l'industrialisation de la production agricole, notamment porcine, comme l'étalement urbain, ont exacerbé le débat.

Je crois que pour s'en sortir, il faudra faire table rase. Il ne faudra plus jamais lier agriculture et ruralité comme étant la seule et même chose. Plusieurs économies mettent le territoire à profit dont celles de l'agriculture. L'économie rurale ayant intérêt à être diversifiée, les pratiques économiques

doivent être encadrées, régies afin de ne pas s'exclure les unes les autres.

Je m'explique. Dans un pays d'hiver où le sol arable est rare, l'agriculture doit avoir préséance sur la construction domiciliaire. Mais les contraintes imposées – d'ailleurs nous exigeons un moratoire dans notre *Avis* – autour des grands centres urbains de Montréal et de Québec ne peuvent justifier des abus réglementaires à 1 000 km de là. De plus, quand l'agriculture pue au point où elle éloigne les touristes, c'est qu'elle chasse aussi le bon voisinage. Dans le même ordre d'idées, mais dans un autre secteur, la forêt mal coupée, mal entretenue tuera la scierie de même qu'une forêt mal reboisée désavantagera éventuellement les ébénistes. Alors la propriété et l'usage du territoire deviennent des enjeux de bataille.

Cela dit, je suis certain que l'arbitrage se fera par l'acceptation de l'obligation de diversifier l'économie rurale parce que l'agriculture et la forêt occupent plus ou moins 4% seulement des populations rurales. C'est dire combien l'avenir des communautés rurales ne peut s'appuyer uniquement sur son passé agricole ou forestier.

Le droit à la paix comme celui à la beauté sont les réclamations de nouvelles populations rurales arrivées sur le territoire à cause des villes ou plutôt à cause du maldéveloppement urbain. Elles sont le résultat de notre métissage.

En général, et je simplifie, les plus ardents défenseurs de la beauté ont quitté la ville à la recherche d'autre chose. Ils n'exercent pas de métiers traditionnels, ils aiment nos campagnes follement mais sont urbains de culture et détenteurs d'un projet individuel. Leurs voisins, sans être semblables, sont les défenseurs de la paix. Ils ont souvent les cheveux blancs, prennent une retraite hâtive et confortable. Ils ont une culture de banlieue. Ils ont des droits, ils veulent des services. Ils ont peu de projets sinon celui de mourir tranquille.

Les tenants du droit d'exploiter sont multinationaux, invisibles, et néolibéraux. Ils concentrent leurs activités vers les centres urbains, usant des campagnes comme de simples réserves de matières premières et parfois d'ouvriers. Mais la rentabilité de leurs opérations repose généralement sur la générosité des États, donc des contribuables. Leur droit d'exploiter n'est pas celui de nous exploiter et ici l'arbitrage sera politique.

Une fois nommés les intéressés au territoire, la gestion de celui-ci ne se simplifie pas mais les enjeux se dessinent. Chez nous, celui du prélèvement des matières premières est crucial. Les populations locales refusant désormais de ne pas profiter de la prospérité des grandes multinationales, exigent une quelconque redistribution. Nous avons proposé à l'État une forme de ristourne régionale progressive. Cette revendication des communautés nous apparaît légitime parce qu'elle s'appuie sur le fait que les multinationales exploitent des terres publiques. Cependant, cette ristourne serait moindre si, par exemple, l'entreprise emploie en région, transforme en région, ou investit dans la protection de l'environnement, ou encore favorise l'éclosion d'autres entreprises sur les terres consenties par l'État.

En ce qui concerne l'agriculture, le débat est d'abord interne à la profession puisqu'il oppose l'agriculture industrielle à l'agriculture familiale. Néanmoins, les politiques agricoles de l'État devront être établies au seul profit d'une agriculture familiale ; l'industrie agricole, à l'instar des autres, étant assujettie aux lois du marché. De plus, nous proposons un grand défi semblable à celui relevé depuis la Révolution tranquille en diversifiant notre agriculture, en la logeant sur des marchés de créneaux. Faire plus que nous faisons déjà. Comme je le disais à Saint-Hyacinthe l'année passée, lors de la Conférence sur l'agriculture, faire du Québec la France d'Amérique du Nord.

En somme, quand nous aurons encadré le droit d'exploiter et le droit de produire, nous aurons certainement

ouvert le monde rural à la diversité économique, stoppé l'exode des populations et favorisé l'arrivée ou l'intégration de nouveaux segments de population. Nous croyons plus que jamais que l'arbitrage politique, culturel et économique nécessaire à la prospérité des milieux ruraux passe par la mise en place d'une économie des terroirs. Le monde rural est en mutation profonde mais certainement pas menacé de disparition. En outre, Henri Mendras n'a t-il pas dit: «la transformation du monde rural constitue la révolution la plus importante de la fin du siècle.»?

Lui parle de révolution; moi, je dis qu'il faut changer parce que le monde a changé. Tout bouge. Mais cela étant, je ne crois pas que l'agrotourisme ou les nouvelles technologies sauveront les campagnes. L'un comme l'autre sont valables pour nos milieux mais l'enjeu est celui de la propriété collective de nos territoires au service du bien commun. Voilà pourquoi des arbitrages politiques s'imposent.

Et parce qu'il y a une crise de civilisation induite par une guerre entre le politique et le financier, il y a des victimes et nous en sommes. La question rurale est celle de la souveraineté sur le territoire: la souveraineté des populations locales comme celle de l'État national. Maîtres chez nous, voilà notre réclamation. Le monde rural crèvera si les États occidentaux ne s'imposent pas une réelle décentralisation, comme on me le soulignait en Suède dernièrement. Mais les programmes politiques sont silencieux sur ces questions. Le monde rural n'est pas un jardin d'enfants où nous passons pour aller ailleurs. Le monde rural est un milieu de vie choisi et désiré qu'aucune société démocratique ne peut écarter sans risquer beaucoup. De toutes façons, je crois que l'organisation de l'État comme celle que nous connaissons maintenant en France, en Belgique ou ici ne correspond plus aux aspirations des populations. À preuve le cynisme, la méfiance des citoyens. La centralisation c'est comme la mondialisation: c'est d'abord au service de certains en plus d'être des églises que les ruraux ne fréquentent pas.

Alors, je le disais il y a dix ans et je le répète aujourd'hui : tant vaut le village, tant vaut le pays. Les équipes gouvernementales qui se succèdent à Québec comme à Ottawa ne semblent pas pressées de comprendre cela parce que finalement, elles craignent comme la peste de rendre aux communautés le pouvoir d'agir sur leur bonheur. ♦

L'*ACTION NATIONALE* A BESOIN DE VOUS

Vous pensez que L'*Action nationale* joue un rôle essentiel ?

Vous aimeriez contribuer à faire rayonner la revue ? À faire progresser les idées ?

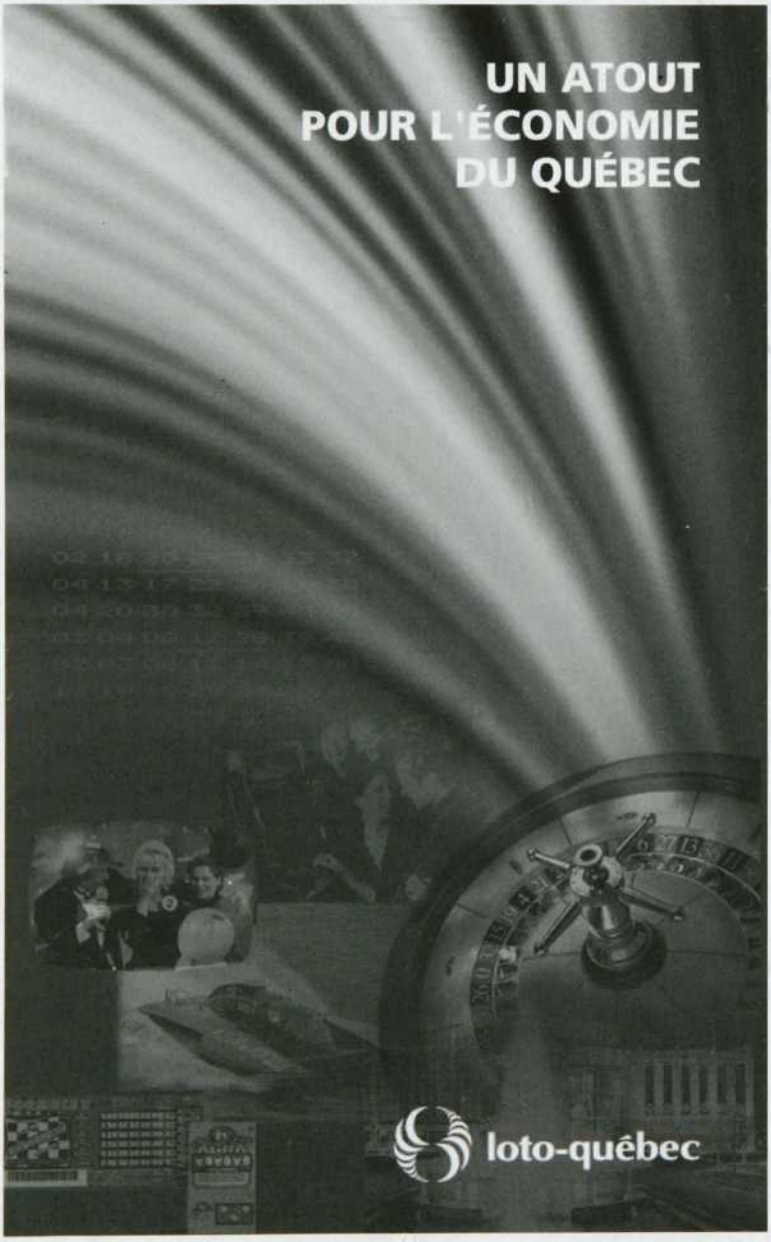
Vous voudriez faire un peu de bénévolat ?

Nous avons besoin de vous !

Pour quelques heures ou pour quelques jours, quelle que soit votre disponibilité, nous avons besoin de votre coup de main pour mieux faire connaître la revue et recruter de nouveaux abonnés.

Contactez-nous par téléphone ou courriel. Nous serons heureux de faire équipe avec vous.

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca


UN ATOUT
POUR L'ÉCONOMIE
DU QUÉBEC
loto-québec

La défense de la langue française

Fernand Daoust[1]

Dans les dictionnaires, on dit qu'un patriote c'est quelqu'un « qui aime ardemment sa patrie, cherche à la servir ». Et de patrie, on rappelle que « quand les aspirations nationales ont reçu pleine satisfaction, l'État c'est la patrie politiquement organisée ; la patrie c'est la collectivité considérée dans son patrimoine à la fois matériel et spirituel,... »

Mais ici au Québec, si notre patrie est bien réelle, elle n'est pas encore dotée de tous les moyens et pouvoirs légitimes nécessaires à son plein développement. Et, chez nous, le mot « patriote » rappelle les tristes événements de la Rébellion de 1837-1838 contre le pouvoir britannique, alors que douze des nôtres furent exécutés à Montréal au Pied-du-Courant et qu'un groupe de 58 autres fut déporté aux antipodes, en Australie.

On a qualifié ces patriotes de « martyrs de la liberté et de l'indépendance ». Les temps ont bien changé ! La répression

1. M. Daoust a été élu Patriote de l'Année 1998 par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

sanguinaire n'est plus à la mode – Dieu Merci ! Bien sûr, les armes dont nous nous servirons pour la suite de l'histoire, quant à nous, seront le vote populaire et les règles démocratiques des pays évolués. Nous n'en continuerons pas moins le combat des patriotes du siècle dernier.

Cette aspiration profonde du peuple québécois à être l'unique maître de sa destinée est inscrite dans son passé et ne cessera de s'affirmer quels que soient les accidents de parcours que connaîtra notre collectivité.

Un peuple, une nation, c'est un regroupement d'individus qui manifestent un vouloir-vivre collectif, soudés par des événements parfois tragiques qui alimentent leur histoire, enracinés sur un territoire défini qu'ils ont développé et dans des lieux qu'ils se sont transmis de génération en génération. Des individus aussi qui possèdent une culture et une langue qui les caractérisent.

Nous serons une société distincte quand nous aurons, comme toutes les autres sociétés distinctes et uniques, un pays qui soit le nôtre, qui nous rassemblera et nous ressemblera. Construire le pays de demain et lutter pour la défense de la langue française, voilà entre autres actions de nature syndicale et sociale, la double tâche à laquelle la FTQ s'est attachée depuis plusieurs décennies déjà.

Au cours des années 50, les travailleurs et les travailleuses ont pris conscience de la dépossession linguistique galopante qu'ils vivaient. L'infériorité économique des francophones et la propriété étrangère des entreprises faisaient de l'anglais la langue du pouvoir économique, de la promotion sociale et du prestige. Le français était bafoué et presque interdit dans les milieux de travail. La façon de nommer les outils, les procédés de fabrication et les titres d'emplois faisaient largement place à une langue qui n'était pas la nôtre. Et que dire de la pollution visuelle qui, par l'affichage et les raisons sociales anglophones, nous renvoyait une image étrangère de nous-mêmes. Souvenez-vous des

«Tremblay Autobody & Paint Shop» qui pullulaient sur tout le Québec.

L'humiliation que nous subissions provoqua un réveil au cours des années 60-70 alors que de grandes luttes linguistiques se déroulèrent. Nous avons été de toutes les batailles et de toutes les manifestations : Saint-Léonard, Bill 63, McGill français, Bill 22 et MQF.

Déjà en 1969, la FTQ, à l'occasion de son congrès qui se tenait à Québec, revendiquait une politique linguistique comprenant les éléments suivants :

- l'adoption, par voie législative, du principe que le français est la langue normale du travail et des communications à l'intérieur du Québec, et que le français doit être la langue officielle de travail à tous les paliers de l'activité économique au Québec ;
- la création d'une régie ayant des pouvoirs d'évaluation, de modification et d'application des programmes de francisation lancés par l'entreprise ou un secteur économique ;
- la modification du Code du travail de façon à permettre au syndicat accrédité de choisir la langue de négociation, de rédaction et d'administration de la convention collective ;
- l'élaboration par le gouvernement d'une politique d'accueil afin que les personnes s'établissant au Québec acquièrent, dès leur arrivée, la connaissance du français et l'obligation pour tout enfant néo-québécois de s'inscrire à l'école publique francophone. Tout immigrant désirant s'installer au Québec doit être avisé de ces exigences avant son départ ;
- le maintien de l'école publique anglophone ;
- l'obligation, pour l'école publique anglophone, de dispenser une connaissance suffisante du français pour son usage courant et pratique ;

- l'enseignement de l'anglais comme langue seconde à l'école publique francophone ;
- l'élaboration et l'application d'une politique réaliste et prudente : la francisation du Québec ne doit pas avoir pour but ni pour effet d'isoler le Québec du continent nord-américain anglophone ;
- le retrait de la loi 63, dans l'attente d'une véritable politique linguistique globale.

La FTQ énonçait les grandes articulations de la Charte de la langue française huit ans avant la proclamation de la Charte. Ce texte fondateur, grâce à l'opiniâtreté d'un patriote admirable, Camille Laurin, le premier gouvernement du PQ nous le donna en août 1977. Cette Loi 101 rappelle dans son préambule que la « langue française, langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, permet au peuple québécois d'exprimer son identité. »

Bien sûr, cette Loi a subi des assauts d'envergure qui l'ont affaiblie. Elle a subi les attaques d'une presse anglophone – et particulièrement de *The Gazette* qui accueille toujours dans ses colonnes des articles et commentaires étalant la quintessence des préjugés à l'égard de cette législation et de son application. Elle a aussi été malmenée par la Cour suprême dont on connaît les penchants. Mais il faut se réjouir du fait que, jusqu'à maintenant, les dispositions de cette Loi à l'égard de la langue de travail et de la francisation des entreprises sont demeurées intactes et parfois même ont été renforcées.

Je veux rendre hommage à ces centaines de syndiqués qui siègent à ces multiples comités de francisation constitués dans les entreprises employant au-delà de 100 salariés. Ces derniers sont de véritables « consciences linguistiques » dans leur milieu de travail, surveillant au jour le jour la mise en œuvre des programmes de francisation. Ici, la vigilance est de règle. Surtout si l'on tient compte des défis d'envergure suscités par les nouvelles technologies de l'information et des communications,

de la mondialisation des échanges et de l'économie du savoir où la maîtrise de la langue prend une telle importance.

La pluralité des cultures et des langues qui se côtoient, à Montréal particulièrement, est une réalité incontournable qui nous interpelle tous de façon dramatique. L'ouverture et l'amitié que nous manifestons à l'égard de ces nouveaux Québécois, dont les apports pour les projets de société que nous mettons en marche sont souhaités avec franchise et détermination, doivent être réciproques.

À ce titre, le français doit être la langue commune, le meilleur outil de cohésion et de participation civique. Langue de convergence indispensable dans la vie en société au Québec, elle doit recevoir un appui ouvert et généreux chez tous les Québécois, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent.

Voilà un projet de société à l'égard duquel tous ceux qui « aiment ardemment leur patrie » doivent œuvrer. ♦

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)
Pour 1 an ❑ (4 N^{os} 30$), pour 2 ans ❑ (8 N^{os} 55$)

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ **PROV.** _____
CODE POSTAL _____
TÉL.: ( ) _____
(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040
Par télécopieur : (418) 656-7282
Par la poste :
C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8

ADHÉSION FACILE ET PEU COÛTEUSE!

RENDEMENT AVANTAGEUX!

CRÉDITS D'IMPÔTS TOTALISANT 30%

UNE ÉPARGNE RETRAITE ADMISSIBLE AUX DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES À TITRE DE REER.

ADHÉRER À FONDACTION

C'EST PARTICIPER À UNE ENTREPRISE COLLECTIVE QUI VISE À MAINTENIR ET À CRÉER DES EMPLOIS AU QUÉBEC, TOUT EN BÉNÉFICIANT D'AVANTAGES FISCAUX FACILITANT L'ACCUMULATION D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE

MAINTIEN ET CRÉATION D'EMPLOIS

INVESTISSEMENT DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE

DÉVELOPPEMENT DURABLE...

UNE CONSCIENCE SOCIALE EN ACTION!

FONDACTION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :
SIÈGE SOCIAL
2100, de Maisonneuve Est,
Montréal (Québec) H2K 4S1

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
Téléphoner au : 1 800 253-6665
ou (514) 525-5505

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDACTION disponible au siège social

L'histoire au neutre

Pierre Vadeboncœur

Ces mois-ci, on discute de l'objectivité nécessaire de l'histoire et par conséquent du problème de savoir si l'on peut encore seulement songer à envisager celle-ci comme un lieu de recherches susceptibles de fournir délibérément des éléments de réponse aux questions intéressées d'un groupe, d'une classe, d'une nation, d'une minorité, d'un peuple ; de leur fournir des appuis, somme toute.

L'histoire, pensent certains, ne devrait pas être étudiée ni enseignée en fonction d'une attente politique déterminée. Par exemple, on ne devrait pas souligner de parti pris aux Québécois francophones et autres Canadiens-français l'histoire de l'impérialisme qui a toujours pesé sur eux. La science interdirait de faire systématiquement ici l'histoire des actes d'une domination et d'en privilégier l'étude. Cela ne serait pas conforme à l'idéal olympique !

A-t-on encore le droit de proposer une interprétation de l'histoire ? Peut-on faire l'examen du passé dans l'intention résolue d'apprendre quelles forces, quels événements,

quelles volontés ont joué pour que nous, nation privée de ses assises, n'ayons jamais vécu collectivement que l'expérience de la précarité? Non? Mais alors c'est que des théoriciens de l'histoire n'en arrivent en somme qu'à proposer ceci: une définition par laquelle l'histoire éviterait de répondre de propos délibéré aux interrogations auxieuses et insistantes de la moitié de la population du Québec depuis quarante ans... Drôle d'attitude, vu l'intensité de ce qui a été vécu et l'est toujours, vu aussi la question fondamentale en jeu dans cette histoire constamment ajournée.

Doit-il y avoir une histoire dite nationale?

La question ne consiste pas à se demander si l'histoire doit être objective, car c'est évidemment sa loi: elle ne doit pas mentir, elle doit montrer les faits, bien entendu. Il s'agit pourtant de savoir si elle peut répondre quelque chose aux questions collectives pressantes qu'on lui adresse en fonction d'une politique, celle d'une nation, d'une minorité, d'une classe, d'une lutte.

Je veux savoir avec quelle constance, par quels détours, avec quelle détermination, selon quels intérêts l'on fait échec aux Canadiens français et Québécois aujourd'hui comme hier et j'exige des réponses à ces questions précisément. Par exemple, j'aimerais qu'on expose dans le détail les rapports du fédéralisme et des puissances d'argent, ou encore la collusion entre le parti libéral et ses bailleurs de fonds, ou l'influence des intérêts de l'Ontario sur l'intransigeance fédérale en matière de constitution concernant le Québec. L'histoire peut-elle éviter de répondre à de telles questions directes et orientées? Peut-elle décider des curiosités?

S'il ne doit pas y avoir d'histoire dite nationale du point de vue québécois, alors la cause est entendue et l'histoire ne peut guère se laisser tenter par une curiosité dirigée vers tel ou tel savoir, jugé essentiel forcément d'après des buts. Faut-

il n'avoir pas de buts? Tend-on obligatoirement vers une éthique de neutralisme et de transcendante indifférence?

C'est l'intérêt, c'est la passion qui détermine les curiosités. Voyez Michelet. L'histoire voudrait donc se priver de cette stimulation, de cette dynamique raison d'enquête?

Le débat sur la neutralité de l'histoire

Le débat sur la «neutralité» de l'histoire, qui est sans doute universel et bien contemporain, prend au Québec un sens particulier. Il s'inscrit, bien que ce ne soit pas consciemment son intention, dans le régime d'un autre débat, ce dernier ayant trait à la légitimité du *nous* employé historiquement par les Canadiens français et spécialement par ceux du Québec pour se désigner eux-mêmes collectivement en fonction du politique. Ce *nous* n'est-il pas un éclatant objet d'histoire? Depuis des années, d'aucuns contestent la légitimité du *nous*, visant ainsi à nous priver de notre assise politique *réelle* et nous renvoyant, comme à la seule justification possible de toute pensée, à des concepts valant, de manière abstraite, pour tout être humain en quelque situation qu'il soit. D'une perspective collective nous appartenant selon ce que nous crie la réalité de notre condition depuis deux siècles, il ne peut pas en être question spécifiquement, paraît-il. Mais cet interdit nie l'histoire elle-même.

D'aucuns parmi nous sont tentés par ce conformisme idéologique, contre les faits. Il s'agit là d'une hésitation de plus dans notre discours, dans notre action, indice de plus d'une équivoque déjà fort étendue. Hésitation plus profonde que les autres, peut-être, celle-là, et à la fois un effet et une cause, une cause plus délétère que d'autres parce que plus à la racine des volontés comme des pensées.

Notre résistance à cet esprit d'abstraction donne des signes de faiblesse. Ce qui remplit la réalité ne commande donc plus autant à nos pensées et à nos intentions. Nos perplexités dans l'ordre de la politique concrète s'étendent

maintenant à la philosophie de la politique. Nous nous laissons gagner plus aisément par des idées que n'inspirent pas les nécessités politiques particulières dans lesquelles, quoi qu'on dise, se trouvent sans exception les groupements humains : grandes nations, petites nations, blocs de puissances, peuples du tiers-monde, minorités raciales ou politiques, classes sociales, peuples colonisés.

Il existe nécessairement des politiques propres à tel ou tel groupement spécialement et elles sont d'une importance capitale pour eux. Elles le sont aussi du point de vue des valeurs universelles. C'est la politique propre de ces groupes, elle existe pour leur avancement particulier et néanmoins la pensée politique n'annonce nulle part de motivation ni de but plus légitime. Mais c'est ce que la « correction politique » impose maintenant d'écarter, ne se rendant pas compte que de ce fait c'est la réalité qu'elle écarte.

La politique de la justice

Il faut bien qu'il y ait des politiques du *nous*. L'histoire ne peut-elle jamais y répondre ? Elles représentent alors aussi la politique de la justice. Ce sont des politiques de créanciers de la justice, mais aussi de l'intégrité de l'être, du droit d'exister dans la plénitude politique la plus complète à laquelle un groupement puisse raisonnablement aspirer, compte tenu des échanges et communications de toutes sortes, qu'il ne s'agit certainement pas d'exclure. Cependant, je ne vois pas très bien comment cette curiosité particulière pourrait se retrouver dans des manuels destinés aux anglophones des autres provinces.

Ce petit développement sur l'histoire et sur le *nous* n'est pas un hors-d'œuvre. La perplexité possible de l'opinion à ces propos est un sérieux indice. Nos ambiguïtés s'y reflètent un peu déjà peut-être. Le flottement auquel cela risque d'aboutir montrerait une situation comprise, où la pensée n'est plus très sûre. ♦

Payer des fonctionnaires qui planifient sournoisement la fermeture de la Gaspésie

Jules Bélanger[1]

Il ne s'agit pas de plaintes d'enfants gâtés ni de craintes hystériques. Les faits sont là, devant nous, tout crus, chiffrés en noir sur blanc et ils étranglent littéralement ma Gaspésie. Or, quels sont ces faits si évidents?

Des faits troublants

L'économie de la Gaspésie a toujours été problématique et elle a, de génération en génération, poussé vers les centres urbains une grande part de ses meilleures ressources humaines. Hémorragie constante. D'où croissance démographique nulle. Depuis une quinzaine d'années, la population de la région décroît annuellement d'environ 1%. On le sait, une hémorragie qui persiste entraîne fatalement la mort.

À cause d'une gestion irresponsable n'ayant pas eu le courage de prévoir plus loin qu'une prochaine élection, la morue, cette ressource qui, depuis des siècles, constituait le

1. Historien.

gagne-pain majeur de la région, a été ruinée : les bateaux de pêche sont à terre douze mois par année et les usines de transformation sont fermées. Résultat : en 1998, taux de chômage de 23,1 % en Gaspésie.

De plus, l'industrie québécoise des pêches a perdu en 1998 22 M $ par suite du non-respect de la quote-part historique du Québec dans l'octroi des quotas par le ministère des Pêches et Océans du gouvernement fédéral. Et voilà une ponction additionnelle de 11 M $ pour la Gaspésie où se concentrent 50 % des activités de la pêche commerciale au Québec.

Il y a bien, pour les travailleurs de l'industrie de la pêche comme pour les autres, les prestations d'assurance-emploi mais elles supposent un minimum modifié de semaines de travail. Or, de ce côté, en 1998, les nouvelles mesures de Monsieur Pettigrew ont privé la région de prestations pour 70 M $.

L'usine de fabrication de papier de la compagnie Gaspesia à Chandler vient de fermer l'une de ses deux machines à papier et ne prévoit pas la remettre en marche. Résultat : 200 emplois perdus.

Mines Gaspé, de Murdochville, qui employait jusqu'à 2000 personnes vers 1970, ne compte plus que 600 employés. Or, en mars, la compagnie a commencé une mise à pied massive pour ne maintenir, l'été venu, que 300 emplois.

Bonne conscience cependant chez nos gouvernants

Voilà des faits chiffrés. Leurs conséquences ne le sont pas encore mais on peut assez facilement prévoir leur impact catastrophique sur une économie régionale déjà anémique. C'est vraiment le cycle infernal : aggravation du chômage, émigration accrue vers les grands centres urbains, affaiblissement démographique, réduction des services à la popula-

tion entraînant de nouveaux départs, lesquels réduisent encore l'incitation à l'investissement créateur d'emplois...

Bien sûr, en Gaspésie comme ailleurs, il ne faut pas tout attendre de l'État, mais celui-ci a des responsabilités dont il tarde indéfiniment à s'acquitter. Ainsi, c'est bien un lieu commun que de réaffirmer la responsabilité de l'État de trouver et d'appliquer des mesures efficaces pour répartir la richesse du pays et empêcher que les populations ne se concentrent excessivement en quelques grandes villes, entraînant ainsi le vidage dramatique des régions et, dans les villes d'accueil, les embouteillages sociaux et physiques que l'on sait.

L'État, aussi bien québécois que canadien, reconnaît théoriquement ses responsabilités en ce sens et il met périodiquement en place divers programmes et structures tels le Bureau de développement régional (BFDR), les programmes de formation d'appoint en entreprise de Ressources humaines Canada, les programmes en recherche et développement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère québécois des Régions (MQR), le secrétariat aux Affaires régionales (SAR), les Centres locaux d'emplois (CLE), les Sociétés locales d'investissement et de développement économique (SOLIDE), etc. Tout cela peut être fort bien pensé et efficace en d'autres régions du Québec mais, en Gaspésie, ça ne suffit pas. Les faits ci-dessus étalés ne le démontrent-ils pas à l'évidence?

Nos gouvernements connaissent très bien l'échec de leurs programmes en Gaspésie et ils continuent de clamer bien haut leur foi en la nécessité pour un pays de cultiver la vie en ses régions comme en ses centres urbains. Ces professions de foi donnent bonne conscience politique mais cela ne suffit pas. Ces programmes, inefficaces en Gaspésie, sont souvent conçus par des fonctionnaires qui ne croient pas en l'avenir de la Gaspésie et qui ne voient en leurs propres inventions que des baumes temporisateurs ou des cataplasmes pouvant faire rêver pendant que le vidage démographique se pour-

suit. Aussi doivent-ils se dire secrètement que lorsque la région sera enfin fermée, le problème sera réglé.

Nos gouvernements doivent regarder les choses en face, reconnaître humblement l'échec de leurs programmes en Gaspésie, vérifier chez leurs fonctionnaires concepteurs de ces programmes l'authenticité de leur foi en l'avenir de la région et assumer courageusement leurs responsabilités. Il faut chez nos gouvernements une volonté politique capable de contrer les manœuvres d'une fonction publique qui cache habilement ses intentions. On se souviendra, par exemple, de l'opposition larvée de certains fonctionnaires à la décision de René Lévesque de transférer en Gaspésie la Direction générale des Pêches maritimes (DGPM). « Il est plus difficile d'amener ces fonctionnaires en Gaspésie, avait dit le premier ministre, impatienté, que de faire nager les morues vers Québec ». Eh bien, ces fonctionnaires ont, à toutes fins utiles, gagné leur point, même s'il leur a fallu pour cela attendre le départ de René Lévesque.

Et que l'on ne tente pas ici de rejeter sur une quelconque mentalité gaspésienne toute la responsabilité de ce marasme économique en Gaspésie. L'acharnement au travail, l'ingéniosité et l'esprit d'initiative font partie du bagage génétique et de la réputation des Gaspésiens. Pourraient en témoigner les milliers de familles montréalaises qui, pendant des générations, ont bénéficié des services domestiques de nos jeunes Gaspésiennes. Pourraient en témoigner les contremaîtres des divers chantiers de construction au Québec ou ailleurs, grands ou petits, de ceux de la Manic ou de la Baie de James à ceux des plus humbles entrepreneurs de la métropole. En a témoigné récemment le patron d'une importante usine montréalaise de boites d'emballage qui affirmait : « J'ai 240 employés et pour entrer ici il faut être Gaspésien ». Il y a là des faits indiscutables.

Quelques suggestions à nos gouvernants

Et si cette volonté politique devenait réalité, y aurait-il un avenir pour la Gaspésie? Évidemment, cette péninsule québécoise d'une superficie de 21 000 kilomètres carrés, soit plus de la moitié de celle de la Suisse, cette région dotée de beautés naturelles exceptionnelles, baignée en pleine mer et située sur la route même reliant la vieille Europe au continent américain, offre de nombreuses possibilités d'avenir non encore ou mal exploitées. Qu'on y fasse se pencher quelques experts ayant la foi! En attendant, voici, de la part d'un profane en la matière, à titre d'exemples et à titre gratuit, quelques suggestions de voies à explorer.

- **Les pêches** : Nos stocks de poissons de fond vont se reconstituer. Les super chaluts et les phoques protégés par la campagne débile de Brigitte Bardot n'ont heureusement pas réussi à détruire tous les reproducteurs ni tous les œufs qui couvaient dans les profondeurs de la mer. Il faut penser dès maintenant à des mesures de contrôle des quotas et de la puissance destructrice des engins de pêche modernes. Il faut penser à des mesures non tributaires des élections. Il y a aussi l'élevage de la morue et d'autres espèces, dont les techniques ont déjà été mises au point par plusieurs pays nordiques À défaut d'inventer, inspirons-nous des succès des autres.

- **Le tourisme** : La plus importante industrie du monde a, en Gaspésie, un potentiel trop partiellement exploité. Les attraits touristiques de la péninsule méritent d'être mieux connus et beaucoup plus loin que sur le seul territoire où les téléspectateurs ont pu regarder « L'ombre de l'épervier ». Une promotion adéquate doit attirer d'autres touristes que ceux de la saison d'été. Le transport aérien peut y contribuer mais à condition que soit corrigée cette aberration qui fait que, très souvent, il en coûte plus cher à un Montréalais de voler vers Gaspé que vers Paris.

- **Le transport maritime** : La Gaspésie possède un port de mer naturel ouvert sur l'océan, tout un potentiel pour un pays ! Ce port naturel en eau profonde est reconnu comme l'un des plus beaux du monde. C'est un port dont le gouvernement du Canada-Uni fit en 1860 un port franc ou port libre, statut intéressant qu'il fallut sacrifier en 1866 pour faciliter la naissance du pacte fédératif de 1867. De plus en plus, la remontée du fleuve Saint-Laurent deviendra difficile pour les cargos géants. Les écologistes veillent au grain et les armateurs préfèrent utiliser de plus gros navires. Le port de Gaspé offre des possibilités à faire rêver de nombreux pays.

- **Les mines** : Les ressources du sous-sol gaspésien sont en grande partie connues. L'exploration n'est cependant pas terminée et il faut accélérer la mise au point des techniques modernes d'extraction qui feront de nombre des gisements déjà identifiés des mines productives.

- **Les nouvelles technologies de communication :** Dans de nombreux types d'emplois, la distance entre l'employé et son employeur n'est plus un problème, l'informatique ayant aboli les distances. Pensons à des emplois comme ceux des centres téléphoniques, de traduction, d'infographie, etc. À ce chapitre, l'expérience et les conseils de l'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick pourraient être pour nos gouvernants d'un précieux secours.

Le Québec a besoin de ses régions. Le principe est acquis. Il reste à passer aux actes. *Sous un gouvernement du Parti Québécois, le développement des régions sera l'une des voies privilégiées pour accélérer la modernisation politique, économique et sociale du Québec* (Programme officiel du Parti Québécois, 1991, p. 87). ♦

La devise d'un Québec souverain au XXI^e siècle

Richard Marceau[1]

À titre de député du Bloc Québécois de Charlesbourg et à titre surtout de jeune souverainiste de 28 ans qui a le goût de participer activement aux réflexions sur l'évolution du projet souverainiste et de contribuer à bâtir le Québec souverain de demain à la lumière des nouvelles réalités économiques et politiques mondiales, j'aimerais ici relancer un débat qui me paraît essentiel, particulièrement à la suite des événements récents en Europe : quelle devrait être la devise d'un Québec souverain de l'an 2000 ?

Le monde change

Depuis 1960, l'idée de la souveraineté du Québec a considérablement évolué. À l'époque du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), le projet indépendantiste québécois, certainement inspiré par les grands changements

1. L'auteur est député de Charlesbourg à la Chambre des Communes. Avocat, il est diplômé de l'Université Laval, de la *University of Western Ontario* et de l'École nationale d'administration de France.

survenant alors en Amérique latine, en Afrique et en Asie, visait l'émancipation du peuple québécois.

À la fin des années soixante, René Lévesque actualisait l'idée d'indépendance du Québec en l'adaptant au contexte de l'interdépendance économique – déjà – des pays. C'était l'époque du mouvement souveraineté-association et la question du référendum de 1980 faisait expressément référence à *une association économique* [avec le Canada] *comportant l'utilisation de la même monnaie.*

Au référendum de 1995, un vote pour le OUI signifiait un vote pour la souveraineté assortie d'une offre formelle de partenariat. Il était alors question de garder le dollar canadien comme devise, mais aussi de négocier un nouveau traité visant notamment une union douanière, de même que la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, sur la base de l'égalité des deux pays signataires.

D'un projet de libération nationale, la souveraineté du Québec est ainsi devenue au fil du temps un projet destiné aussi à réorganiser l'espace politico-économique nord-américain dans le meilleur intérêt des Québécoises et des Québécois : la prise en main de notre destinée collective au sein d'ensembles économiques de plus en plus vastes. Cette modernisation constante du projet souverainiste ne s'est pas arrêtée le 30 octobre 1995. En fait, la question se pose plus que jamais : quel devrait être le Québec de l'an 2000 ?

Bienvenue dans la zone euro !

Le 1er janvier dernier, nous avons assisté à la naissance d'une nouvelle monnaie : l'euro. D'ici trois ans, des monnaies nationales qui revendiquent dans certains cas plusieurs siècles d'existence seront relégués aux musées et aux collections privées. C'est un moment important de l'histoire du monde ! La naissance de l'euro consacrera celle d'une nou-

velle monnaie de réserve, aux côtés du dollar américain et du yen japonais.

Avec la signature du traité de Maastricht, les pays de l'Union européenne se sont assurés de la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux sur l'ensemble de leur territoire. S'ajoute maintenant à cette alliance économique un volet monétaire de sorte qu'il n'y aura désormais qu'une devise et qu'un taux d'intérêt directeur en vigueur dans onze pays d'Europe. D'une part, ce changement majeur démontre à quel point le projet souverainiste proposé en 1995 s'inscrit dans la modernité ! Mais d'autre part, il pose une question incontournable : le dollar canadien est-il voué à disparaître ?

Ce que nous enseigne la création de l'euro, c'est que l'intégration économique soulève, tôt ou tard, la question de l'intégration monétaire. En l'espace d'un demi-siècle, l'Europe est passée d'une guerre des plus sanglantes à un marché commun d'abord limité (Communauté européenne du charbon et de l'acier), puis à un marché commun plus général (traité de Rome), pour finalement déboucher sur une véritable union monétaire. Pourquoi ? Parce qu'il y a de nombreux avantages associés à l'utilisation d'une même monnaie lorsque les échanges économiques entre pays sont importants : réduction de l'incertitude et des coûts de transactions sur les devises, transparence accrue des prix, meilleure allocation des ressources, etc.

Certes, il existe des inconvénients à l'abandon des monnaies nationales. Une monnaie est d'abord et avant tout un outil de commerce et une réserve de valeur, mais aussi, elle peut jouer un rôle tampon lorsque notre économie subit des chocs différents de celles des pays voisins. D'ailleurs, il faut prévoir une période d'adaptation à la nouvelle devise qui peut s'avérer relativement difficile. D'aucuns sont toujours anxieux face aux premiers pas de l'euro sur les marchés et vont attendre qu'il fasse ses preuves avant de lui faire confiance. Mais la décision de se convertir à l'euro signifie que

les onze pays qui y ont adhéré ont jugé que ces inconvénients étaient inférieurs aux bénéfices que l'on associe à la nouvelle devise. Dans le cas contraire, l'euro n'aurait pas vu le jour.

Le huard, un « volatile » en voie d'extinction ?

La conséquence directe de l'arrivée de l'euro sur les marchés monétaires est la réduction du nombre de devises que l'on pourrait qualifier « d'intermédiaires ». L'euro remplace les francs français, belge et luxembourgeois, les marks allemand et finlandais, la lire italienne, le shilling autrichien, la livre irlandaise, le florin néerlandais, la peseta espagnole et l'escudo portugais. À moyen terme, il est très probable que l'euro remplace aussi la livre anglaise, la drachme grecque et les couronnes suédoise et danoise. Cette tendance nous concerne directement et on ne peut plus concrètement : dorénavant, sur quelles devises les spéculateurs internationaux jetteront-ils leur dévolu pour gagner leur vie ?

Il suffit de se rappeler les ravages de la crise financière asiatique, alors que tous se ruaient sur le dollar américain en guise de valeur refuge, pour comprendre les impacts concrets de l'euro. Car si le huard canadien fut malmené en 1998, la plupart des devises européennes l'ont été elles aussi, à divers degrés. Toutefois, il semble clair qu'en présence de l'euro, une nouvelle crise financière internationale (provenant par exemple du Brésil) n'aurait pas les mêmes répercussions en Europe. Malheureusement, une telle crise aurait sans doute les mêmes effets chez nous, peut-être même pires puisque ceux qui spéculent sur la hausse et la baisse des devises lors d'une tourmente financière ont maintenant perdu onze chevaux sur lesquels parier (et non les moindres) !

Soyons réalistes. D'ici quinze ou vingt ans, quelles devises majeures restera-t-il, mis à part le dollar américain, l'euro, le yen japonais et peut-être le yuan chinois ? Dans un

tel contexte, pour nous protéger des effets pernicieux de la spéculation grandissante sur les devises, une taxe sur les transactions financières, i.e. «taxe Tobin», pourrait être proposée. Mais on ne peut faire l'économie d'analyser sérieusement les solutions alternatives qui s'offrent à nous afin d'éviter de devenir l'une des principales cibles des spéculateurs internationaux, comme par exemple abandonner une devise nationale *de facto* marginalisée pour adopter une devise forte. Mais encore, laquelle choisir?

Le dollar américain ou une nouvelle devise panaméricaine?

Le destin économique des Amériques est peut-être celui d'une devise commune du pôle nord au pôle sud au sein d'un accord de libre-échange étendu et grandement bonifié. Un jour, il n'y aura peut-être qu'une seule devise sur la terre. En attendant que ces rêves deviennent réalité, il existe déjà, tout près de nous, une devise forte qui sert de refuge lorsque l'économie mondiale chavire: le dollar américain. Puisque la question de la fluctuation des devises se pose dans le cas d'un Québec, elle s'avère tout aussi pertinente dans le cas du Canada (Les interventions récentes de messieurs Thomas Courchene, professeur à l'Université Queen's, et Raymond Chrétien, ambassadeur du Canada aux États-Unis, le démontrent éloquemment). Voyons ce que cela pourrait vouloir dire.

La masse monétaire canadienne totale est d'environ 600 milliards de dollars canadiens, soit près de 400 milliards de dollars américains. En comparaison, la masse monétaire américaine s'élève à près de 6 000 milliards de dollars américains, en hausse d'environ 10% en 1998 par rapport à 1997. Compte tenu que la masse monétaire canadienne exprimée en dollars américains ne représente que 6 ou 7% de la masse monétaire américaine, la «dollarisation» du Canada (c'est-à-dire la conversion vers le dollar américain de notre

économie) représente, du point de vue américain, à peine quelques mois de croissance de leur masse monétaire.

En outre, il est intéressant de constater à quel point le fonctionnement de la nouvelle banque centrale européenne rappelle à certains égards celui de la Réserve fédérale américaine. Dans les deux cas, la banque centrale établit la politique monétaire commune en consultation avec un certain nombre de représentants de « banques régionales ». Aux États-Unis, il s'agit du « Federal Open Market Committee » (FOMC) qui est composé des gouverneurs de la Banque centrale, du président de la Banque fédérale de New York et de quatre présidents des onze autres banques régionales (en alternance). Cette structure accorde donc une influence importante aux régions lors de l'élaboration de la politique monétaire nationale. Ainsi, un système où la Banque du Canada deviendrait une treizième banque régionale du réseau américain est fort concevable ; le Canada pourrait même tenter d'obtenir un siège permanent au sein du *FOMC* (comme celui accordé au président de la Banque de New York).

Les levées de boucliers

Certes, tout ceci n'est qu'hypothèses, du moins pour le moment. Mais déjà nous voyons plusieurs boucliers se lever, principalement au Canada. Le premier à remettre en question la pertinence d'une union monétaire nord-américaine est nul autre que monsieur John Crow, gouverneur de la Banque du Canada de 1987 à 1994. Lors d'une conférence prononcée récemment à l'Université de Toronto, monsieur Crow a vanté les mérites d'une politique monétaire canadienne autonome qui consiste à maintenir une devise canadienne indépendante dans un régime de taux de change flottant. L'argument central de la thèse de monsieur Crow repose sur la perte de flexibilité des politiques économiques pour le Canada si celui-ci abandonnait sa devise soit en figeant le taux de change par rapport à une autre devise, soit en adoptant le dollar américain.

Toutefois, lorsqu'on regarde l'évolution des taux d'escompte canadien et américain depuis 50 ans (voir graphique en annexe), force est de constater que l'indépendance de la politique monétaire canadienne n'est qu'une vue de l'esprit. Pour déterminer le taux d'escompte en vigueur au Canada de 1950 à 1986, le meilleur modèle économétrique consisterait à utiliser le taux alors en vigueur aux États-Unis et de le majorer de 1,1 point de pourcentage! Et sous le règne de monsieur Crow, le taux d'escompte canadien en vigueur correspondait en moyenne celui en vigueur aux États-Unis plus 3,6 points de pourcentage. Si la flexibilité à laquelle tient tant monsieur Crow est celle qui permet à la Banque du Canada de nous imposer systématiquement des taux d'intérêts plus élevés qu'aux États-Unis, nul doute que les travailleurs québécois et canadiens qui subissent un taux de chômage deux fois plus élevé que leurs homologues américains ont une autre opinion!

Certes, on pourrait faire remarquer qu'en 1996 et en 1997, le taux d'escompte canadien fut inférieur au taux américain pour la première fois en 50 ans (1973 excepté). Cependant, les limites de cette supposée autonomie monétaire nous ont sauté aux yeux le 27 août dernier, alors que le huard plongeait à des profondeurs abyssales et que la Banque du Canada a dû intervenir en augmentant le taux d'escompte à 6% (soit 1 point plus élevé qu'aux États-Unis) pour *soutenir le dollar canadien afin de ramener la confiance*[2]. Depuis, la Banque du Canada a imité parfaitement les mouvements de la Réserve fédérale américaine, ce qui clôt à mon humble avis le débat sur l'indépendance réelle de la Banque du Canada face à son homologue du sud.

La piastre à une piastre!

En ce qui concerne le Québec souverain, y aurait-il des avantages à adopter une nouvelle devise nord-américaine

2. Communiqué de presse de la Banque du Canada, 27 août 1998.

ou, à défaut, le dollar américain? D'abord, la valeur des exportations du Québec aux États-Unis est aujourd'hui une fois et demie supérieure à celle de nos exportations dans le reste du Canada. S'il s'agit d'une simple question de réduire l'incertitude sur les coûts de transactions sur les devises, l'adoption du dollar américain par le Québec souverain semble être un choix des plus rationnels. En outre, on pourrait arguer qu'en éliminant la béquille que constitue une devise canadienne qui se dévalue tranquillement depuis trente ans, les entreprises québécoises seraient beaucoup plus fortement incitées à investir dans l'amélioration de leur productivité, ce qui en soi s'avérerait déjà très bénéfique.

Sur le plan purement politique, on sait que les fédéralistes aiment bien utiliser la menace qu'un éventuel Québec souverain n'aurait aucun contrôle sur la politique monétaire canadienne. Même si on peut se questionner sérieusement sur l'influence actuelle du Québec sur la gestion de la politique monétaire canadienne (la Banque du Canada agit en toute indépendance du pouvoir politique), si le Québec adopte le dollar américain, cette autre grande peur fédéraliste devient caduque. Au pire, le Québec aurait peu d'influence sur la politique monétaire américaine. Cependant, si le passé est garant de l'avenir, la politique monétaire américaine pro-emploi pourrait s'avérer plus avantageuse pour notre économie qu'une politique monétaire canadienne anti-inflation répondant aux prérogatives de l'Ontario. Au mieux, un Québec souverain pourrait faire partie du réseau de banques régionales de la Réserve fédérale et aurait ainsi la même influence sur la politique monétaire (nord) américaine que, par exemple, le Massachusetts où se trouve la Réserve fédérale de Boston!

Enfin, tous se souviennent des prédictions apocalyptiques des fédéralistes quant à la valeur d'une éventuelle devise québécoise. Après la « piastre à Lévesque » à 70 cents ou la « piastre à Chrétien » qui ne valait plus que 63 cents l'été

dernier, il serait temps qu'on se donne enfin une vraie « piastre à une piastre » !

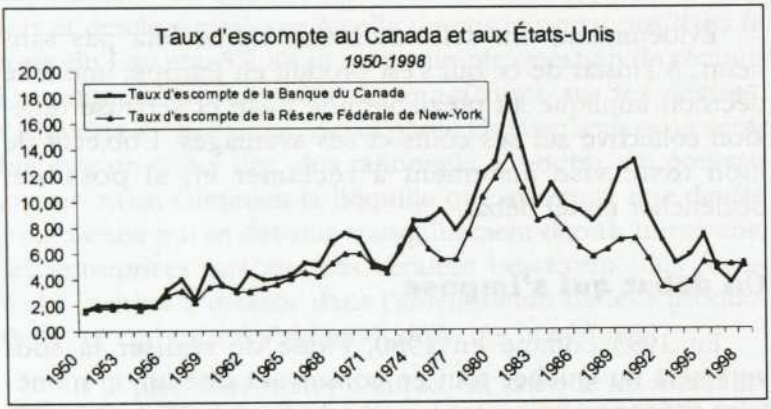
Évidemment, une telle transition ne se fera pas sans heurt. À l'instar de ce qui s'est produit en Europe, une telle décision implique au préalable une vaste et sérieuse réflexion collective sur ses coûts et ses avantages. L'objectif de mon texte vise justement à réclamer et, si possible, déclencher un tel débat.

Un débat qui s'impose

En 1995 comme en 1980, l'idée de réaliser la souveraineté du Québec tout en conservant une union monétaire et économique avec le reste du Canada était pleine de bon sens. Les développements récents en Europe, dont la naissance de l'euro, tendent à confirmer cette analyse, mais posent également de nouvelles questions.

Comme le faisait d'ailleurs remarquer le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe en décembre dernier, une de ces questions concerne l'avenir du dollar canadien au sein d'un éventuel accord de libre-échange couvrant les trois Amériques et, par conséquent, la pertinence d'en faire la devise d'un Québec souverain. J'ai voulu amener dans ce texte certains éléments d'une réflexion qui, en ce qui me concerne, ne fait que s'amorcer. Il importe d'examiner et d'évaluer avec toute l'attention nécessaire les avenues qui s'offrent à nous, tant en ce qui concerne l'adoption du dollar américain que la création d'une nouvelle devise panaméricaine. Il me semble que la richesse des enseignements que l'on tirera de l'expérience européenne rendra plus pertinente que jamais cette discussion essentielle, non seulement au sein du mouvement souverainiste, mais dans l'ensemble du Canada.

Annexe :



Sources :

Pour le Canada : Statistique Canada, *L'Observateur économique canadien* (N° 11-010-XPB), Matrice Cansim 2560, label B14006 : *Taux d'escompte de la Banque du Canada, dernier mercredi du mois.*

Pour les États-Unis : Réserve Fédérale de New York, *Discount rate*, Données historiques, http ://www.bog.frb.fed.us/releases/Hquinze/data/a/dwb.txt, *The discount rate refers to the simple interest rate at which depository institutions borrow from the Federal Reserve Bank of New York.*

Le rôle de l'éthique dans la mission éducative

Lucien Morin[1]

Les liens entre éthique et éducation semblent aller de soi, tellement ils nous sont familiers. Ils sont probablement aussi vieux que la première vertu morale acquise par un enfant à la suite des remontrances raisonnables de ses parents. En même temps, ils ne sont pas sans nous laisser perplexes. Au sujet de l'éthique, par exemple, même quand on en parle au singulier, c'est plus souvent qu'autrement au pluriel qu'on en définit le sens. Quant à la formation, à la formation éthique en particulier, on s'arrache les vertus pour ainsi dire, dans le but de savoir comment composer avec une morale plurielle qui se vit pourtant, et toujours, au singulier. Partant du postulat qu'il existe encore quelques « universels éthiques minima », et du fait que c'est parce qu'elles œuvrent quotidiennement sur de l'humain que l'éthique et l'éducation doivent garder leurs principes à l'œil, je vous propose de réfléchir sur ce qu'on pourrait appeler les deux pôles majeurs ou les deux grands principes de l'éthique dans la

1. Professeur de philosophie à l'Université Laval.

mission éducative : l'éthique comme fondement de la personne et l'éthique comme ouverture sur la transcendance.

1. L'éthique comme fondement de la personne

Les psychologues et les travailleurs sociaux le disent de différentes manières, et sur des tons à inquiétude variée. Les diagnostics, pourtant, se recoupent : l'épiphanie d'une mutation sans pareil a pris forme depuis quelque temps, dans la vision que les jeunes se font d'eux-mêmes, de leur personne, plus précisément. Au mieux, ils sont confus. Au pire, ils se voient quasiment comme en pièces détachées, le sens de leur personne sautillant d'une image aléatoire à l'autre. Au fond, et plus que tout, le problème en est un de valeurs. Une personne est ce que sont ses valeurs, n'est essentiellement que cela, à vrai dire – digne, légère, profonde, sereine, équilibrée, etc.

Il y a vingt ans, André Naud et moi examinions un phénomène, l'esquive, que nous dénoncions comme un obstacle formidable au bonheur de la personne, celui des jeunes dans nos écoles, en particulier (L'Esquive). (L'École et les valeurs). Attitude d'éducateur ou de parent éducateur, l'esquive, c'était refuser de nommer, de hiérarchiser et de choisir ses valeurs. Aujourd'hui, je serais tenté de dire que c'est quasiment l'inverse ; l'esquive, c'est refuser d'exclure, ce qui n'est toujours qu'une autre facette de la même nécessité et de la même difficulté de choisir. Et, à la source, c'est toujours, d'abord, une difficulté d'adulte, comme le rapporte l'écho dominant : nous avons la cinquantaine entamée ; nous avons des responsabilités d'éducateurs et d'éducatrices ; et nous avons nos valeurs passablement amochées, surtout les absolues, fissurées ou carrément écroulées. En somme, plusieurs de nos étoiles sont éteintes sur lesquelles, il n'y a pas longtemps, nous pouvions régler la course de notre navire et, pour une large part, celle des jeunes. Aussi, pour des raisons de mimétisme naturel, notre quasi-paralysie

devant l'éclectisme des valeurs plurielles et métissées est devenue celle des jeunes que nous avons toujours la responsabilité d'éduquer. Que faire?

Le bien-être moral comme bonheur premier de la personne

On a parfois tendance à l'oublier, mais c'est le bien moral qui donne naissance au premier sentiment de bien-être de la personne en tant que personne. Dire simplement, la si reposante expression « être bien dans sa peau » – ce que tout le monde recherche, les jeunes comme les moins jeunes – se dit d'abord et avant tout de la personne morale. Pas besoin de partir très haut pour le montrer, c'est déjà au niveau du langage que l'éthique renvoie à la personne comme dans son lieu. En effet, le premier sens du grec *êthos*, c'est l'habitat, l'habitat des poissons, des animaux, des humains. Comme celui, modeste, d'Héraclite assis dans sa cuisine, dans la proximité toute simple de son four à pain, et qui pourtant, lui permettait de dire à ses visiteurs timides : « Mais entrez, voyons, ici aussi sont les dieux ». Mais l'éthique, c'est encore le lieu d'un autre habiter, plus spécifique, plus beau, celui de l'essence même de la personne, comme l'a finement remarqué Heidegger (*Lettre sur l'humanisme*). Car là, mais on le devine, n'est-ce pas l'éthique ne peut être limitée à la seule géographie, au seul lieu de l'habiter ; elle renvoie nécessairement et en même temps à l'acte d'habiter, d'occuper non seulement par la présence, mais par l'acte de présence. De sorte que, dire que la personne agit en tant que personne ou qu'elle séjourne dans l'éthique, comme en elle-même, comme en son être le plus intime et bien dans sa peau, c'est la même chose.

Cela dit, je dois encore vous avouer, si ce n'est déjà assez évident, que je suis partisan d'une conception de l'éthique qui, entre autres choses et malgré ses difficultés depuis quelque temps, accorde une large place à l'habitude, c'est-à-dire à une manière d'être et de se former en tant que per-

sonne qui découle des manières de ses agirs éthiques. En d'autres mots, on n'est pas premièrement ni principalement une personne morale par notre nature et ses vermicelles d'instincts. Seul, dans sa nature, comme l'a cruellement compris le roi Lear, l'être humain n'est qu'un « poor, bare, forked animal » (un pauvre animal nu et fourchu). Nous le savons, depuis que l'être humain a reconnu son privilège d'espèce dans l'échelle des êtres, il sait que même quand il naît humain il lui faut encore le devenir. Bref, la personne morale n'est pas le résultat aveugle et prédéterminé de la seule déclinaison naturelle. – On n'est pas moral non plus, pas seulement en tout cas, par son savoir, par ce qu'on pense, raisonne, discute. Nous sommes infiniment nombreux, plus probablement, à savoir ce que c'est que d'être moralement heureux, mais à ne pas l'être du simple fait de ce savoir. – Non. On l'est, moral, par l'éducation et l'habitude morale, c'est-à-dire par ce qu'on apprend à agir, par ce qu'on apprend en agissant, par ce qu'on agit. Ici, l'éclairage latin s'ajoute à la lumière grecque, car il y a une parenté forte entre habitude (habitudo) et habiter (habitare), la personne habitant dans son habitat de personne à la suite de ses habitudes éthiques. Ou, encore, on dira, et c'est la même chose, qu'elle est bien dans son agir, dans son être, bien dans sa peau. Et nous revoilà avec l'épiderme du début. Et au grec de nouveau, une dernière fois. Car si nous savons aisément que notre étymologie de personne, *prosopon*, renvoie à *masque*, nous négligeons avec une aisance plus grande encore le sens tout à fait premier de *prosopon : ce qui est en avant, face, visage*. La boucle est bouclée. L'éthique, c'est non seulement l'habitude de bien-être dans laquelle habite la personne, c'est en même temps la personne habitée par son bien-être – ce qui se voit dans sa face, ce qui se lit sur son visage, ce que respirent, comme à fleur de peau, tous les pores de son être. Voilà pourquoi, simplement dit, c'est le bien moral qui donne naissance au premier sentiment de bien-être de la personne en tant que personne, lequel est la valeur dernière de la personne. Le grand est petit s'il a l'âme

basse alors que le plus modeste atteint à la grandeur s'il a de la noblesse au cœur. Peu importent les joies et les épreuves que la vie apporte, c'est cette noblesse de cœur qui est la plus sûre garantie du bonheur que peut goûter une personne.

Le bien-être moral comme bien-être de la personne prise comme un tout

Une autre caractéristique importante de l'éthique, et qui pourrait encore servir dans la formation des jeunes, est celle-ci : les qualités éthiques ou morales sont toujours bonification et valorisation de la personne prise comme un tout. On ne dit pas du généreux qu'il a une main magnanime, ni du meurtrier qu'il a un index assassin. D'une personne juste ou injuste, courageuse ou lâche, c'est toujours de la personne entière qu'il s'agit. Ce qui n'est pas le cas quand on dit de quelqu'un qu'il est bon médecin, par exemple, ou bon architecte. Car il est malheureusement possible qu'un bon médecin violente son épouse et ses enfants, ou mente dans son rapport d'impôt, c'est-à-dire soit une mauvaise personne quant à la morale, tout en demeurant bon médecin quant à la science. Comme disait Platon, « pratiquer l'un et l'autre, la vertu et le vice, n'est pas possible si l'on veut pratiquer quelque peu la vertu » (Les Lois). Certes, je n'ignore pas la difficulté de la question, qu'en d'autres temps il faudrait approfondir. Mais je sais aussi qu'il est à la mode de valoriser l'intégration des savoirs à l'école. Or si cette intégration est effectivement nécessaire sur plus d'un plan et pour plusieurs raisons, cognitives et pédagogiques, entre autres, elle n'est pas une notion univoque. Par exemple, l'effet, chez une personne, d'un savoir intériorisé d'une qualité morale (fidélité, respect, générosité), ne concerne pas nécessairement et en même temps les mêmes capacités que celles d'une qualité intellectuelle. La qualité qui rend bon mathématicien n'est pas la même que celle qui rend bon moralement, et ne s'acquiert d'ailleurs pas de la même manière. Et on ne reprochera pas au mathématicien de n'être point moral parce

que bon mathématicien, ni à la personne courageuse de n'être point mathématicienne parce que courageuse. En d'autres mots, en matière de bien, de bien moral, c'est toujours la personne prise comme un tout qui est en cause. Voilà pourquoi, pour la même raison, les qualités morales sont considérées comme la source du bonheur de la personne entière, une source de bonheur plus grand.

On pourrait encore essayer de l'illustrer en distinguant les deux axes ou les deux composantes principales du bonheur moral de la personne. La première définit le permis et le défendu, elle est morale d'obligation, comme dirait Bergson. La deuxième est davantage affaire d'attrait et d'aspiration, elle est morale du dépassement. Si les deux sont nécessaires, s'entremêlent et se compénètrent dans le quotidien de la vie, il me semblerait important de savoir dire à nos jeunes à quel point est pleine et profonde la joie que procure la seconde. D'abord, la morale du dépassement retentit dans la conscience comme un appel. À ce titre, elle est une voix plus exaltante que le simple rappel d'un devoir minimal, que le calcul d'un dû. Elle ouvre l'horizon de la créativité morale, établissant le primat de la générosité. Autant qu'à la raison, elle parle à la sensibilité et à l'émotion et, par là, plus peut-être que la discussion et le raisonnement, elle met devant la conscience l'image et l'exemple des grands. Et pour un enfant, pour un jeune, c'est l'exemple, nous le savons, qui parle le plus. Enfin, et le jeune d'aujourd'hui y sera probablement très sensible, la morale du dépassement ne se définit pas seulement comme la recherche de règles de conduite dont le moi serait le seul arbitre, mais comme la réponse à des appels qui invitent à aller plus loin et à dépasser les frontières de l'ordinaire. Plus que nous, peut-être, les jeunes comprendront que dans notre monde mondialisé et numérisé, cette créativité est exigée : pour que soient combattues les nouvelles haines et les nouvelles violences ; pour que soient nourries les nouvelles formes d'espoir. Bref, la morale du dépassement est pro-

prement libération de toutes les aspirations de la personne en tant que personne. Il suffit de l'éveiller.

2. L'éthique comme ouverture sur la transcendance

C'est l'autre pôle de la responsabilité éthique dans la formation de la personne. Certes, jusqu'au dix-huitième siècle, ou à peu près, il était encore généralement admis que peu de personnes humaines pouvaient vivre sans consolation spirituelle – métaphysique ou religieuse. Et, naturellement, les agents d'éducation s'acquittaient de leur devoir moral d'en informer les jeunes. Puis, la question entière de la transcendance se mit à pourrir par le haut, pour ainsi dire, avec la nouvelle de la mort de Dieu, qu'on avait tué. Pour un éducateur, pour l'éthique de toute pédagogie, on imagine facilement les répercussions. Avant toute autre, c'est la terrible question de Malraux qui monte de suite à la conscience : que faire d'une âme d'enfant s'il n'y a ni Dieu, ni Christ? Surtout si on L'a tué? Surtout si on est pédagogue? Heureusement, il n'est pas que par le meurtre que se pose le plus immédiatement la question de la transcendance en général, dont celle de Dieu est le point final. Aussi, c'est ma certitude, et très vraisemblablement la vôtre, les jeunes ont certainement le droit de décider par eux-mêmes de la place à lui accorder dans leur vie. Mais pour ce faire, il leur faut d'abord un minimum de connaissances ou, du moins, de renseignements. D'où notre obligation morale, en tant qu'éducateurs, de répondre à ce besoin. Certes, il y a plusieurs manières d'aborder la question. Entre autres, j'avais pensé partir d'un fait accablant, celui du Mal Absolu au fond des trous noirs sans fond de l'éthique de notre siècle. En effet, après les deux grandes guerres, après Hiroshima, après l'apartheid, après l'Holocauste et la nuit sans fin d'Auschwitz, comment l'être humain peut-il encore supporter son être sans même l'espoir d'une forme de Dieu personnel à qui demander consolation, à qui demander pardon? Ou, à l'inverse, com-

ment supporter qu'un Dieu puisse encore exister qui aurait permis ce siècle? Mais, bien entendu, pour les jeunes, pour nos enfants, il faut d'autres approches, plus proportionnées. Permettez-moi, en guise de conclusion, d'en commenter deux brièvement.

Le sens de l'étonnement

L'étonnement. Il n'est pas que dans les choses rares ou les objets précieux. Il est partout, au ras de la prose du monde, pour ainsi dire. C'est pourquoi, d'ailleurs, il est au principe autant de la pédagogie que de la métaphysique. Car s'étonner, c'est d'abord prendre conscience que nous ne comprenons pas pleinement ce qui se passe, que quelque chose nous dépasse dans ce qui nous surprend. Pensons à la première fois que nous avons vu un arc-en-ciel s'installer dans le gros ciel gris, ou que nous avons observé la chenille aux anneaux velus se transformer en une dentelle à quatre ailes appelée papillon. S'étonner, au sens strict, c'est ne pas connaître. En même temps, s'étonner, c'est s'ouvrir l'esprit, s'apercevoir de son ignorance et chercher à s'en libérer, par la connaissance et le sens des causes. Bref, s'étonner, c'est le feu rouge qui allume le feu vert du connaître. Connaître, au sens strict, c'est ne plus s'étonner.

Regardons autour de nous. Les sources d'étonnement sont partout. Un visage d'enfant. Un flocon de neige. Une note de Bach. Un tournesol de Van Gogh. Un vers de Shakespeare. Une formule d'Einstein. Le fait de la familiarité ne doit pas obscurcir cet autre, plus important, qu'à chaque jour, à chaque heure, quelque part, ce qui n'a pas encore existé a la grâce d'être invité à pénétrer dans ce qui existe, souvent avec mille formes permises, dont chacune pourrait être autre, pourrait ne pas être du tout, et dont aucune n'a encore été aperçue jusque-là. Comme dit George Steiner, « l'essentiel de notre condition humaine n'est ni plus ni moins que l'appréhension que nous avons parfois de la présence et de la substantialité radicalement inexplicables du créé. Il

est ; nous sommes. Voilà la rudimentaire grammaire de l'insondable » (Réelles présences).

Or, c'est bien à partir de ce créé familier et insondable que nous grimpons sans cesse dans nos échelles d'étonnements. Et avec quel crescendo ! Je me contenterai d'en nommer quatre pour illustrer. Nous sommes toujours étonnés, premièrement, de l'arrivée de l'être, d'un être, de cet être-là – visage, flocon, tableau. Car c'est toujours la contingence de chaque être singulier, chacun dans sa singularité propre, qui fascine d'abord, la lumière étonnante de chacun étant immanquablement doublée de la nuit de sa mystérieuse et impénétrable étrangeté. Mais pourquoi ce visage est-il unique ? Et ce flocon de neige ? Nous sommes étonnés, deuxièmement, de la perfection, c'est-à-dire, de l'intelligibilité des êtres et des choses dans l'univers. C'est d'ailleurs dans celle-ci, dit Einstein, que prend racine la religiosité du savant comme de l'homme ordinaire. La religiosité « consiste à s'étonner, à s'extasier devant l'harmonie des lois de la nature dévoilant une intelligence si supérieure que toutes les pensées humaines et toute leur ingéniosité ne peuvent révéler, face à elle, que leur néant dérisoire » (*Comment je vois le monde*). Un récent article de *Newsweek* (20 juillet 1998), montre comment un nombre étonnamment élevé de scientifiques modernes pense exactement la même chose. Mais, je nous le demande, pareille intelligibilité peut-elle être le fruit du hasard ? Nous sommes étonnés, troisièmement, d'être là nous-mêmes, alors que nous aurions pu tout aussi bien ne pas être. Mais pourquoi sommes-nous ou, ce qui revient au même, pourquoi avons-nous été créés ? L'émerveillement d'un saint Augustin devant la naissance d'un être humain n'est pas moins frappant que celui d'un Claude Bernard ou d'un Jean-Pierre Changeux. « Un mort est ressuscité, les hommes sont étonnés ; il y a tant de naissances chaque jour, et nul ne s'étonne ! Pourtant, si nous y regardons avec un peu d'attention, il faut un bien plus grand miracle pour faire être qui n'était pas que pour faire revivre qui était » (*La cité de Dieu*). Mais, à la suite d'Augustin, je

nous le demande aussi, l'œuvre stupéfiante et admirable d'une Intelligence supérieure n'est-elle pas visible dans la puissance d'un seul grain de n'importe quelle semence? Nous sommes étonnés, enfin, de l'être tout court. Car le seul vrai problème, comme dit Hubert Reeves, à la suite de plusieurs autres, c'est celui de l'existence même de l'univers. « Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien? » Nous sommes incapables d'y répondre. Après plusieurs millénaires, nous en sommes ici au même point que le premier chasseur historique venu : au zéro absolu » (*Patience dans l'azur*).

Et pourtant, nos méninges tournent et retournent dans tous les sens, y compris celles d'Hubert Reeves. Comme un instinct, nos étonnements nous pressent de chercher à comprendre non seulement le fait brut du créer, mais sa remontée jusqu'au pourquoi. Question du sens et du sens du sens. À comprendre non seulement la mystérieuse nature de l'acte créateur, mais le mystère plus radical de l'humain créateur, capable de créer au point de créer des dieux qui créent des hommes qui créent des dieux. Question métaphysique et théologique. Mais qui ne voit déjà que le sens de nos étonnements, plantés au ras de la prose du monde, ne soit cloué à un postulat de transcendance? Qui ne voit déjà que le sens de notre éthique et de notre art d'éduquer, à la remorque des mêmes étonnements, ne pende au même clou?

Le sens de nos origines

Au début de mon texte, j'ai rappelé l'idée que l'être humain sait qu'il est humain principalement par l'éducation et par l'habitude morale. Or, pour sensibiliser les jeunes à une forme plusieurs fois séculaire de notre lien avec la transcendance, je me demandais s'il ne serait pas intéressant de leur raconter l'histoire de cette idée. C'est que, et c'est mon premier de trois points, notre conception de l'éthique et de l'art d'éduquer est consubstantielle, du moins en Occident, avec l'histoire non séculière de nos origines. Aux trois branches de notre généalogie morale et spirituelle – la juive,

la grecque et la chrétienne – est suspendu le fruit de récits étonnamment similaires. Depuis le commencement des commencements, ou, si l'on veut, il était une fois, Yahveh, Dieu, l'Intelligence créatrice suprême est là qui règne en Maître sur l'univers, modèle à imiter, rival parfois, à affronter. Peu importe si une infinité d'infinités sépare le Dieu judéo-chrétien de l'Intellect pur et sans mélange d'Anaxagore, ou de l'Être pendant absolu d'Aristote. Il était une fois un Maître Premier, avec un grand M. C'est ce que raconte notre histoire. De sorte que, qui que nous soyons avec nos maîtrises superposées, parents éducateurs ou éducateurs scolaires, un jour ou l'autre, nous devons tous faire face à la même évidence : nous « venons après », nous sommes et nous serons toujours *post* – post-Juifs, post-Grecs, post-chrétiens – c'est-à-dire post-Maître Premier, avec un grand M. en tout cas, c'est ce que raconte notre histoire, et qu'il serait peut-être intéressant de raconter aux jeunes.

Deuxième point. Toutes nos leçons bergères sur l'éthique et sur l'art d'éduquer, c'est aussi de ce Maître Premier, avec un grand M, que nous les tenons. Rapidement, trois brefs commentaires. Dans la belle tradition talmudique, c'est l'Éternel lui-même qui désigne Moïse pour recevoir la Tora. Pour un Juif, la Tora, ce n'est jamais que le *Pentateuque,* ni même l'ensemble de la Bible et du Talmud avec leurs commentaires. Comme le rappelle Emmanuel Lévinas, pour un Juif, la Tora, c'est le Livre de la vie même (*Éthique et infini*). Or, c'est le Maître Premier qui en instruit Moïse, et l'instruit d'instruire. Et nous savons comment. À partir d'une pédagogie de la parole, créée au moment même de la Création de la Parole. « Dieu dit : que la lumière soit ; Dieu dit : que les eaux s'amassent ; Dieu dit : faisons l'homme à notre image ». Ce n'est vraiment pas rien ! Non seulement l'être humain est-il créé par Dieu, ce qui en fait déjà jaser un coup chez nos ancêtres, il l'est, en plus, à Son image. Quand, donc, cette pédagogie plantée au Sinaï rapporte à plusieurs reprises la consigne de Dieu à Moïse : « Parle aux

enfants d'Israël», c'est une des premières souches de notre éthique et de notre art d'éduquer qui prend racine.

Ensuite, dans notre patrimoine grec, le grand Socrate reconnaît lui aussi qu'à l'origine de sa pédagogie et de son éthique il y a une pédagogie du don venu d'ailleurs, et se dit diplômé du dieu même, accomplissant son art comme la commission d'un art divin. «J'ai cela de commun avec les sages-femmes que je suis stérile en matière de sagesse. Le dieu me contraint d'accoucher les autres, mais ne m'a pas permis d'engendrer» (*Théétète*). Allons-y voir. Cette pédagogie de sage-femme, pédagogie de vie morale bien examinée, n'a rien d'ordinaire ou de commun. Car, enseigne Socrate, comme toute vérité, y compris celle de dieu, est déjà concentrée en soi, et comme l'art d'éduquer consiste à accoucher quelqu'un de lui-même, se connaître soi-même c'est à la fin, connaître dieu.

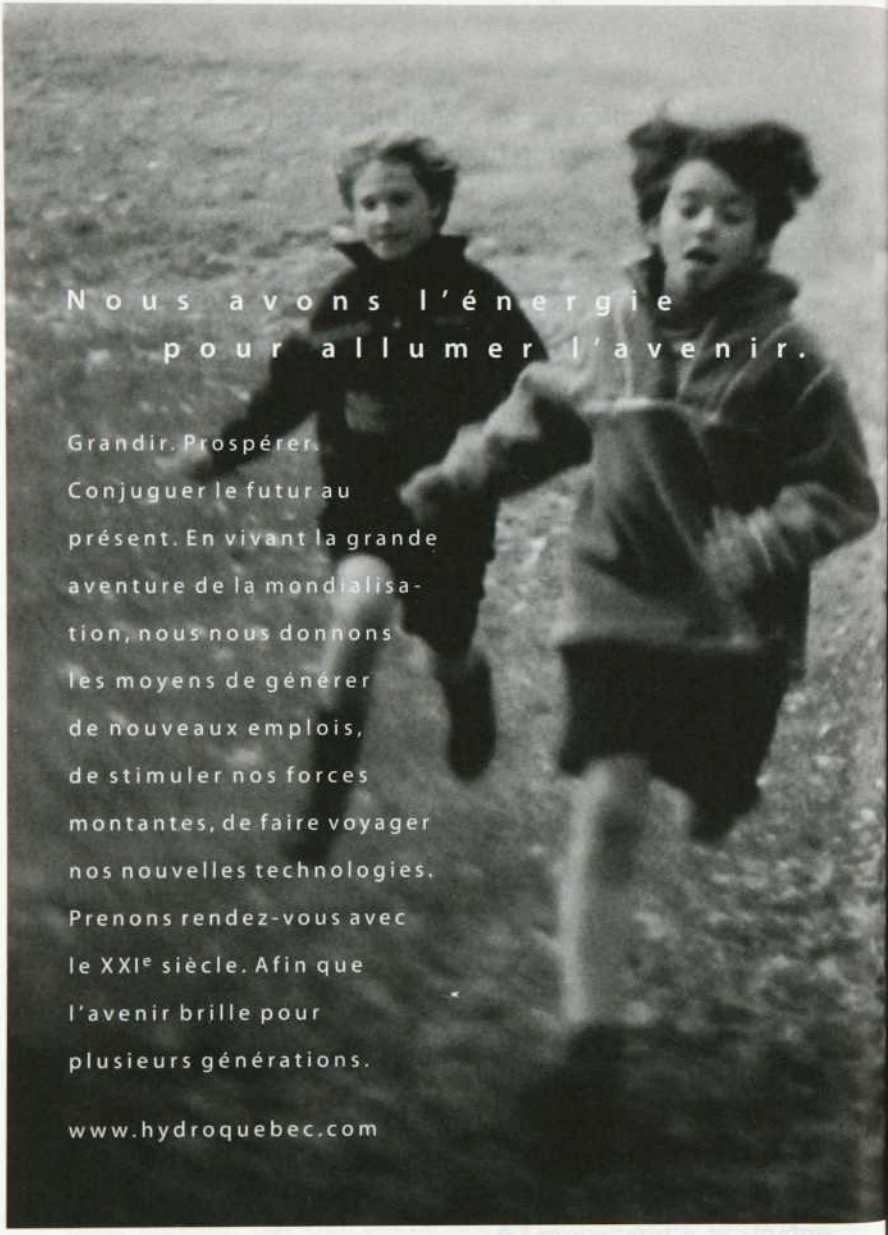
Enfin, dans notre héritage chrétien, le Maître Premier envoie son Fils incarné, Verbe, Jésus, comme maître à imiter. Son éthique et son art d'éduquer, paraboles d'altruisme et de face à face exemplaires, partiront du Logos de l'amour. Amour-don, amour-pardon, amour-réconciliation, certes, mais surtout, amour révolutionnaire, subversif: «aimez vos ennemis» (*Matthieu*). Même quand mon ennemi a droit à mon hostilité, voire à ma haine, il est toujours préférable de subir le mal que de le commettre. Bref, voilà pourquoi, même sans savoir exactement pourquoi, souvent, notre éthique et notre art d'éduquer n'ont jamais été petits. En tout cas, c'est ce que raconte notre histoire, et qu'il vaudrait peut-être la peine de raconter aux enfants et aux jeunes.

Troisième et dernier point. Pour bien montrer l'impact réel et concret de nos origines, il faudrait non seulement dire mais illustrer, par des exemples, comment cette histoire a été, est peut-être encore, une histoire vécue. Je tire mon exemple d'un roman d'Élie Wiesel, *Le crépuscule, au loin.* Abraham, c'est le nom du personnage, raconte comment,

durant l'Occupation, cachés et nourris par un paysan, lui et son fils avaient trouvé refuge dans la parole de Dieu.

« Pendant que les fosses communes se remplissaient de cadavres, que les enfants mouraient du seul péché d'être enfants, mon fils et moi, grâce au paysan, nous apprenions les textes où Dieu est dieu et la vie est sacrée. Un jour, le paysan m'interpella : je ne te comprends pas, Juif. Tu as un fils, et tu l'aimes, et tu veux qu'il vive. Pourquoi ne lui apprends-tu pas à survivre ? - Mais je lui apprends la parole de Dieu, répondis-je, un peu surpris. Le paysan ne comprenait pas. Tu es bizarre, Juif. L'ennemi est cruel, la mort te guette. Tu devrais lui apprendre à courir plus vite que le lièvre, à se nourrir de fruits et d'herbes, à se faufiler dans la foule, à dormir avec les renards s'il le faut, à se déguiser en chrétien. - Mais non, tu ne comprends pas, lui dis-je, gentiment. Ce que la pluie est pour toi, la parole l'est pour nous. Elle féconde notre existence ; sans elle, nous péririons de sécheresse. C'est en elle que nous nous élevons, c'est pour elle que nous nous abaissons ; elle est le refuge pour l'exilé et exil pour le suffisant ; comment ferais-tu sans elle, pour prier ? Comment ferais-tu pour pleurer ? Pour espérer ? Pour te justifier ? Quand tu es en danger, elle t'enveloppe ; quand tu rêves, elle te protège du cauchemar. Donne-toi à la parole, car tu recevras d'elle ce que la vie a de plus beau et de plus généreux : le mouvement qui te porte vers Dieu. - Dieu !, cria le paysan, abasourdi. Quel Dieu ? Le tien ? Est-ce lui qui te sauve des Allemands ? C'est moi, pas lui. C'est ma parole que tu devrais enseigner à ton fils, entends-tu ? - J'allais lui répondre, il m'avait déjà tourné le dos. Et nous reprîmes l'étude de la parole. Et elle ne nous sauva point. »

Bref, comme le raconte l'histoire de notre éthique et de notre art d'éduquer, même quand on en mourait, on en vivait. Ne serait-il pas encore utile de le raconter à nos enfants et à nos jeunes ? ♦



Hydro Québec

Une énergie nouvelle

Les incidences internationales de l'avis consultatif de la Cour suprême du Canada sur la souveraineté du Québec

Daniel Turp[1]

Dans son avis consultatif du 20 août 1998 sur la souveraineté du Québec, la Cour suprême du Canada se prononce sur plusieurs aspects du processus d'accession du Québec à la souveraineté. Dans une perspective politique, l'un des éléments-clefs de l'avis est sans contredit l'affirmation selon laquelle « *un vote qui aboutirait à une majorité claire au Québec en faveur de la sécession, en réponse à une question claire, conférerait au projet de sécession une légitimité démocratique que tous les autres participants à la Confédération auraient l'obligation de reconnaître* ». (par. 150). Selon la Cour, une telle obligation de reconnaissance confère d'ailleurs, sous l'angle juridique, un droit « *de chercher à réaliser la sécession* » et « *imposerait aux autres provinces et au gouvernement fédéral l'obligation de prendre en considération et de respecter cette expression de la volonté démocratique en engageant des négociations* (...) » (par. 88).

1. Député fédéral de Beauharnois-Salaberry, Porte-parole du Bloc Québécois pour les Affaires étrangères et Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (en congé).

Cette obligation de négocier, à laquelle la Cour suprême confère une valeur constitutionnelle et qu'elle considère comme impérative, acquiert de ce fait une importance primordiale dans le processus d'accession à la souveraineté. Elle permet dorénavant aux souverainistes de réfuter l'argument selon lequel le reste du Canada ne négociera pas avec le Québec à la suite d'un oui référendaire, comme l'ont fait les dirigeants fédéralistes comme Pierre Elliott Trudeau et Mike Harris au cours des campagnes référendaires québécoises de 1980 et 1995. Si l'usage qu'on peut faire au plan interne du nouvel argument juridique fourni aux souverainistes par la Cour suprême du Canada est évident, son usage à l'échelle internationale l'est tout autant, étant donné les liens que la Cour établit entre l'obligation de négocier et la communauté internationale. Dans son avis du 20 août 1998, la Cour a internationalisé en définitive le processus d'accession du Québec à la souveraineté en invitant les autres États à agir non seulement comme témoins du processus d'accession du Québec à la souveraineté (I), mais aussi comme parties à ce processus (II).

I- Les États comme témoins de l'accession du Québec à la souveraineté

La Cour suprême n'hésite pas à placer l'obligation de négocier dans le contexte international lorsqu'elle affirme que « *l'adhésion des parties à l'obligation de négocier serait indirectement évaluée au plan international* » (par. 103). Ce faisant, elle reconnaît que la conséquence d'un « Oui » référendaire, sous réserve qu'il soit exprimé par une majorité claire en réponse à une question claire, internationalise une question qui pourrait passer pour exclusivement interne.

Ainsi, la Cour suprême reconnaît non seulement le fait que d'autres États pourraient s'intéresser, comme ils l'ont toujours fait, aux attitudes des gouvernements du Canada et du Québec dans ce contexte, mais considère qu'ils peuvent jouer un rôle concernant une obligation de négocier qui est

une obligation constitutionnelle intérieure. Elle semble donc accorder à ces États un statut, qui est plus politique que juridique, mais elle leur confère néanmoins un rôle clef.

Il semble que cette internationalisation intervient d'abord pendant les négociations elles-mêmes dans la mesure où elle implique que les gouvernements étrangers peuvent évaluer, bien qu'indirectement, si le Québec et le reste du Canada se conduisent conformément à l'obligation de négocier. Cette conduite, déclare la Cour, « *serait régie par les mêmes principes constitutionnels que ceux qui ont donné naissance à l'obligation de négocier : le fédéralisme, la démocratie, le constitutionnalisme et la primauté du droit, et la protection des minorités* » (par. 90). Ainsi, la Cour suprême du Canada invite les gouvernements étrangers à évaluer la façon dont ces principes constitutionnels sont pris en compte pendant les négociations ainsi que les « *intérêts du gouvernement fédéral, du Québec et des autres provinces, d'autres participants, ainsi que des droits de tous les Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec* » (par. 92).

Ces intérêts sont également liés aux « questions très diverses » (par. 96). qui seraient en jeu dans les négociations. Il semble que, selon la Cour, figureraient parmi ces questions le « haut niveau d'intégration des institutions économiques, politiques et sociales au Canada », « une économie nationale et une dette nationale », « la question des frontières », les « minorités linguistiques et culturelles, dont les peuples autochtones » (*ibid.*). La Cour suprême donne à entendre donc que les États membres de la communauté internationale évalueront directement tous les aspects de la négociation. Mais elle semble conférer un autre rôle encore plus névralgique aux États membres de la communauté internationale lorsqu'elle suggère qu'ils soient parties au processus d'accession du Québec à la souveraineté.

II- Les États comme parties à l'accession du Québec à la souveraineté

Si la Cour suprême du Canada confère un rôle aux autres États souverains pendant les négociations, elle semble également penser qu'ils auront un rôle à jouer après les négociations. Elle rattache clairement la violation de l'obligation de négocier à la question de la reconnaissance internationale. Dans une déclaration d'une importance capitale, elle affirme :

> *Ainsi, un Québec qui aurait négocié dans le respect des principes et valeurs constitutionnels face à l'intransigeance injustifiée d'autres participants au niveau fédéral ou provincial aurait probablement plus de chances d'être reconnu qu'un Québec qui n'aurait pas lui-même agi conformément aux principes constitutionnels au cours du processus de négociation. – La légalité des actes des parties au processus de négociation selon le droit canadien ainsi que la légitimité qu'on leur reconnaît seraient l'une et l'autre des considérations importantes dans le processus de reconnaissance* (par. 103).

L'importance que la Cour accorde à la reconnaissance ressort également de déclarations où il est question de la conduite des parties aux négociations. Elle affirme que « [l]e succès ultime d'une telle sécession dépendrait du contrôle effectif d'un territoire et de la reconnaissance par la communauté internationale » (par. 106) et ajoute :

> *Le succès ultime d'une telle sécession dépendrait de sa reconnaissance par la communauté internationale qui, pour décider d'accorder ou non cette reconnaissance, prendrait vraisemblablement en considération la légalité et la légitimité de la sécession eu égard, notamment, à la conduite du Québec et du Canada* (par. 155).

La Cour semble dès lors accorder une grande importance à la reconnaissance dans le cadre et le processus juridiques qu'elle crée en réponse à la prétention du Québec à la souveraineté dans le contexte canadien. De ce point de vue, elle déclare que « (...) *l'une des normes juridiques que les États*

peuvent invoquer pour décider de reconnaître ou non de nouveaux États est la légitimité du processus par lequel ceux-ci ont fait de facto *sécession ou cherchent à le faire*» (par. 143). Elle se hâte d'ajouter que «*le processus de reconnaissance, auparavant considéré comme l'exercice d'un pouvoir souverain absolu, est maintenant assorti de normes juridiques*» (*ibid.*) et cite à l'appui de cette position la *Déclaration de la Communauté européenne sur les Lignes directrices sur la reconnaissance de nouveaux États en Europe orientale et en Union soviétique.*

Ces déclarations de la Cour suprême du Canada révèlent clairement qu'elle considère les autres États membres comme des parties au processus d'accession du Québec à la souveraineté. La participation de tierces parties n'est manifestement pas considérée comme une violation de l'indépendance politique du Canada et la Cour ne condamne pas à l'avance toute reconnaissance de la souveraineté du Québec comme «prématurée». Tout au contraire, elle semble accepter l'idée que des gouvernements étrangers pourraient reconnaître le Québec si le Canada faisait preuve d'intransigeance pendant les négociations et ne respectait pas son obligation de négocier de bonne foi avec le Québec.

Conscient de l'importance accordée aux États étrangers dans le cadre de ce processus, le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, a souligné l'importance de ces opinions de la Cour suprême du Canada lorsqu'il a déclaré que la Cour suprême «*envoyait un message clair à la communauté internationale en disant que si, après un oui référendaire, le Canada et les autres provinces se montraient intransigeants envers le Québec dans le processus de négociation, la reconnaissance du Québec serait plus facile à obtenir*». Il a ajouté, en des termes qui rappellent la dernière campagne électorale, que la Cour donnait au Québec «*une autre condition de réussite aux négociations*».

À la lumière des nombreuses déclarations de la Cour concernant le rôle-clé que les États pourraient jouer dans le processus d'accession du Québec à la souveraineté, les souverainistes réitèrent leur intention de remplir leur obligation de négocier avec le reste du Canada. Ils ont l'intention de négocier de bonne foi toutes les questions liées à l'accession du Québec à la souveraineté et, en outre, de négocier et conclure un traité de partenariat afin de maintenir l'union économique et monétaire existante. Ils prennent cet engagement principalement envers le Canada, mais aussi envers tous les États de la communauté internationale que la Cour suprême considère comme des témoins et des parties au processus d'accession du Québec au statut de pays souverain. ♦

Avis aux Internautes !

L'Action nationale est maintenant sur le Web !

http://www.action-nationale.qc.ca

Vous y retrouvez :

- l'éditorial
- des articles : social – culture – politique
- des faits saillants sur l'épargne
- des billets hebdomadaires
- des textes majeurs parus dans la revue
- l'abonnement en ligne

Venez naviguer et donnez-nous vos commentaires ou suggestions !

Notre courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Du monument historique au bien culturel

Louise Brunelle-Lavoie[1]

La notion de patrimoine a connu au Québec, comme ailleurs à l'étranger, une extension typologique et chronologique. Un seul survol de l'évolution de la législation le concernant permet d'en retracer les principales étapes.

Une première loi « relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique » est adoptée par l'Assemblée législative du Québec le 7 mars 1922. Elle entre en vigueur quatorze jours plus tard. S'inspirant de la loi française de 1913, ce texte reconnaît l'intérêt national de conserver « des monuments et des objets d'art dont le caractère historique ou artistique est incontestable ». Le moyen privilégié pour assurer cette conservation est le classement par une « commission de cinq personnes compétentes » sous la direction du Secrétaire de la province. Les monuments visés par la loi sont des immeubles « par nature ou par destination » et des objets

1. Historienne, vice-présidente de la Commission des biens culturels du Québec.

mobiliers. Cependant, ils ne pourront être classés « qu'avec le consentement du propriétaire ».

L'objectif premier de la loi 1922 est d'assurer la conservation des monuments. Cette préoccupation est le reflet du climat économique et social qui prévaut alors au Québec. En effet, depuis la fin de la Première Guerre mondiale, on assiste à la disparition progressive de l'économie rurale traditionnelle au profit d'activités liées à l'exploitation des richesses naturelles. Ce passage à une société industrielle et urbaine n'est pas sans inquiéter l'élite canadienne-française composée principalement de membres du clergé et des professions libérales. Ce bouleversement social et économique lui apparaît d'autant plus menaçant qu'il est dû à l'action d'intérêts « étrangers ».

Devant la disparition « des reliques du passé », le gouvernement reconnaît « l'intérêt national » de conserver intactes certaines traces de l'histoire en les classant. La loi demeure cependant vague sur la nature des monuments à classer ainsi que sur les critères de sélection.

Les premiers monuments

C'est aux membres de la Commission des monuments historiques qu'il revient de définir ce qu'ils entendent par *monument*. Adoptant une approche beaucoup plus pratique que théorique, les commissaires considèrent alors que la nature première d'un monument est de rappeler le passé et la mémoire des personnes ou des événements. Ils inaugurent donc leurs activités en répertoriant les monuments commémoratifs déjà existants. Cette recension devait leur permettre d'établir un bilan, mais aussi d'identifier les héros dont la statue n'avait pas encore été érigée sur les places publiques et d'initier d'autres commémorations, « intéressantes leçons d'histoire et de fierté patriotique ».

Parallèlement à cet inventaire, la Commission des monuments historiques entreprend de colliger toutes les illustra-

tions disponibles sur les témoins du Régime français. Elle rejoint ainsi l'idéologie dominante de l'époque qui magnifie la période antérieure à la conquête du Canada français par les Britanniques en 1760. Les trois premiers classements, faits en 1929, vont dans le même sens. Ils touchent trois bâtiments du XVIII[e] siècle : le château de Ramezay à Montréal, la maison des Jésuites à Sillery et l'église Notre-Dame-des-Victoires à Québec.

La crise économique qui s'installe en 1930 ralentit cependant les activités de la Commission des monuments historiques. Faute de moyens financiers, la Commission apparaît condamnée à jouer un rôle de plus en plus effacé. Comme l'écrit son secrétaire, Pierre-Georges Roy, en 1935 : « Le gouvernement doit s'occuper surtout des monuments qui parlent, c'est-à-dire des personnes à nourrir. Quant aux monuments qui ne parlent pas, ils devront, malgré leur éloquence, attendre la fin de la crise ». Nonobstant l'appui des sociétés d'histoire, qui tentent de convaincre le gouvernement provincial de faire son devoir à l'égard des souvenirs historiques, et l'octroi de subventions sporadiques, la situation n'évolue guère jusqu'à la fin des années 1940.

En 1948, la nomination, auprès du Conseil exécutif d'un conseiller technique ayant pour mandat de favoriser la conservation et le développement du patrimoine culturel et artistique du Québec, laisse présager une reprise des activités dans ce domaine. L'intérêt du gouvernement provincial est d'ailleurs aiguillonné en ce sens par le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences commandé par le gouvernement fédéral.

La loi de 1922 est donc revue, toujours à la lumière d'une législation française, datant cette fois de 1943. Sanctionnée le 23 janvier 1952, la *Loi pour assurer la conservation des monuments, sites et objets historiques ou artistiques* allonge la liste des biens susceptibles d'être inclus dans la catégorie des monuments en y ajoutant les sites présentant un caractère d'intérêt national. La commission des monuments his-

toriques pourra donc classer des monuments, constructions, sites et objets historiques ou artistiques.

Des sites préhistoriques, scientifiques et les paysages peuvent être classés

Tout comme la précédente, la loi de 1952 définit assez vaguement les monuments à classer. Elle reconnaît cependant que des *monuments et sites préhistoriques* pourront se voir attribuer un tel statut. Il en sera de même pour les *paysages et sites* présentant un intérêt scientifique, qui s'ajoutent désormais aux lieux d'intérêt historique et artistique.

Même si l'objectif premier de la loi de 1952 demeure la conservation, la possibilité offerte à la Commission des monuments historiques d'acquérir tout immeuble lui permettant de mettre en valeur un monument ou un site classé introduit une toute autre notion. Ainsi, le monument n'interpelle plus seulement la mémoire. Il s'impose peu à peu comme objet ayant une valeur intrinsèque architecturale ou esthétique.

La Commission des monuments historiques des années 1950 s'emploie donc à faire ressortir cette valeur par une restauration « consciencieuse ». Elle s'intéresse, comme le souligne son président, Paul Gouin, aux monuments datant du Régime français et à d'autres qui, par la suite, ont été construits « selon la tradition canadienne ». Les travaux effectués cherchent à « éliminer les parasites » du XIX^{e} siècle et à revenir « à la belle simplicité » de la Nouvelle-France. La Commission adopte donc la théorie de la restauration stylistique à la manière de Viollet-le-Duc et recherche l'état d'origine de l'édifice, ou l'état jugé le mieux achevé. Elle privilégie ainsi une architecture idéale au lieu d'une architecture façonnée au cours des siècles par les différents usagers.

La Commission des monuments historiques de cette période se dote aussi d'une politique incitative au classement. Les commissaires sillonnent le Québec pour informer

les propriétaires de maisons ou d'églises anciennes des effets du classement et de la procédure à suivre pour l'obtenir. La valeur architecturale privilégiée alors rejoint la valeur historique préconisée dans les années 1920 : toutes deux centrent la sauvegarde sur les éléments architecturaux des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Leur environnement est parfois également préservé par l'attribution d'un statut de monument et site.

En 1961, la création du ministère des Affaires culturelles n'apporte, à court terme, aucun changement majeur. Le rôle et les moyens d'action de la Commission des monuments historiques sont maintenus et les commissaires poursuivent leurs sollicitations auprès des propriétaires. Ils continuent notamment à rencontrer un grand nombre de fabriques paroissiales afin de classer des lieux de culte. Là où la situation le justifie, les commissaires distinguent l'église et son contenu, classant les œuvres d'art appartenant aux fabriques comme objets artistiques et les objets d'orfèvrerie comme objets historiques.

Cet état de choses, cependant, ne pouvait durer. Les autorités du ministère élaborent en effet une réorganisation administrative des organismes qui leur ont été transférés. Elles travaillent également à une nouvelle loi relative aux monuments historiques.

La protection des ensembles

Le Québec entreprend en 1960 une réforme en profondeur afin de se constituer en un véritable État moderne. Le mouvement est marqué, entre autres, par le recrutement d'un nouveau groupe de fonctionnaires issus des sciences sociales. La *Loi des monuments historiques* sanctionnée le 10 juillet 1963 est leur œuvre. Elle introduit un changement majeur dans le mandat de la Commission des monuments historiques. La loi prévoit en effet la création d'un Service des monuments historiques qui s'occupera de toute l'admi-

nistration jusqu'alors réservée à la Commission. Cette dernière devient un organisme strictement consultatif.

La pièce maîtresse de la nouvelle législation demeure l'élargissement de la notion de monument pour inclure des ensembles patrimoniaux. Les fréquentes atteintes au patrimoine architectural du Vieux-Québec avaient illustré avec acuité les insuffisances de la législation de 1952. Elles avaient démontré la nécessité de déclarer d'intérêt public des circonscriptions géographiques. La loi de 1963 répond à cette préoccupation. Dorénavant, « une municipalité ou une partie de municipalité où se présente une concentration d'immeubles présentant un intérêt historique ou artistique » pourra être déclarée *arrondissement historique.*

Dès novembre 1963, la nouvelle loi est appliquée au Vieux-Québec. L'année 1964 est à son tour marquée par la déclaration des arrondissements historiques du Vieux-Montréal, de Sillery, de Beauport et des Trois-Rivières. Celui de Charlesbourg est pour sa part déclaré en 1965 et celui de l'île d'Orléans en 1970.

La gestion des demandes de permis pour toutes les constructions, réparations, transformations ou démolitions d'immeubles dans les arrondissements est assurée par le Service des monuments historiques, après avis de la Commission. Une lecture des procès-verbaux montre que les commissaires ont plus de considération pour certains types de bâtiments. Ainsi, s'ils se révèlent des gardiens efficaces contre les atteintes aux maisons historiques, ils sont par contre beaucoup moins sévères dans leurs recommandations pour les édifices à fonction commerciale qui n'ont, à leurs yeux, ni valeur architecturale ni intérêt esthétique pertinent.

L'approche de la Commission pour les travaux affectant le quartier de Place-Royale dans le Vieux-Québec, relève encore d'une conception des années 1950. Le projet implique la démolition d'immeubles et leur reconstruction dans le style de l'architecture française du XVIII[e] siècle, pour

restaurer le berceau de la Nouvelle-France et, partant, du Canada tout entier. Le chantier doit être achevé pour la célébration du centenaire de la Confédération canadienne en 1967. Pour le président de la Commission, Paul Gouin, cette « restauration constituera un monument commémoratif et une vivante leçon d'histoire ainsi qu'une attraction touristique de grande classe ».

Certaines des idées reçues commencent cependant à être remises en question. On ne peut « plus esquiver la question fondamentale : qu'est-ce que le monument national, actif du patrimoine national ? » demande Robert Giroux, auteur d'une enquête sur le Service des monuments historiques. Le comité formé pour étudier cette question dépose alors, en novembre 1967, un rapport qui introduit la notion de patrimoine et préfigure, par plusieurs aspects, la nouvelle législation qui intervient cinq ans plus tard.

La Loi sur les biens culturels

Sanctionnée le 8 juillet 1972, la *Loi sur les biens culturels* consacre l'extension de la notion de patrimoine. Un bien culturel, dit ce texte, est une œuvre d'art, un bien historique, un monument ou un site historique, un bien ou un site archéologique.

La ministre des Affaires culturelles de l'époque souligne que, face au bouleversement des valeurs traditionnelles, les biens culturels apparaissent comme des points d'ancrage référentiels. Le Québec se doit « de présenter un échantillonnage valable de sa production artisanale et artistique de toutes les époques », le préservant des contrecoups de l'urbanisation accélérée et de la mondialisation des marchés. Tous pourront ainsi profiter « des valeurs scientifiques, esthétiques, éducatives et de récréation que les biens culturels représentent ».

Dans ce contexte, la loi de 1972 propose une typologie et une définition des biens culturels. Elle apparaît donc un

peu moins vague que les lois précédentes sur les critères pouvant justifier l'attribution d'un statut juridique. Pourront être identifiés comme *biens culturels*:

- une œuvre d'art: bien meuble ou immeuble dont la conservation présente d'un point de vue esthétique un intérêt public;
- un bien historique: tout manuscrit, imprimé, document audiovisuel ou objet façonné dont la conservation présente un intérêt historique;
- un monument historique: immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou par son architecture;
- un site historique: lieu où se sont déroulés des événements ayant marqué l'histoire du Québec, ou aire renfermant des biens ou des monuments historiques;
- un bien archéologique: tout meuble ou immeuble témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique;
- un site historique: lieu où se trouvent des biens archéologiques.

Tout en maintenant la notion d'arrondissement historique, la *Loi sur les biens culturels* ajoute celle d'un arrondissement naturel, soit un territoire ayant un intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque en raison de son harmonie naturelle. Cette loi consacre également la notion d'aire de protection, périmètre de terrain autour d'un monument historique ou d'un site archéologique pour y garantir leur dégagement.

L'objectif premier de la loi de 1972 est toujours la conservation des biens culturels. Il n'est cependant plus question d'assurer cette conservation pour l'intérêt national, mais pour l'intérêt public. En vertu de ce principe, la nouvelle loi prévoit que le statut juridique pourra être attribué sans le consentement du propriétaire.

À compter de 1972, la nouvelle loi est fréquemment utilisée pour octroyer un statut juridique à de grands ensembles urbains. La Commission des biens culturels, qui a suc-

cédé à la Commission des monuments historiques en tant qu'organisme consultatif, recommande que la conservation du patrimoine architectural soit intégrée dans un processus de planification urbaine. Sans être habilitée à faire du zonage ou de l'urbanisme, la Commission utilise son mandat pour inciter les municipalités à agir en ce sens. La promulgation des lois sur les parcs en 1977, sur la protection du territoire agricole en 1978, sur l'aménagement et l'urbanisme et sur la qualité de l'environnement en 1979, a recentré le rôle de la *Loi sur les biens culturels* sur la protection des paysages culturels.

La loi de 1972 a également permis de réaliser des progrès évidents pour la protection des œuvres d'art, des biens historiques, archivistiques et ethnologiques ainsi que des sites archéologiques.

La Commission des biens culturels des années 1980 souhaite une approche globale en matière de sauvegarde des biens culturels. Elle favorise les études d'ensemble qui sauront apporter un éclairage nouveau dans l'examen des dossiers quotidiens. Elle entreprend elle-même des recherches portant sur la protection des biens culturels : mesures fiscales favorisant la conservation, principes et critères de restauration, attribution des permis de recherche en archéologie...

Depuis 1985, un amendement à la *Loi sur les biens culturels* accorde aux municipalités le pouvoir de citer des monuments historiques et de constituer en site du patrimoine tout ou partie de leur territoire « où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lesquels le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique ». Les définitions de 1972 demeurent cependant inchangées, même si la notion de patrimoine tend à remplacer de plus en plus celle de biens culturels. ♦

la passion des

ÊTRES



Caisse d'économie des travailleuses
et travailleurs (Québec)

155, boulevard Charest Est
Québec (Québec)
G1K 3G6
(418) 647-1527
Télécopieur (418) 647-2051
1 800 626-5166

UNE FORCE AU TRAVAIL

Regards sur l'actualité

Rosaire Morin

L'avenir du nationalisme

Il est toujours édifiant de relire les textes des précurseurs. Un article de Léon Dion paru dans la revue de juin 1989 est toujours d'actualité. Le vocabulaire a évolué, mais la pensée du célèbre sociologue se dégage comme un phare qui guide les Québécois dans le brouillard de certains esprits. Quelques extraits sont reproduits :

L'existence de la nation québécoise a toujours été jusqu'ici précaire et elle l'est toujours. D'où l'insécurité chronique qui hante les Québécois, cette peur, sinon de disparaître, du moins d'être empêchés de nous développer conformément à nos aspirations...

Plus peut-être que jamais, nous savons que nous serons seuls pour les affronter, le Canada anglais manifestant aujourd'hui à notre endroit plus que son ignorance séculaire, un véritable sentiment de rejet, du moins en certains milieux.

Pour la première fois peut-être de notre existence, nous savons que la dimension linguistique et culturelle de notre condition est intimement liée à tous toutes les composantes sociales...

Sous toutes les formes qu'il a revêtues et qu'il revêt aujourd'hui, le nationalisme canadien-français reflète notre condition comme peuple : minorité démographique insignifiante sur le continent, précarité linguistique, dépendance économique, insuffisance des structures politiques...

C'est pourquoi je considère le nationalisme québécois comme un fait permanent de société. Le jugement que l'on peut formuler sur lui, comme dans le cas de tout phénomène social, doit à la fois porter sur les fonctions sociales qu'il remplit et les valeurs qu'il véhicule...

Selon toute vraisemblance, nous demeurerons un petit peuple. Par comparaison à notre environnement, il est même probable que, collectivement, nous diminuerons encore. Il nous faut savoir garder foi dans notre force de résistance, en de nouvelles possibilités de réels développements dans les années à venir...

Par ailleurs, l'amoindrissement sinon l'éclatement de la souveraineté du Canada, dans pareille conjoncture, pourrait en contrepartie favoriser le désengagement politique du Québec du Canada... Ce serait une grave erreur de perdre de vue le rôle unique de phare que l'État au Québec a été appelé à exercer pour les Québécois toujours à la recherche de sécurité et de leur identité collective et de croire que ce rôle ne sera plus requis dans tout avenir prévisible.

Extrait, Léon Dion, *L'Action nationale*, juin 1989, pp. 790-798.

Monsieur Stéphane Dion devrait relire ces lignes, les méditer et s'en inspirer.

Duchy of Pontiac

En 1963, Daniel Johnson parlait de « l'heure de la dernière chance pour la Confédération. » Trente-six ans plus tard, certains espèrent encore que « l'heure de la dernière chance » est arrivée. Dans *Le Devoir* du 18 janvier 1963, on retrouve un reportage de Marcel Thivierge dont nous reproduisons certains extraits :

Ce n'est pas une enquête sur le bilinguisme qu'il faut avant 1967, mais une assemblée constituante; pas une constitution rapiécée, mais une constitution nouvelle. Sans quoi il n'y aura pas d'autre issue que l'indépendance...

L'Union nationale est un parti libre pour un Québec libre...

Cessons une fois pour toutes de rêver d'une impossible unité. C'est l'union qu'il faut désormais chercher, l'union dans la liberté, l'harmonie dans le respect des souverainetés nationales, l'alliance de deux communautés ayant des titres égaux à l'autodétermination. Voilà ce que l'État du Québec devrait, sans tarder, faire savoir à Ottawa...»

«*Le Québec... ne se contentera plus de cette tolérance plus ou moins bienveillante qui, depuis cent ans, fait de nous dans la Confédération un groupe d'éternels quémandeurs, qu'on amuse d'une élection à l'autre avec des jouets genre chèques bilingues, mais qu'on n'a jamais accepté autrement qu'à titre de mineurs, d'adjoints ou d'associés juniors au bureau de direction de la nation...*»

Pendant combien d'années encore allons-nous répéter le même discours? Le vocabulaire a à peine évolué. La volonté d'être est toujours aussi cotonneuse.

Jean-Paul Perreault, Président d'*Impératif français*

Conseil pour l'unité canadienne

Le Conseil pour l'unité canadienne (CUC) a été fondé en 1964. Il reçoit 6,2 millions $ du ministère du Patrimoine. Il chapeaute le Centre de recherche et d'information du Canada que préside Joan Fraser. Il administre les programmes *Expérience Canada* et *Rencontres du Canada*. Il organise des tables rondes provinciales.

À la veille du référendum du 30 octobre 1995, le CUC avait créé Option Canada bénéficiaire d'une subvention spéciale de 4,8 millions $ accordée par le ministère du Patrimoine. Cette somme avait été octroyée à même les budgets destinés à la promotion des langues officielles.

Les banques torontoises sont généreuses envers le CUC. La CIBC verse 300 000 $. Scotia et Toronto-Dominion sont discrètes sur leurs souscriptions, mais le représentant de la TD affirmait au *Devoir* que « l'unité canadienne, c'est ce qui est le plus bénéfique pour nos clients et nos actionnaires. »

Les banques ne sont pas aussi généreuses envers *L'Action nationale*. Toutes les banques, y compris Desjardins, souscrivent 1 500 $ en 1999.

Le droit de parole

Pierre Paquette dirigeait l'émission *Droit de parole* à Télé-Québec. Il préside un chantier du Bloc québécois. Le Parti libéral du Québec intervient auprès de la société de l'État québécois. Le président Robert Normand annule le contrat de l'animateur dans les heures qui suivent.

Si le *droit de réserve* était compris de la même façon par les autorités de Radio-Canada, il n'y aurait presque plus d'animateurs dans les émissions d'information et d'affaires publiques de la société fédérale. La propagande fédéraliste a le droit de parole. La réserve consiste dans l'engagement à promouvoir la feuille d'érable ou l'unité canadienne.

Ottawa viole la loi

La Cour fédérale a jugé illégale la méthode d'enquête que le ministère du Développement des ressources humaines utilise. Le ministère pratique le couplage d'informations. Il compare ses propres fichiers de bénéficiaires de l'assurance-emploi avec les renseignements de Douanes Canada. Il pénalise alors les chômeurs qui se sont absentés du pays. De septembre 1996 à août 1998, il a récupéré ainsi 55 millions $ et il imposé des amendes pour une somme de 10 millions $. La juge Danièle Tremblay-Lamer a déclaré illégal le programme de couplage. C'est un usage contraire à l'article 8 de la Charte canadienne des droits et libertés. La

Loi sur la protection de la vie privée interdit un tel procédé, sans le consentement des personnes concernées, à moins d'une situation exceptionnelle prévue dans la Loi.

Le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'enfreindre la Loi. Il doit cesser son harcèlement sans délai. Il ne doit pas exercer un recours contre le jugement, comme il le fait couramment.

Alliance Québec

En 1998, *Alliance Québec* a reçu une subvention de 922 300 $ du gouvernement fédéral. Elle encaissait aussi 163 875 $ de dons. Plusieurs banques torontoises ont souscrit à cet organisme qui combat la marche d'un peuple qui aspire à la liberté.

L'Action nationale ne jouit pas d'une telle abondance d'argent. Elle n'a jamais connu la période des sept années de vaches grasses. Elle ressemble plutôt à Job. Sur son tas de fumier poussaient les plus belles fleurs de la terre.

Mille petits problèmes

Une scierie à La Rédemption

La Rédemption, c'est un petit village de ma terre natale. À trois quarts d'heure de Rimouski. En 1996, la scierie de tremble fermait ses portes. C'était la désolation dans le village. Les jeunes s'exilaient à Mont-Joli et parfois, plus loin. Le Fondaction de la CSN s'est impliqué. Quatre cent mille dollars sont investis. Trente emplois sont créés grâce aussi à Raymond Chénard, un promoteur qui s'y connaît dans la scierie. Des cours de formation sont dispensés dans la salle du conseil municipal. Le Cégep de Rimouski et la Commission scolaires Monts et Marées donnent ces cours de formation sur mesure.

Voilà un autre petit problème résolu. Si on travaillait sur les 100 000 petits problèmes, il n'y aurait plus de grand

problème. Les grands chantiers qui coûtent des milliards de dollars ne règlent pas le problème social du Québec. Les personnes les moins bien nanties n'en profitent pas. À peine quelques sous de différence...

Québec à vendre

Air Alliance

Les jeux sont faits. Air Alliance ferme son siège social à Québec. Les pénates sont déménagées à Halifax chez Air Nova qui avait acquis l'entreprise il y a quelques mois. Air Alliance quitte avec les subventions qu'elle a encaissées. L'histoire se répète. C'est le perpétuel recommencement.

Canam Manac

Le Groupe Canam Manac vient de connaître un changement de nom. Il vient de vendre sa division de semi-remorques pour 87 millions $. Great Dane Limited Partnership de Chicago est l'acquéreur. L'usine produisait 8 000 semi-remorques par année. Elle employait 1 192 personnes. Ses revenus totalisaient les 299 millions $ en 1998. Les profits atteignaient les 7 millions $. Le porte-parole de Canam parlait de réduire la dette et de mettre de l'argent en banque.

Une partie du Québec Inc. s'envole vers les rives du lac Michigan. La garde montante s'effrite... et les Américains s'enrichissent de projets que les gestionnaires québécois ne jugent pas rentables...

Cap Reit

Canadian Apartment Properties Real Estate Invesment Trust vient d'acquérir les immeubles du Domaine Choisy et du Domaine Salaberry situés sur le boulevard Salaberry à Montréal. Les gestionnaires québécois de l'argent des autres

n'ont pas trouvé que ce projet était rentable. Une entreprise de Toronto croit le contraire. La charité nous porte à encourager les autres.

Diageo United Distillers and Vintners

Canandaigua Brands des États-Unis a acquis l'usine de fabrication de whisky de Salaberry-de-Valleyfield qui appartenait à la filiale Diageo United Distillers and Vintners. La transaction est de l'ordre de 370 millions $. Les gestionnaires de l'argent des autres ne sont pas intéressés au contrôle québécois des entreprises. Les Américains débarquent chez nous en force. Ils occupent le territoire. Aucune résistance ne leur est opposée.

Hôtel Ambassadeur

Azim Jamal et Fayes Manji de Vancouver ont acheté l'hôtel Ambassadeur de Beauport. Le trio québécois, Serge Savard, Mario Messier et Bernard Thibeault, avait acquis cet établissement en 1997. L'hôtellerie québécoise est de propriété torontoise, allemande, américaine, anglaise, chinoise, espagnole, hollandaise... dans une proportion de 90% pour les établissements de 100 chambres et plus. L'accueil est encore québécois, bilingue presque partout... Des projets rentables pour des entreprises étrangères ne sont pas jugés profitables par les gestionnaires québécois qui croient toujours qu'il n'y a pas de « projets rentables » au Québec.

Noranda

Noranda s'apprête à vendre sa filiale Industries Câbles d'acier à la compagnie américaine Wire Co. pour quelque 55 millions $. Les Câbles d'acier emploient 500 employés dans ses usines de Pointe-Claire et de Surrey. L'usine se spécialise dans la fabrication de câbles en acier. L'absence du contrôle québécois des entreprises nous rend valet et serviteur.

Roche Ltée

La compagnie américaine The It Group est spécialisée dans les travaux d'insfrastructures en environnement. Son chiffre d'affaires s'élève à 1,2 milliard. Elle vient d'acquérir Roche Ltée, Groupe-conseil qui a pignon sur rue à Sainte-Foy et qui emploie 700 personnes. The It Group recherchait une société experte en approvionnement en eau, en énergie et en infrastructures de transport.

Roche Ltée était un projet rentable pour les gestionnaires qui répètent qu'il n'y a pas de « projets rentables » au Québec pour investir davantage. À moins que les Américains ne soient pas des hommes d'affaires et qu'ils s'engagent dans des aventures... Ce que je ne crois pas.

W. H. Perron

La compagnie White Rose Crafts & Nursery Sales Limited avait acquis W. H. Perron il y a cinq ans. Elle ferme les huit magasins du Québec. La compagnie conserve 32 magasins en Ontario. Le président J. Patrick Howe déclarait que la compagnie devrait réduire les coûts de distribution et d'exploitation qui étaient trop élevés.

Se peut-il qu'il n'y ait pas d'hommes d'affaires québécois capables de protéger le contrôle québécois des entreprises? La perte de 300 emplois provoque un coût social très déficitaire. La fermeture de W. H. Perron est un autre petit problème dont la multiplication constitue le grand problème de l'économie québécoise.

Invasion fédérale dans la santé

Le gouvernement fédéral vient d'octroyer 15 millions de dollars pour la recherche sur le cancer de la prostate. Il a décidé d'ignorer complètement les équipes québécoises reconnues à travers le monde. Ces équipes, notamment celle du CHUL, ont une expertise scientifique exportée en d'autres

pays. Comment le gouvernement fédéral peut-il accorder à Vancouver un tel octroi et ignorer le développement de la recherche au Québec? Ce n'est certes pas le respect de la compétence exclusive du Québec qui a motivé la décision.

La carte de l'électeur

Radio-Canada, le 23 février 1999, à son émission *Montréal ce soir*, rapporte des faits troublants. Un certain Tony, visage et voix déformés, avoue avoir voté 24 fois pour le candidat libéral Jean-Sébastien Lamoureux et avoir reçu 10$ du vote. Le journaliste Philippe Schnobb souligne qu'une soixantaine d'autres personnes, attirées par l'appât du gain, se sont aussi rendues au Château Princesse, à Saint-Léonard, où on leur confiait le mandat de mémoriser le nom, l'adresse, l'âge et la date de naissance des gens sous le nom desquels ils allaient voter. Une femme a même révélé « qu'au moment du vote dans un bureau, on lui a dit que la personne était venue voter. Faisant preuve d'un sang-froid peu commun, elle a insisté. On l'a assermentée et elle a voté calmement. »

On se croirait revenu au temps du député Bercovitch qui avait obtenu le vote de quelque 110% des électeurs inscrits. Le vote « télégraphe » a dû être pratiqué à grande échelle lors du dernier référendum. Se peut-il que 95% des électeurs aient voté? C'est fantastique, incroyable! La proportion ébranle la foi des plus croyants. Le télégraphe a des ailes et n'a pas de pieds. Le gouvernement doit intervenir. Une carte d'identité doit être imposée sans délai. Peut-être la carte de l'assurance-maladie. Il serait difficile de frauder la photo. Mais d'autres problèmes existent. La qualité de la carte électorale est faible. Les mécanismes de révision sont déficients et plus qu'imparfaits.

L'urgence, c'est l'emploi

L'urgence est du côté de l'emploi. Faire fonctionner l'économie à 95% de son potentiel, c'est priver le Canada de

400 000 emplois et de 45 milliards de dollars de revenu annuel, et le Québec, de 100 000 emplois et de 10 milliards de revenu annuel.

Tel est le commentaire de l'économiste Pierre Fortin dans *La Minute de l'emploi* du Fonds de solidarité de la FTQ. L'urgence, c'est de se donner «des stratégies concertées de forte relance de l'économie et du marché du travail». Le gouvernement, les entreprises et les syndicats doivent se concerter et bâtir des chantiers qui redonnent aux personnes les plus faibles le droit de vivre dans la dignité.

Une autre chicane avec Ottawa

La querelle des fonds marins est très ancienne entre le gouvernement fédéral, le Québec et les provinces maritimes. Le Québec affirme avoir juridiction sur cette partie du territoire qu'il juge une mer intérieure. Le fédéral considère que ces eaux font partie du plateau continental.

La compagnie Corridor Resources de Calgary et ses associés ont entrepris dans le golfe un programme d'exploration de l'ordre de 20 millions $. Les premiers travaux sont encourageants. La présence d'hydrocarbures a été détectée au large des Iles-de-la-Madeleine. Mais les travaux du site Old Harry ne seront peut-être pas entrepris. Un obstacle imprévu vient de surgir. La compagnie Corridor Resources exige qu'une entente soit conclue entre le fédéral et le Québec. Le président Norm Miller croit qu'un accord spécial peut être conclu pour poursuivre les travaux, sans résoudre la question de juridiction. La règle du précédent est toujours dangereuse pour le Québec dans un régime parlementaire qui fonctionne à la britannique.

Le McDonald's du Plateau Mont-Royal

Le 28 novembre 1997, 72% des 54 employés signent une carte d'adhésion aux Teamsters. Le propriétaire, Laurent

Vignola, n'aime pas les syndicats. Il conteste. Il encourage le roulement du personnel. Le temps passe. Quinze mois plus tard, il ne reste que 12 des employés qui avaient adhéré au syndicat. Un nouveau vote est pris et 90% se prononcent contre le syndicat. Dans quinze mois, ces nouveaux employés devront, pour la plupart, se rechercher un emploi. La loi doit contraindre le géant du hamburger. Elle doit protéger les travailleurs les plus faibles. Les employés qui ne reçoivent que le salaire minimum et qui œuvrent dans des conditions difficiles de travail ont besoin d'une organisation syndicale pour défendre leurs droits. Le gouvernement doit intervenir, modifier la loi, diminuer les délais et garantir le droit à la syndicalisation.

La coopération entreprises-enseignement

Dans *La Minute de l'emploi* du fonds du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, madame Diane-Gabrielle Tremblay écrit :

> *« Notre recherche (...) tend à indiquer que les contenus de coopération ou de collaboration entre les entreprises ainsi qu'entre celles-ci et des établissements d'enseignement ou d'autres institutions sont plutôt limités et pourraient être davantage, du moins si on les compare aux collaborations observées dans les régions européennes « qui gagnent » (...). La collaboration semble toutefois un peu plus développée dans la région de la Montérégie, et notamment dans son Triangle d'or, un territoire « qui gagne » (...) ».*

Voilà une situation à corriger ! Les relations entre les employeurs et les maisons d'enseignement sont la base de la formation professionnelle, pour une large part. ♦

UPA
c 75e
c

Ensemble
pour cultiver
l'avenir



Tant que la ville
aura besoin de
manger, il faudra
la campagne
pour la nourrir.

L'Union des
producteurs
agricoles

L'agriculture en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine
Un rêve réalisable[*]

Laurence Lambert

On a tendance à associer trop souvent la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine à la pêche et au tourisme. Pourtant, l'agriculture y occupe une place importante et ce, depuis la colonisation.

Avec un fort potentiel, l'agriculture gaspésienne offre de belles perspectives d'avenir.

Des débuts difficiles

Sous le régime français, les morutiers ont été les premiers à pratiquer une forme de culture afin de diversifier leur alimentation fort limitée. L'agriculture est principalement vivrière. Les colons font pousser du blé et de l'orge pour les quelques animaux qu'ils possèdent.

Sous le régime britannique, l'agriculture reste peu élaborée et demeure toujours complémentaire de la pêche.

[*] D'après un texte de Louise Langevin, à paraître dans le prochain numéro du *Magazine Gaspésie*.

Les Acadiens avaient développé d'ingénieuses techniques agricoles, comme les aboiteaux, qui permettaient de gagner du sol fertile sur la mer. Ils sont d'excellents agriculteurs, mais ils ne possèdent pas leurs terres. Pour les Loyalistes arrivés en grand nombre en 1784, les choses sont plus faciles. Le Gouverneur de Québec leur octroie des terres et des provisions de bouche pour passer l'hiver ainsi que des outils agricoles, des matériaux de construction, des vêtements...

Au XIX^e siècle, le portrait agricole est florissant. En 1820, les travaux d'arpentage qui ouvrent la voie à la colonisation permettent une plus grande occupation des sols et une production agricole accrue. La population dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure est en hausse de 202% entre 1850 et 1881. En 1855, le froment produit sur la ferme d'Abraham Coffin de l'Anse aux Cousins remporte une mention honorable lors d'une exposition de blé tenue à Paris. En 1866, Gaspé exporte au-delà de 10 000 livres de beurre et près de 3 000 minots de d'avoine. Des fromageries apparaissent à Port-Daniel, Bonaventure et à Saint-Jules, les premières coopératives aussi.

Cet essor n'est que de courte durée. Le manque de travail et la parcellisation des terres agricoles marquent le début du XX^e siècle. On manque de terres et le recul de la pêche oblige les Gaspésiens à chercher un gagne-pain ailleurs. Le clergé et les politiciens mettent en œuvre l'ouverture de paroisses agricoles pour contrer cette saignée démographique. Des terres publiques et des lots de compagnies forestières sont distribués. Dans le même temps, Mgr Ross, évêque de Gaspé, exerce des pressions pour obtenir de meilleures infrastructures de transport garantes du développement économique : notamment l'annexion du chemin de fer de la baie des Chaleurs au réseau national. En 1930, il incite les Cisterciens à fonder une ferme-école.

En 1937, Esdras Minville, originaire de Grande-Vallée, imagine une expérience agro-forestière novatrice. Il veut créer une entreprise pour récupérer les pêcheurs menacés

de perdre leur travail et les attacher à la terre en utilisant le potentiel forestier du milieu. Il convainc le premier ministre et la seigneurie de Grande-Vallée, appartenant à la Brown Corporation, est échangée contre des domaines situés ailleurs dans la province. Les colons organisés en coopérative devaient s'adonner à la pêche ou à l'agriculture en été et travailler en forêt l'hiver. Les dix premières années sont un succès : en 1940, la coopérative enregistre un chiffre d'affaire de 80 000 $. Mais le manque d'éducation coopérative, l'introduction des pensions de vieillesse, de l'assurance-chômage et le transfert du sciage d'hiver en été ont eu raison de la coopérative.

Malgré l'exode rural, l'agriculture a fait un bond considérable. Ils sont plus de 10 000 cultivateurs en 1944 et leurs propriétés couvrent 12,5 % du territoire. Cependant cette agriculture n'a pas encore atteint le stade d'agriculture de marché. La faible dimension des unités domestiques oblige les fermiers à diversifier leurs sources de revenus et à se livrer à d'autres activités. Dans les années 60, un plan d'aménagement mis sur pied pour relever la Gaspésie au niveau du Québec est un échec, puisqu'il ne tenait pas compte des particularités de la péninsule. Résultat : fermeture de treize paroisses agricoles et diminution du nombre d'acres de terre en culture (86 000 à 40 000).

Portrait agricole aujourd'hui

Aujourd'hui, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine comptent quelque 350 exploitations agricoles et 940 travailleurs qui occupent plus de 45 000 hectares de superficie pour un chiffre d'affaires annuel de 20 millions $.

L'agriculture se concentre surtout sur une longue bande de terre de 700 km et ne dépassant pas 5 km de large. La terre y est de bonne qualité mais pauvre en éléments nutritifs, car il s'agit pour la plupart d'anciens sols forestiers.

L'agriculture repose principalement sur l'élevage, l'industrie laitière et la culture maraîchère.

L'élevage et l'industrie laitière

Cinquante pour cent des entreprises agricoles se consacrent à la production bovine. Ce sont environ 150 éleveurs pour un cheptel de 4 330 vaches. Seule une quinzaine d'éleveurs possèdent plus de 80 vaches de boucherie. Il s'agit pour ceux-ci d'une occupation à temps partiel combinée à un emploi permanent ou associée à d'autres activités.

Les fermes sont de petites dimensions et on y pratique une agriculture principalement extensive, c'est-à-dire qu'on y élève des troupeaux sur de grandes superficies : un animal aux 3 hectares en Gaspésie pour un animal par hectare pour le Québec. Avec une faible densité animale, l'environnement agricole est très sain. Les terres sont loin de la saturation que connaissent d'autres terres agricoles au Québec. Il n'y a pas encore eu ici d'agriculture intensive et en général les fermes sont situées en aval des rivières. De plus, l'emploi de pesticides est limité car insectes et maladies s'y retrouvent en moins grand nombre.

Les producteurs se sont dotés depuis un an d'une coopérative de financement. Celle-ci sert d'intermédiaire auprès des institutions financières pour négocier une marge de crédit commune à tous les producteurs bovins. Cette marge est garantie à 25% par le MAPAQ et le reste, par un dépôt gardé en fidéicommis que verse chaque adhérent. Les effets sont déjà bénéfiques puisque le nombre de vaches et le poids des veaux d'embouche ont augmenté.

L'élevage ovin, qui a débuté dans les années 80, constitue la troisième production animale. Après une période noire au début des années 90, la demande pour l'agneau de lait ayant chuté, des regroupements régionaux de commercialisation ont développé de nouveaux marchés basés sur l'agneau lourd (90-120 lb). Même si l'agneau de Nouvelle-Zélande

inonde nos marchés, l'agneau de Gaspésie a de belles perspectives puisqu'il n'a pas la même qualité. Les producteurs songent également à mettre en marché de l'agneau de présalé, c'est-à-dire élevé et engraissé dans les herbages de bord de mer.

D'autres domaines sont en expansion, notamment l'élevage d'animaux exotiques (autruches, émeus, daims, cerfs rouges, sangliers ou bisons). Ces entreprises naissent un peu partout au Québec depuis une dizaine d'années. La Gaspésie compte une dizaine d'éleveurs de cervidés et une dizaine pour les ratites. La demande est de plus en plus forte de la part des consommateurs.

Il est à noter que les producteurs doivent faire abattre leurs animaux à l'extérieur de la région. Il n'y a pas d'abattoirs dans la région 11 (à partir des Capucins jusqu'aux plateaux). Dans la baie des Chaleurs, la situation est moins grave puisqu'il y a un abattoir à Lac-au-Saumon, dans la vallée de la Matépédia. Ceux de Cap-Chat vont au Bic. Les abattoirs fonctionnent en-deçà de leurs capacités et certains vivent une situation précaire. Aux Iles-de-la-Madeleine, un abattoir fermé depuis une dizaine d'années a été réouvert, mais ne fonctionne que quelques mois par année.

Quant à la production laitière, elle représente la deuxième production en Gaspésie avec 16% du volume d'activités agricoles pour une cinquantaine d'exploitations. La moyenne d'âge est inférieure à 40 ans et les installations sont modernes.

L'horticulture

Sans être une grande région horticole, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine comptent tout de même 48 entreprises qui s'occupent d'arboriculture, de floriculture, de culture maraîchère et potagère. La pomme de terre est sans aucun doute la fière représentante de la production maraîchère. Les sols gaspésiens lui sont propices et son rendement se compare à la moyenne québécoise.

La culture de légumes et de petits fruits se retrouve sur l'ensemble du territoire avec une forte concentration dans la baie des Chaleurs.

Malgré la qualité des produits, la mise en marché se révèle difficile parce que les marchés extérieurs sont éloignés et que les marchés locaux ne sont pas tous preneurs. Leur degré de collaboration dépend du plus ou moins grand asservissement aux « produits bannières » et de leur volonté de jouer un rôle dans l'économie locale. Certains producteurs doivent eux-mêmes assurer leur propre distribution. Un exemple : Provigo avait décidé de ne vendre que les pommes de terre emballées dans leurs centres d'emballage. Avec l'envahissement du marché par la pomme de terre venue de l'Ouest ou des Maritimes, il faudrait que les producteurs fassent front commun et décident de commercialiser leurs produits dans un seul emballage et sous une étiquette unique. Le consommateur s'y retrouverait plus aisément et la distribution en serait facilitée.

Une solution dans ce sens est envisagée puisque des producteurs se sont réunis, à l'instigation du syndicat de base de la MRC Côte-de-Gaspé, pour créer un consortium ou un regroupement de mise en marché des produits agricoles gaspésiens, incluant les « produits de la mer ».

Pour la suite des choses...

L'UPA a présenté cet hiver son nouveau plan quinquennal (1999-2004) au MAPAQ afin que les nouveaux programmes du ministère puissent vraiment répondre aux besoins des producteurs.

Longtemps considérée comme parent pauvre de l'agriculture, la Gaspésie ne dispose que d'une ressource conseil pour 30 producteurs alors qu'au Québec, ils disposent d'une ressource conseil pour 15 producteurs. La Gaspésie ne peut rattraper le retard que si elle dispose des mêmes moyens que le reste du Québec.

Avec son nouveau plan intitulé « Agriculture du terroir durable », l'UPA croit qu'une agriculture qui respecte l'environnement et qui mise sur la qualité du terroir de qualité supérieure peut être viable et même prospérer, à condition que chacun (consommateur et producteur) y mette du sien. Sans promettre les richesses du Klondike, l'agriculture gaspésienne a un bel avenir.

LA RELÈVE

Sur l'ensemble des 2792 entreprises agricoles de la région du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine, 172 ont indiqué un besoin de relève d'ici l'an 2000. Parmi ces dernières, 38 entreprises, soit 22 %, n'ont personne en vue pour reprendre la ferme.

Quant à la formation agricole des personnes qui s'établiront d'ici l'an 2000, on en dénombre 149.

Il s'agit de l'un des meilleurs résultats dépassant de manière significative la moyenne québécoise. De plus, près de 60 % des candidats à la relève atteindront au moins le niveau collégial.

Source : Direction de la formation de la main-d'œuvre et de l'appui aux femmes du bioalimentaire.

L'agriculture reprend aux Îles-de-la-Madeleine

Hélène Tardif*

Le secteur agricole vit une renaissance aux Îles-de-la-Madeleine. Après une décennie de décroissance, le mot agriculture est sur toutes les lèvres et de nouveaux projets voient le jour.

L'agriculture a déjà été importante aux Îles, jusque dans les années 50. Tous les pêcheurs pratiquaient une agriculture de subsistance. Chaque famille possédait quelques animaux et cultivait la terre. Mais, avec l'instauration du régime de l'assurance-chômage qui créait un revenu d'appoint, les Madelinots ont tranquillement délaissé l'agriculture pour se consacrer presque exclusivement à la pêche. L'archipel ne compte plus, en 1999, qu'une quarantaine de producteurs agricoles. Mais les regards se tournent à nouveau vers l'agriculture parce que la situation économique est plus difficile et que la réforme de l'assurance-emploi a durement touché les travailleurs saisonniers.

Les Îles offrent des possibilités agricoles intéressantes. La zone à vocation agricole représente 22 500 acres, soit 50% de la superficie totale de l'archipel. La moitié conviendrait à toute une gamme de cultures. L'autre moitié, à cause de facteurs tels la topographie fortement accidentée ou la nature du sol, ne convient qu'aux pâturages ou qu'à certaines cultures. Les Îles peuvent fournir la plupart des produits alimentaires de base : fruits et légumes, viande et produits laitiers. En 1998, 28 fermes étaient enregistrées sur le territoire madelinot. D'autres fermes existent mais elles ne sont pas inscrites au Ministère, leur revenu n'étant pas suffisamment élevé pour qu'elles soient reconnues.

* Hélène Tardif, Présidente de l'UPA des Îles-de-la-Madeleine

L'air salin, le gel tardif, la qualité des sols, la volonté et le savoir-faire des producteurs sont des éléments favorables à l'agriculture locale. À cause du climat maritime, la saison de végétation est la plus longue au Québec. En effet, sur une période de 39 ans, la moyenne de jours sans gel s'établit à 161 jours, la température de juillet, à 17 degrés Celcius, et l'humidité relative, à 85% pour la période de juin à septembre inclusivement. Les vents peuvent cependant limiter certaines productions. Autre faiblesse, aucune zone agricole permanente n'est délimitée par la loi de la protection du territoire agricole. Les terres sont sujettes à l'urbanisation et à la spéculation foncière. Les agriculteurs ont donc peu de garantie sur le moyen et le long terme. Finalement, à cause de la petitesse du territoire et de sa fragilité, l'agriculture doit être une activité écologique : méthodes culturales biologiques, dimensions modestes et cultures diverses.

Nous possédons déjà des infrastructures importantes qui faciliteront le développement, telles un abattoir. Fermée depuis une dizaine d'années, cette entreprise privée ne pouvait être rentable, par manque d'approvisionnement. Depuis deux ans, les producteurs de bœuf, sous le nom d'Agrocoop, ont décidé de louer l'abattoir pour offrir à la population de la viande produite aux Îles et ainsi relancer la production animale. En collaboration avec le groupe « Le Bon goût frais des Îles », ils ont mené une vaste campagne de publicité pour impliquer le consommateur. Celui-ci devait se sentir partie prenante du développement. La réussite du projet dépendait de sa collaboration. La réponse fut des plus favorables car, en plus de la qualité que possède « Le jeune bœuf des Îles », la collaboration des marchés d'alimentation a été exceptionnelle.

Dans l'opération d'abattage de cette année, le sanglier s'est rajouté au jeune bœuf au grand plaisir des Madelinots. Nos productions sont à petite échelle puisqu'on parle ici de 55 jeunes bœufs et de cinq sangliers pour l'automne dernier. Le développement que nous visons est bien sûr l'augmen-

tation de la production de bœuf mais sur une base annuelle. Agro-coop et quelques partenaires songent même à acheter l'abattoir. Pour ce faire, il faudra mettre en place un parc d'engraissement. Bonne nouvelle, des promoteurs se montrent intéressés à y participer. D'autres productions animales sont aussi ciblées pour leur potentiel de valeur ajoutée : le jeune porc et surtout l'agneau. Nous croyons que l'agneau élevé aux Îles aurait une saveur très particulière à cause du milieu naturellement salin où celui-ci irait paître. La production de volailles pourrait être envisagée, mais à plus long terme, puisque l'abattoir ne possède pas les infrastructures nécessaires. La production végétale devra suivre la même croissance pour assurer une alimentation à tout ce cheptel. La revitalisation des terres agricoles et leur protection doivent donc faire partie du plan de développement agricole et même faire l'objet de mesures prioritaires.

À ces projets se rajoute la production laitière. Plus personne n'osait y croire, un projet ayant avorté il y a plus de dix ans. Aujourd'hui un producteur a réalisé son rêve. Il s'agit de Jérémie Arseneau. Enfin des vaches laitières aux Îles de la Madeleine ! Elles étaient 57 à faire le voyage de l'Île-Verte jusqu'ici. Notre production laitière étant destinée à la fabrication de fromage, le troupeau choisi est de race canadienne car les vaches sont robustes et produisent un lait au rendement fromager de 20 % supérieur à la moyenne québécoise.

La Fromagerie du Pied-de-Vent, située devant la ferme, se distingue par sa méthode de fabrication fromagère artisanale. Comme les habitants des Îles n'avaient évidemment jamais goûté un fromage en grain frais, celui-ci fut grandement apprécié. Quand, au bout d'un mois, les gens en furent rassasiés, ou presque, une partie de la production a pu être transformée en fromage de lait cru. Celui-ci est disponible depuis la mi-décembre dans les marchés madelinots. Lorsqu'il y aura surplus, il pourra être exporté dans les marchés du Québec. La Fromagerie espère que d'autres productions laitières verront le jour aux Îles puisqu'elle ne roule

qu'à 20% de sa capacité. On aimerait aussi y produire des fromages de lait de chèvres et de brebis.

On peut dire que les possibilités de développement dans le secteur agricole sont variées. Par contre, les producteurs doivent être vigilants. Malgré leur petit nombre, les agriculteurs peuvent entraîner des répercussions négatives pour eux et la population insulaire. Sur une île, tous et chacun dépendent les uns des autres. La négligence de l'un peut nuire à l'ensemble de la communauté. Une agriculture respectueuse de l'environnement représentera un gage de réussite.

MAGAZINE

GASPÉSIE

Un courant d'avenir en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Le seul magazine Gaspésien !
Publié par le Musée de la Gaspésie en collaboration avec le CRCD de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Socio-économique, culture et arts, histoire et patrimoine. Pour ceux qui s'intéressent à la Gaspésie d'hier et d'aujourd'hui.

80, boul. De Gaspé, C.P. 680, Gaspé GOC 1RO
Téléphone : 418-368-1534 – Télécopie : 418-368-1535



Photo : Alain Lavoie

La bergerie Cumulus de Caplan élève des Dorset pur-sang.



Photo : D. Raby

L'usine Seagro de Shigawake commercialise du compost marin et du terreau.

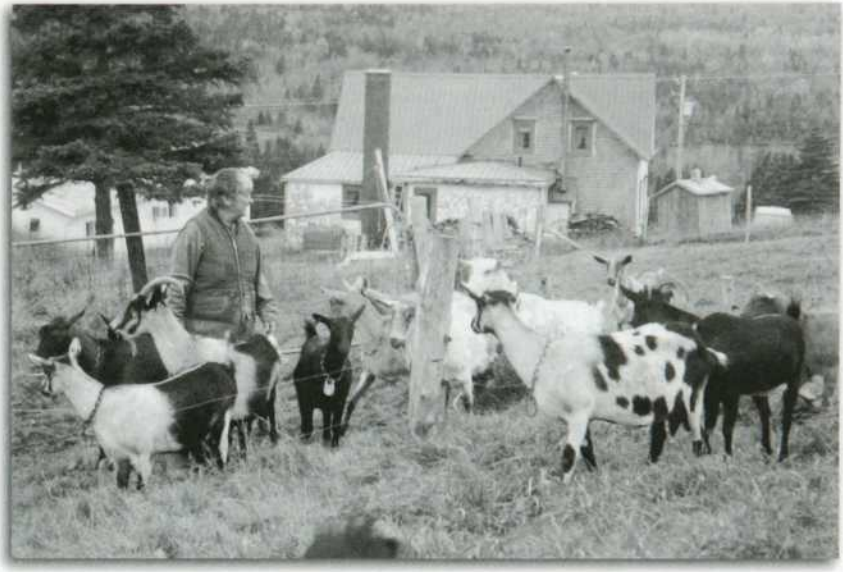


Photo : D. Raby

Quelques chèvres du cheptel de la chèvrerie-fromagerie Chimo.



Photo : D. Raby

La coopérative de production maraîchère de Bonaventure spécialisée dans la pomme de terre, ne se contente pas de l'ensachage (175 000 sacs par année). Elle commercialise aussi des légumes pré-pelés (250 000 kg/an).



Source : UPA New-Richmond

« Le bon goût frais de la Gaspésie » permet de faire découvrir aux consommateurs les produits locaux. Ici, une présentation dans une épicerie de Chandler.



Photo : Mauril Gonthier

Les Serres du Domaine à Pabos font partie du regroupement « Le bon goût frais de la Gaspésie ».



Photo : D. Raby

L'élevage bovin est le plus répandu en Gaspésie. Ferme G.Y. Inc. de Rivière-au-Renard.



Photo : Ferme R.E. Bourdages

L'andainage du canola consiste à faire de petits tas de canola pour le laisser sécher. Ferme Réjean E. Bourdages de Bonaventure.



Photo : F. Leblanc

Récolte de l'eau d'érable à St-Omer.



Photo : Bleuetière de Penouille

Ce sont des bleuets biologiques qui sont cultivés à la Bleuetière de Penouille de Fontenelle.

CA
Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

980, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 308
Montréal (Québec)
H3C 1A8
Téléphone : (514) 874-0838
Télécopieur : (514) 874-3638

SSJB

Plus de
32 000 membres
au cœur
du Québec

SSJB CENTRE DU QUÉBEC

449, rue Notre-Dame, Drummondville
819-478-2519

Organisme régional d'entraide
et de fierté québécoise

SSJB

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : 843-8851 Télécopieur : 844-6369

Mouvement national des Québécoises et Québécois

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Téléphone : 527-9891
Télécopieur : 527-9460

MNQ

Avec les hommages du MNQ et de ses sociétés affiliées

L'ÂME DE CE PAYS

S'il est venu le temps de se donner un pays, il importe de savoir ce que nous en ferons.

L'Action nationale a accompagné le Québec tout au long de ce siècle. Elle apporte à nouveau une pièce majeure dans la patiente construction de notre projet collectif.



La CSN salue cette initiative qui contribue à la qualité de nos débats.

Océan Indien (1)

Comores

par

Michel Tétu

Professeur à l'Université Laval,
Directeur de *L'Année francophone internationale*

et

Réjean Beaudin

Documentaliste à *L'Année francophone internationale*

Océan Indien

Plusieurs îles ou archipels du Sud-ouest de l'océan Indien font partie de la Francophonie.

Les **Comores**, indépendantes depuis 1975, constituent une république fédérale islamique. Elles furent protectorat (1886) et territoires français d'outre-mer (1946). L'arabe et le français sont langues officielles. On y parle surtout le comorien (d'origine arabe et bantoue) et le swahili. Certains parlent le Kibushi (d'origine malgache).

Mayotte, île séparée des Comores après le référendum de 1974, est une collectivité territoriale française. Le français est langue officielle et on retrouve les composantes linguistiques de l'archipel comorien.

Madagascar a proclamé son indépendance en 1960. Ancien protectorat français (1885), elle fut annexée par la France comme colonie en 1896. Les langues officielles sont le malgache et le français. D'origine malayo-polynésienne, le malgache, langue maternelle de la population, présente une grande unité linguistique à travers le pays, malgré ses variantes dialectales.

Maurice, hôte du V^e^ Sommet de la Francophonie, est un pays indépendant depuis 1968, après avoir été possesion française (1715) et anglaise (1810). L'anglais est langue officielle de l'Assemblée législative et de l'enseignement. Le français, très présent, a un rôle semi-officiel. Le créole est largement employé par la population. On y parle également les langues indiennes (hindi, bohjpouri, tamoul, etc.) et chinoises.

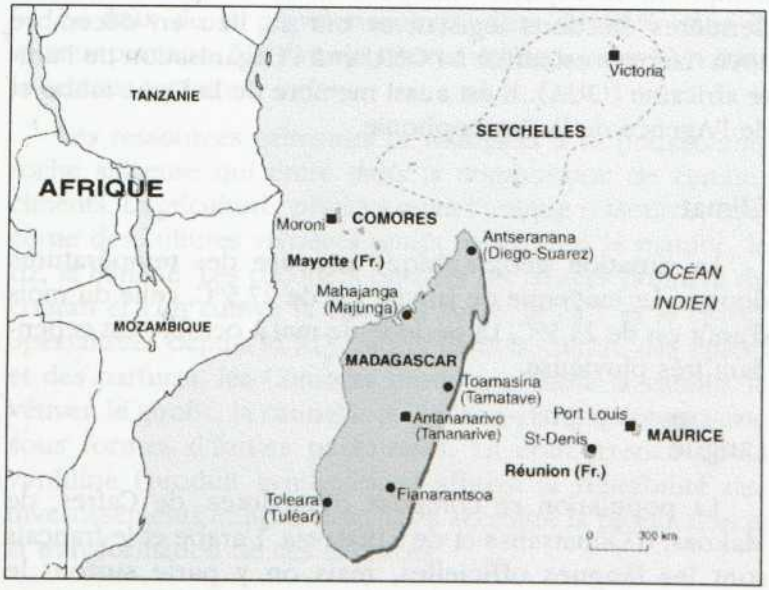
La **Réunion**, possesion française depuis 1649, est un département français d'outre-mer depuis 1946. Le français y est donc langue officielle. Le créole est le moyen de communication naturel de la population. Des langues indiennes ou chinoises (cantonais) sont parlées par un certain nombre de familles.

Les **Seychelles** forment un État indépendant depuis 1976. Elles furent tour à tour possession française (1756) et anglaise (1811). Le créole, l'anglais et le français constituent le trilinguisme officiel mais le créole demeure la langue naturelle, tandis que l'anglais y est plus parlé que le français.

Les Comores

Les Arabes nommèrent l'archipel *Jazayr al-Qamar* (les «îles de la Lune») d'où leur nom actuel de Comores. Leur surnom «îles de la Fantaisie» est tout aussi évocateur car les Comores ont un passé de mille et une nuits, avec pirates, sultans et reines, dans un décor de plages de sable blanc, ombragées d'une flore exceptionnelle et parfumée.

Ces îles, situées à l'entrée du canal de Mozambique, deviennent successivement protectorat français à partir de 1886 et territoire français d'outre-mer en 1946. Les Comores, indépendantes depuis 1975, constituent une république fédérale islamique.



Géographie

Pays de l'océan Indien au nord du canal de Mozambique, les Comores sont formées de plateaux basaltiques surplombant des plaines côtières étroites, découpées ou marécageuses. Les trois îles, volcaniques, isolées et très peuplées composant l'archipel, sont Anjouan, Grande-Comore (ou Ngazidja) et Mohéli. Elles représentent une superficie de 2 170 km², avec une population de 529 000 habitants. La capitale, **Moroni**, compte 80 000 habitants et sa principale ville, **Mutsamudu**, 15 000 habitants.

Le Kartala, volcan encore actif, culmine à 2 361 mètres à la Grande-Comore et occupe la plus grande partie de l'île : son cratère est un des plus larges du monde.

Gouvernement

La république fédérale islamique des Comores a pour chef d'État actuel Mohamed Taki Abdoulkarim. L'Assemblée comprend 42 députés élus pour un mandat de 4 ans. Les dernières élections législatives ont eu lieu en décembre 1996. Le pays est affilié à l'ONU et à l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il est aussi membre de la Ligue arabe et de l'Agence de la Francophonie.

Climat

La situation géographique procure des températures douces. La moyenne de janvier est de 27,5°C, celle du mois d'août est de 23,5°C. La période de mai à octobre est cependant très pluvieuse.

Langue

La population se compose d'Antalotes, de Cafres, de Makoas, d'Oimatsahas et de Sakalavas. L'arabe et le français sont les langues officielles, mais on y parle surtout le

comorien (un mélange d'arabe et de swahili). Le taux d'analphabètes de 15 ans et plus est de 47%.

La religion est majoritairement musulmane avec une infime proportion de christianisme.

Économie

De nombreux Comoriens ont émigré en France et dans les pays voisins (Madagascar). La proportion de la population âgée de moins de 15 ans est de 48% et l'accroissement naturel est très élevé avec 34,5 pour 1000 habitants. Ce pays fait partie des 10 pays où l'apport journalier en calories est le plus faible avec 1760 calories par habitant. L'espérance de vie est faible comparée à celle des pays occidentaux : celle des hommes est de 56 ans et celle des femmes est de 60 ans.

Dans ce pays pauvre, les leviers de commande sont tenus par quelques familles. Le pourcentage de la population active est de 29,6% et le revenu par habitant est de 1 317 $ en 1998. Le franc comorien vaut 0,002 $ américain.

Le taux de la population active est de 65 % dans le secteur primaire, 5 % dans le secteur secondaire et 30 % dans le secteur tertiaire.

Les ressources primaires se réduisent à la pouzzolane, roche siliceuse qui entre dans la composition de certains ciments. L'agriculture, pratiquement l'unique ressource, concerne des cultures vivrières plutôt médiocres, le manioc, le riz, la banane. Les cocotiers bordant les rivages donnent du coprah et l'on cultive la canne à sucre, le café et le citron. Spécialisées depuis le XIX^{e} siècle dans la culture des épices et des parfums, les Comores produisent aussi la vanille, le vétiver, le girofle, la cannelle et le ylang-ylang qu'on exporte sous formes d'huiles parfumées. La concurrence de la vanilline (produit synthétique) affecte la rentabilité des investissements français destinés à accroître la production et la transformation de ces essences.

La pêche s'est développée : la faune marine comprend le thon, le barracuda, le requin et le coelacanthe, un poisson très primitif que l'on croyait disparu. On rapporte une capture de 13 500 tonnes de poisson en 1994, soit 25 kg par habitant, mais des interdits s'attachent à sa consommation.

Les importations comprennent le riz, les produits pétroliers, le matériel de transport, le ciment, le fer. La France reçoit 54 % des exportations tandis que l'Allemagne et les États-Unis en reçoivent chacun 18 %.

Communications

Les Comores disposent de quatre aéroports, dont l'aéroport international de Hahaya, sur la Grande-Comore. Le réseau routier est de 605 kilomètres. Il n'y a pas de chaîne de télévision nationale, mais en revanche plusieurs stations et groupes radiophoniques : Radio-Comores (Gouv.), Radio Tropic FM.

Histoire

Les premiers habitants des Comores sont probablement originaires d'Afrique orientale. Les courants marins et les moussons rendent également probable un ancien peuplement asiatique. Des documents attestent que les Comores furent connues très tôt des navigateurs sémites. Du mélange de ces populations africaines, sémites et asiatiques découleraient les premiers Comoriens, les « Antalotes », terme malgache signifiant « les gens de la mer ».

Entre le X^{e} et le XVI^{e} siècle, des vagues de peuplements arabes auraient atteint les Comores, mais sans laisser de traces probantes de leur occupation.

Entre 1500 et 1505, les Portugais s'installent en Grande-Comore, dont beaucoup d'habitants émigrent sur les autres îles. Pourtant, les Portugais disparaissent de l'île en 1506

lorsqu'une flotte amène une vague de peuplement chirazien (gens venus d'Afrique orientale et Kilwa).

L'histoire ne se fonde sur des sources écrites locales qu'à l'implantation de ces Arabes dits Chiraziens au XVI^e siècle. Des manuscrits rédigés en arabe, en comorien, en swahili, mais toujours en caractères arabes, permettent de reconstruire les généalogies et de dater les événements. Les Chiraziens donnent aux îles les traits essentiels de leur culture. Mariés avec les filles des chefs locaux, ils créent les grands clans qui, par regroupements, forment des sultanats. L'archipel est intégré au grand commerce swahili.

À partir de 1750, des pirates malgaches attaquent et pillent les villes côtières des Comores. Ils détruisent Domoni en 1780 et, en 1805, ils prennent Iconi. Les femmes de la ville se jettent alors du haut de la falaise dans la mer pour se soustraire à l'esclavage.

En 1817, un traité entre le Royaume-Uni et le roi de Madagascar, Ramada 1^er, abolit la traite des esclaves qui motivait ces razzias.

Des querelles dynastiques opposent ces « sultans batailleurs » qui prennent parfois à leur service des pirates européens. Mais ils ne peuvent s'opposer efficacement aux raids destructeurs des pirates malgaches.

Installés en 1841 à Mayotte, les Français étendent leur protectorat sur Mohéli (1886) puis sur le reste de l'archipel et introduisent une agriculture de plantations (canne à sucre) au détriment de la culture des épices pratiquée par les petits planteurs locaux.

Le XX^e siècle

En 1909, Saïd Ali, le sultan de la Grande-Comore, remet ses droits à la France. L'archipel est rattaché à Madagascar en 1914.

Occupé par les Britanniques durant la Deuxième Guerre mondiale, l'archipel est séparé de Madagascar en 1946 et il est doté du statut de territoire français d'outre-mer, TOM. Ce statut est renouvelé au référendum de 1958 malgré la préférence de Mayotte pour celui de département d'outre-mer. L'archipel obtient son autonomie interne en 1961.

La capitale est alors transférée de Dzaoudzi (Mayotte) à **Moroni** (Grande-Comore). On y trouve les traces du passé arabe : les portails en bois avec versets du Coran, la Mosquée, située près du port, les Galawa, les célèbres bateaux comoriens, le mélange des cultures africaines et orientales. Au nord de Morini, se situe, dans une merveilleuse baie, la ville d'**Isandra**, où se trouve le palais en ruines du sultan, qui remonte au XV^e^ siècle. À **Domini**, on voit les anciennes fortifications, de même que les tombeaux portugais. **Iconi** conserve le palais du sultan, édifié au XVI^e^ siècle, et la forteresse portugaise. On peut survoler le volcan en hélicoptère.

Au référendum portant sur l'autodétermination, île par île, de 1974, l'archipel choisit l'indépendance, sauf Mayotte qui demande son rattachement à la France. Cette île, plus proche de Madagascar que les trois autres et soumise à l'influence française depuis longtemps, ne voulait pas se soumettre à l'autorité des hommes politiques d'Anjouan, majoritaires au sein du nouvel État, en particulier d'Ahmed Abdallah qui proclama unilatéralement l'indépendance en 1975.

Ce dernier est déposé peu après par un comité révolutionnaire présidé par Ali Soïlih qui décrète une « révolution culturelle » et un alignement sur le régime progressiste de Tanzanie. Abdallah est réinstallé en 1978 par des mercenaires qui vont l'assassiner en 1989. Des élections générales portent Saïd Mohamed Djohar au pouvoir l'année suivante.

Une vie politique agitée

L'archipel comorien entre, en 1993, dans une longue période de crise politique. Les élections législatives plusieurs fois reportées, se tiennent enfin les 12 et 20 décembre 1993, mais dans des conditions contestées, surtout dans l'île d'Anjouan où le scrutin est tenu sous étroite surveillance militaire. Le second tour est boycotté par l'opposition. Le Rassemblement dans la République (RDR) (parti du président Saïd Mohammed Djohar) obtient la majorité d'élus.

C'est à cette majorité qu'ont été dévolus les postes de premier ministre (Mohamed Abdou Madi, nommé le 2 janvier 1994) et de président de l'Assemblée fédérale (Mohamed Saïd Abdallah M'Changama, gendre du président, qui a vite fait figure d'homme fort du régime).

L'émotion soulevée par les conditions contestées d'un projet de privatisation de la compagnie Air Comores conduit à la destitution du premier ministre, Mohamed Abdou Madi, remplacé en octobre 1994 par Halifa Houmadi. Une longue grève des enseignants et du personnel de santé, exaspérés par les retards de l'État dans le paiement de leurs salaires, perturbe le deuxième semestre de 1994.

La préparation des élections aux postes de conseillers, prévues pour le 23 avril 1995, provoque de nouvelles turbulences politiques, des menaces de boycottage de la part de l'opposition et finalement un report du scrutin. La tension interne oblige le président de la République, Saïd Mohamed Djohar, a démettre le nouveau premier ministre auquel il substitue, le 25 avril 1995, un ancien ministre des finances, Caambi El Yachourtou.

La République fédérale islamique des Comores connaît en 1995 plusieurs crises graves. La décision du gouvernement Balladur d'exiger à nouveau, à partir du 20 janvier 1995, un visa d'entrée pour les Comoriens désireux de se rendre à Mayotte suscite des protestations gouvernementales et une

assez vive agitation populaire. Le gouvernement français doit envoyer une mission officielle pour calmer les tensions.

Le 28 septembre, Bob Denard, qui était déjà « intervenu » aux Comores pour soutenir le président Ahmed Abdallah (jusqu'au mystérieux assassinat de celui-ci en 1989, assassinat dans lequel on l'accuse d'avoir trempé) débarque à la Grande-Comore en compagnie d'une trentaine de mercenaires. Selon les observateurs, c'est la 17e tentative de coup d'État depuis l'indépendance proclamée en 1975. Une opération des troupes françaises (opération « Azalée ») devait avoir raison de ce putsch. L'affaire se solde par plusieurs morts parmi les soldats comoriens qui avaient rallié Bob Denard et parmi les civils. Elle écarte aussi le vieux président Saïd Mohamed Djohar, passablement en baisse de popularité, exilé à La Réunion et pour un moment interdit de retour à Moroni (il a obtenu en janvier 1996 l'autorisation de rentrer à Moroni). Son premier ministre Caambi El Yachourtu avait formé un gouvernement intérimaire. Mais le règlement des nouvelles élections présidentielles (âge limite des candidatures fixé à soixante-dix ans) l'éliminait *de facto* de la compétition.

La politique intérieure se stabilise, mais...

Depuis leur indépendance en 1975, ce fut la première fois que les Comoriens décidaient par les urnes du changement de président, les précédents ayant été assassinés. Le nouveau président, Mohamed Taki, a nommé comme premier ministre Tadjiddine Ben Saïd Massounde et engagé des négociations avec le FMI et la Banque mondiale sur la politique d'aménagement structurel. Il a publiquement manifesté sa volonté de retour à l'ordre en déplorant que beaucoup de meurtres soient restés impunis : l'exécution publique d'un meurtrier, en septembre 1996 – c'était la première depuis 1978 – a donné beaucoup de crédibilité à ses déclarations.

L'archipel des Comores traverse pourtant en 1997 une nouvelle crise politique. Deux îles, Anjouan et Mohéli, affir-

ment leur volonté de séparer leur sort de celui de la Grande-Comore et réclament leur rattachement à la France. Le médiateur ivoirien Pierre Yéyé, délégué par l'organisation de l'Unité africaine, estime la sécession « inacceptable » et propose la tenue d'une conférence intercomorienne, tandis que le gouvernement comorien se déclare prêt à « élargir le pouvoir des îles ».

Le statut de Mayotte, restée sous statut français lors de la proclamation de l'indépendance des trois autres îles, introduit un élément de déséquilibre dans la région. Les Mahorais bénéficient de salaires plus élevés, d'une protection sociale plus importante. Les nouveaux sécessionnistes demandent surtout de pouvoir bénéficier d'avantages comparables à ceux des Mahorais. Leur revendication est sans doute autant économique que politique.

La crise ne pourra probablement se résoudre durablement que par un règlement concernant l'ensemble des îles comoriennes.

Anjouan ne veut pas céder sur sa revendication séparatiste et continue à réclamer l'indépendance des Comores. En 1998, la situation est toujours bloquée, après les mouvements séparatistes anjouanais, malgré de nombreux efforts de médiation.

La situation provoque dans les îles des accrochages entre les diverses milices anjouanaises en janvier, des émeutes et des barricades à Moroni en mai, le remaniement du gouvernement en Grande-Comore, des divisions entre séparatistes à Anjouan qui amènent le limogeage du premier ministre, remplacé par Chamassi Saîd Omar le 7 juillet. Le 11 juillet, la population a célébré dans la morosité le 23e anniversaire de l'indépendance des Comores.

La situation n'est pas réglée et l'on peut s'attendre à d'autres manifestations.

COMORES - EN BREF

1886 Protectorat français.

1946 L'archipel est détaché administrativement de Madagascar et représenté au Parlement français.

1975 (juillet) Proclamation d'indépendance suivie d'un coup d'État d'Ahmed Abdallah qui sera chassé par le prince Jaffar.

1976 Ali Soilih décrète la « révolution culturelle ».

1978 Retour d'Abdallah avec l'aide des mercenaires dirigés par le Français Bob Denard. Assassinat d'Ali Soilih au pouvoir depuis 1976.

1989 Le président autocratique Abdallah est assassiné le 26 novembre.

1990 Saïd M. Djohar élu président.

1995 Le président Djohar renversé par les mercenaires de Bob Denard. La France intervient et emprisonne Bob Denard.

1996 Saïd Djohar rentre aux Comores (26 janvier). Mohamed Taki est élu président le 16 mars.

1997 Anjouan proclame unilatéralement son indépendance.

Culture

La tradition orale est riche d'emprunts aux littératures orales d'origine persane, arabo-musulmane et africaine. En 1938, une revue malgache a publié en français des *Poésies comoriennes*. En 1980, Mohamed Ahmed Chamanga et Marie-Françoise Rombi ont traduit en français des *Contes comoriens*. En 1985, Mohamed Toihiri a donné le premier roman comorien.

Parmi les écrivains contemporains, mentionnons Youssouf Saïd, 1943, *Mayotte, légendes et histoires drôles*, 1986, de même que A. Mohamed Tohiri, 1955, *La République des imberbes*, 1984, L'Harmattan.

L'Action
NATIONALE

C'est le 82e anniversaire.

***L'Action nationale** est une revue d'idées. Depuis 1917, elle brasse des idées. Sans argent, elle accomplit une œuvre dont l'importance n'est pas mesurable.*

Le fondateur de la revue, ce fut Omer Héroux, le vaillant journaliste du *Devoir*. Depuis 1917, la revue a obtenu la collaboration de 1 700 auteurs. Six précurseurs ont façonné l'âme de la revue : Joseph-Papin Archambault, Lionel Groulx, Esdras Minvile, André Laurendeau, Richard Arès, et François-Albert Angers.

Les 80 000 pages publiées racontent l'histoire du Québec. *L'Action nationale* a exercé une influence sur l'évolution de la société québécoise. Elle a inspiré les regroupements de l'Action libérale nationale, de la Ligue pour la défense du Canada, du Bloc populaire, des États généraux du Canada français et du Mouvement Québec français.

FORCES

Revue de documentation économique et culturelle
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1270
Montréal (Québec) H3A 3C6

Entreprendre, c'est agir ensemble.

Nous sommes la banque des gens d'action.
Des gens d'affaires.
Nous sommes au cœur des réalisations
de ceux qui ont l'esprit d'initiative.
Partenaires pour entreprendre.
Et réussir.



BANQUE NATIONALE

Notre pays, le Québec

« On ne s'entend plus venir au monde »

Michel Garneau

Depuis janvier, *L'Action nationale* s'adresse à 2 000 Québécoises et Québécois qui croient « que le temps est venu de mettre l'avenir au monde » (Gérald Godin).

Le **Bulletin du lundi** commente l'actualité. Il interroge aussi les dirigeants politiques et les leaders de la société québécoise. Il appelle à une action inspirée. Il faut agir. Le temps presse. Les défis sont nombreux. Une vaste mobilisation populaire est nécessaire.

La culture québécoise et l'indépendance du Québec sont la base sur laquelle repose notre orientation. Il sera aussi question d'un Québec qui ne doit pas être « coupé en deux », mais au contraire solidairement réuni. L'évolution de l'économie et l'utilisation de l'épargne populaire sont à l'ordre du jour.

La reproduction des « *Bulletins du lundi* » est ici présentée pour le bénéfice des abonnés qui ne les recoivent pas par courrier électronique.

Le ***Bulletin du Lundi*** ne dépasse jamais 400 mots. Vous pouvez le reproduire et le diffuser sans autorisation. Si Renan avait raison de dire « que ce sont les idées qui mènent le monde », *L'Action nationale* croit que les idées doivent contribuer au progrès du Québec.

Rosaire Morin, directeur de *L'Action nationale*

La santé
Vers un Canada unitaire

Le gouvernement fédéral rêve d'un seul système de santé au Canada. Le budget Martin confirme la tendance. Ottawa utilise les impôts à des fins provinciales. Il légifère dans tous les domaines de la santé, des soins médicaux aux médicaments. Il verse des allocations aux aveugles, aux invalides...

La Loi canadienne sur la santé de 1984 établissait un programme d'assurance-maladie. Le gouvernement fédéral devait financer 50% des coûts. En 1998, la contribution fédérale était tombée à 11,5%. Les provinces ont subi les coupures. La conséquence : des compressions, des fermetures d'hôpitaux, des licenciements...

Avec son dernier budget, le ministre fédéral des Finances centralise davantage. Il établit une nouvelle formule de transfert pour la santé. D'ici l'an 2003-2004, le Québec aura droit à 948 millions $ et l'Ontario à 5,4 milliards $. La province la plus riche reçoit cinq fois plus que le Québec, alors que l'économie ontarienne est en pleine croissance. « On prend l'argent des pauvres pour le donner aux riches ».

Le fédéral crée des inégalités sociales. M. Chrétien entend partager la richesse par les paiements de péréquation. La formule est aléatoire. Dans une récession, les provinces riches recevront autant d'argent que les plus pauvres en transfert de santé. Les coupures unilatérales d'Ottawa dans la péréquation creuseront alors le fossé entre les

régions du Canada. Ce n'est pas une recette pour promouvoir la justice sociale.

Non seulement le gouvernement fédéral décide arbitrairement dans le transfert social, il innove d'une multitude de mesures en santé. Il investira 550 millions $ au cours des trois prochaines années. La « télésanté » échangera de l'information entre les professionnels. Le programme « télésoins » aidera les malades confinés à la maison et le personnel chargé de leurs soins. Des millions $ seront aussi dépensés pour la nutrition prénatale, la salubrité des aliments et le contrôle des substances toxiques.

L'offensive fédérale est arrogante. Elle est l'indication d'une croisade pour un Canada unitaire. Le pouvoir exclusif des provinces en matière de santé est abjuré. Les priorités sont déterminées par Ottawa qui possède l'argent. Le Québec doit se satisfaire des miettes qui restent sur la table après le festin. Les 101 députés fédéraux et libéraux de l'Ontario représentent la raison du plus fort.

Le premier ministre Bouchard a raison de mobiliser les Québécoises et les Québécois contre l'invasion fédérale. Il a raison de dénoncer le gouvernement fédéral qui « distribue son surplus en soutirant des concessions aux provinces et qui continue de faire des gestes unilatéraux ». Il a raison de craindre l'arbitraire et l'absolutisme du fédéral. La santé constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain. Aucun compromis ne peut être fait dans ce domaine. Le Québec n'est pas l'Ile-du-Prince-Édouard.

Concrètement, le Québec doit être le seul responsable sur son territoire de toute dépense publique dans la santé. Le Québec du présent et de l'avenir doit maîtriser son propre destin. Il ne peut se satisfaire d'un transfert de fonds dont le volume dépend de la volonté fédérale. Il doit **réclamer des points d'impôt** correspondant aux compensations auxquelles il a droit. Les points d'impôt sont irréversibles.

Ottawa ne peut les annuler selon le caprice du représentant de Sa Majesté la Reine du Canada et de l'Angleterre.

Bulletin V, 22 février 1999

L'assurance-emploi

Robin des bois volait les riches pour donner aux pauvres. Le gouvernement fédéral vole les pauvres pour donner aux riches. Le budget Martin le démontre une autre fois. Les crédits budgétaires confirment un surplus de 20 milliards $ dans l'assurance-emploi. Le rythme de l'augmentation est de 700 000 $ à l'heure.

La Loi sur l'assurance-emploi était claire. Les fonds de la caisse devaient être utilisés dans le versement des prestations aux chômeurs. S'il y avait un excédent, l'argent appartenait aux employeurs et aux employés. Mais le fédéral ne respecte pas la Loi. Il a adopté de nouvelles règles qui rendent 800 000 chômeurs canadiens inadmissibles aux prestations. Il a même réduit les bénéfices.

À la fin des années 80, l'assurance-chômage assurait une protection à 90% des personnes sans emploi. En 1999, le régime ne verse des prestations qu'à 40% des personnes sans emploi.

Le fédéral ne contribue plus à la caisse. Mais il détermine les orientations. Il s'approprie les surplus. Il détourne des fonds à d'autres fins que le soutien des personnes sans emploi : réductions d'impôt, amortissement de la dette, équilibre budgétaire... L'assurance-emploi est devenue une taxe sur le travail qui établit de généreux programmes dans des champs de pouvoirs exclusifs des provinces.

La vérité est cachée. À titre d'exemple, le ministre du Développement des ressources humaines possède le rapport

d'évaluation du régime pour l'année 1998. Il en retarde la publication.

Le fédéral doit cesser de tripoter dans des fonds qui ne lui appartiennent pas. La création d'une caisse indépendante est prioritaire. Les employeurs et les employés qui cotisent doivent en être les seuls gestionnaires. Les surplus doivent servir à l'amélioration du système et à la réduction des cotisations.

Dans ce débat, il ne faut pas oublier que la compétence constitutionnelle sur l'assurance-chômage a été transférée au fédéral pour le temps de la guerre. Le consentement du Québec a été transmis par une lettre du premier ministre Adélard Godbout, sans consultation de la Législature du Québec. Dans la bataille constitutionnelle, le Québec doit récupérer le droit de légiférer et le pouvoir d'administrer la caisse de l'assurance-emploi. Autrement, le Québec perd le contrôle de la législation ouvrière.

Le gouvernement fédéral a entrepris la lutte contre les chômeurs et non contre le chômage. C'est pourquoi il faut appuyer la Coalition sur l'assurance-emploi. Il faut appuyer l'action de la CSN qui conteste la loi en Cour supérieure. Elle demande de déclarer illégale et inconstitutionnelle l'utilisation de la caisse d'assurance-emploi à d'autres fins que le versement de prestations de chômage aux assurés.

Si le gouvernement du Québec osait créer une caisse d'assurance-emploi administrée par les employeurs et les cotisants, M. Chrétien en perdrait le sommeil. Le Québec agrandirait son espace de liberté.

Bulletin VI, 1er Mars 99

Les bourses du millénaire

Les querelles constitutionnelles sont presque toujours fermentées par Ottawa. Les bourses du millénaire sont une attaque insidieuse contre le pouvoir exclusif du Québec en matière d'éducation. Elles ne sont qu'un autre épisode du conflit Ottawa-Québec.

Les besoins québécois ne correspondent pas au projet fédéral. Le Québec possède la formule de prêts et de bourses la plus avantageuse au Canada. Les étudiants québécois connaissent le plus bas niveau d'endettement à la fin de leurs études. Les frais de scolarité sont inférieurs à ceux des autres provinces.

Le hochet de Jean Chrétien n'est pas un monument dressé à sa gloire. Il est une invention irrationnelle. Les bourses d'une valeur de 3 000 $, portant l'effigie de la feuille d'érable, augmenteront le nombre des étudiants dans des universités impuissantes à dispenser une formation de qualité. Ce sont les universités qui ont besoin des trois milliards $. Les 750 millions $ destinés au Québec seraient plus profitables s'ils étaient utilisés dans l'enseignement supérieur, l'engagement de jeunes diplômés, la modernisation des laboratoires et l'enrichissement des bibliothèques.

Le fédéral a accouché d'une fondation pour assurer la visibilité fédérale. Une fondation imposera au Québec une politique dans un domaine qui relève de sa compétence. L'État du Québec devra discuter avec un organisme non imputable aux contribuables. C'est là une attitude méprisante. Est-ce une nouvelle orientation du fédéralisme canadien?

Le grand patron de Bell Canada, Jean Monty, est nommé président d'un organisme qui contourne la Loi constitutionnelle de façon infâme. Le Canada anglais sera bien servi. La banque Toronto Dominion sera le banquier. Les gestionnaires sont Phillips, Hager & North de Vancouver, TD Asset Management et YMG Capital Management de Toronto.

Le gouvernement du Québec n'a pas le choix. Il doit réclamer que le fédéral lui verse la part qui lui revient pour l'investir dans les besoins véritables des Québécoises et des Québécois. La richesse opulente d'Ottawa est révoltante dans un système politique où les provinces doivent leurs indigences à l'avidité fiscale fédérale.

Bulletin VII, Les bourses du millénaire, 8 mars 1999

Desjardins

Alphonse Desjardins, c'est l'architecte de la plus grande réussite québécoise. Il voulait protéger « cette classe... livrée pieds et poings liés à toute la rapacité des exploiteurs, des intermédiaires avides, souvent malhonnêtes et fraudeurs[1]. » Le fondateur s'opposait à tous les « tuyaux permettant à la pompe aspirante de la grande cité de drainer jusqu'à la dernière goutte de l'épargne locale[2]. »

En 1999, Desjardins abandonne-t-il à leur sort les membres qui n'ont pas le sou? Fait-il de l'éducation coopérative? Favorise-t-il la participation des sociétaires? Respecte-t-il davantage la personne que le capital? L'intercoopération est-elle une réalité?

Une adaptation s'imposait. Mais la fin du siècle ne ressemble pas au début. L'adaptation choisie est toute croche. Aux premières heures de l'an 2000, ce sera la fin du commencement. Les caisses coopératives seront mortes. Dans la vraie vie, Desjardins appauvrit le milieu. Il est une « pompe aspirante » qui draine « l'épargne locale » vers les grands centres. Il ferme des centaines de caisses et il entend

1. *Réflexions d'Alphonse Desjardins*, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjarinds du Québec, 1986, p. 12.

2. Lettre à Jules Dorion, Québec, 23 janvier 1913, *Réflexions d'Alphonse Desjardins*, CCPED.

fusionner les fédérations. Le capitalisme triomphe. Le sociétaire est un consommateur, un client.

Desjardins détruit les pierres de la campagne québécoise. Il commet un crime social plus pernicieux que la fermeture des bureaux de poste. Il lui avait fallu un siècle pour bâtir une réussite merveilleuse. En moins d'une décennie, il contribuera à son effondrement. Il rasera un avenir laborieusement échafaudé.

Dans la vision du village global, Desjardins livre les pauvres « pieds et poings liés à toute la rapacité des exploiteurs, des intermédiaires avides, souvent malhonnêtes et fraudeurs... » Dans le pays réel, c'est vers les prêteurs à gages que la « réingénierie » dirige les plus faibles.

Il y a peut-être une lueur d'espoir. Si la coopération reprenait vie...? Si l'éducation coopérative renaissait...? Si les caisses récalcitrantes se regroupaient autour de la Fédération des caisses d'économie...? Jadis, il existait la petite fédération de caisses populaires de Montréal que les malins appelaient « la Fédération des protestants »... Elle devrait renaître de ses cendres. La coopération, c'est la prééminence du service social sur l'intérêt. C'est un instrument de développement.

Bulletin VIII, Desjardins, 15 mars 1999

Lectures

NOUS AVONS REÇU :

Roland Arpin
Le Musée de la Civilisation, Une histoire d'amour, Fides, 1998, 175 p.

Chantal Bouchard,
La langue et le nombril, Histoire d'une obsession québécoise, Fides, 303 p.

Émile Boudreau
Un enfant de la grande dépression, Lanctôt Éditeur, 1998, 390 p.

Gregory Baum,
Le nationalisme, perspectives éthiques et religieuses, Bellarmin, 1998, 196 p.

Raymond Beaudry, Hugues Dionne
En quête d'une communauté locale, Éditions Trois-Pistoles, 1998, 244 p.

Gérard Bouchard, John A. Dickinson, Joseph Goy (sous la direction de,)
Les exclus de la terre en France et au Québec XVII^e-XX^e siècles, Septentrion, 1998, 336 p.

Robert Comeau, Bernard Dionne,
À propos de l'Histoire nationale, Éditions du Septentrion, 1998, 160 p.

Léon Dion,
La révolution déroutée, 1960-1976, Boréal, 1998, 324 p.

Richard Dubé,
Trésors de société, Les Collections du Musée de la civilisation, Fides, 1998, 255 p.

Pierre Fortin (sous la direction de)
La réforme de la Santé au Québec, Fides, 1999, 243 p.

Louis Fournier
FLQ, Histoire d'un mouvement clandestin, Lanctôt Éditeur, 1998, 533 p.

Jacques Grand'Maison
Au nom de la conscience, une volée de bois vert, Fides, 1998, 57 p.

Daniel Jacques
Nationalisme et modernité, Boréal, 1998, 268 p.

Jacques Keable
Le monde selon Marcel Pepin, Lanctôt Éditeur, 1998, 340 p.

Serge Lambert et Eugen Kedl
Le Cœur-du-Québec, La Mauricie et le Centre-du-Québec, Éditions GID/Les Publications du Québec, 1998, 271 p.

Laurent Laplante,
La personne immédiate, L'Hexagone, 1998, 270 p.

Victor-Lévy Beaulieu,
Québec Ostinato, Éditions Trois-Pistoles, 1998, 130 p.
Les contes québécois, Éditions Trois-Pistoles, 1998, 149 p.

Nelson Michaud,
L'énigme du Sphinx, Regards sur la vie politique d'un nationaliste, Presses de l'Université Laval, 1998, 267 p.

Denis Monière,
Votez pour moi, Une histoire politique du Québec moderne à travers la publicité électorale, Fides, 1998, 246 p.

Lucie K. Morisset
Arvida, Cité industrielle, Une épopée urbaine en Amérique, Septentrion, 1998, 251 p.

Pierrette Mulazzi
L'argent et le savoir, Enquête sur la recherche universitaire, HMH, 1998, 170 p.

Jacques Parizeau
Le Québec et la mondialisation. Une bouteille à la mer?, VLB Éditeur, 1998, 48 p.

Marc-Urbain Proulx, (sous la direction de)
Une région dans la turbulence, Presses de l'Université du Québec, 1998, 239 p.

Paul-Émile Roy
Lectures québécoises et indépendance, Éditions du Méridien, 1999, 203 p.

Michel Sarra-Bournet,
Le pays de tous les Québécois, Diversité culturelle et souveraineté, VLB éditeur, 1998, 254 p.

Pierre Vadeboncœur,
Qui est le chevalier?, Léméac, 1998, 89 p.

Jean-Philippe Warren
Un supplément d'âme, Les intentions primordiales de Fernand Dumont, Presses Université Laval, 1998, 176 p.



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



Sans frais : 1-800-363-6294
E-mail : maxcap@istar.ca

Gilles Bertrand
Président, Directeur-général

MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

321 de la Commune Ouest, Suite 100, Vieux Montréal (Québec) H2Y 2E1
Télécopieur : (514) 843-0418 **Téléphone : (514) 843-4000**



Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

Michel Taillefer
Président
Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799
Télécopieur : (514) 355-7923
mtaillefer@sta-conseil.com

5125, rue du Trianon, bureau 560, Montréal (QC) H1M 2S5

Au cœur du Quartier Latin, dans une rue calme,
découvrez un hôtel de charme.

HÔTEL DU COLLÈGE DE FRANCE
★★ NC

7, rue Thénard, 75005 Paris

Tél (33) 1 43 26 78 36
Télécopie (33) 1 46 34 58 29

-15 % aux lecteurs
de *L'Action nationale*

Comptes rendus de lecture

Daniel St-Arnaud

Pierre Millet en Iroquoisie au XVII^e siècle : le sachem portait la soutane, Septentrion, Sillery, 1998, 203 p.

Non, il ne s'agit pas d'un martyr canadien que l'histoire aurait oublié. En fait si l'histoire a effectivement oublié le héros de cet ouvrage c'est peut-être parce qu'il est décédé dans son lit le dernier jour de l'année 1708. Pourtant, les occasions d'une mort plus « glorieuse » n'ont pas manqué pour Pierre Millet, ce jésuite qui a œuvré en Nouvelle-France pendant plus de 40 ans dont la majeure partie en Iroquoisie. Si, bien sûr, le goupillon occupait une place primordiale dans la besace de ce grand voyageur, comme le montre l'auteur, Millet fut davantage qu'un missionnaire, la diplomatie faisant partie de ses responsabilités. L'objectif visé par ce volume est de chercher à mieux comprendre à la fois un personnage, ses motivations, ses gestes et ses propos. Pour y arriver, l'auteur annonce d'entrée de jeu qu'il fait de l'ethno-

histoire, c'est-à-dire qu'il utilise une démarche d'enquête qui articule les concepts de l'ethnologie au travail de l'historien.

Mais à mon avis, le principal mérite de Daniel St-Arnaud consiste à très bien mettre en évidence, à travers les différentes fonctions de son coureur de bois en soutane, les multiples facettes de la société iroquoise. Les événements de l'été 1990 avaient permis aux Québécois, en oubliant les lendemains de Meech, de se familiariser avec certaines caractéristiques traditionnelles propres aux Iroquois : les maisons longues, les mères de clans, les Anciens, etc. On retrouve tout ceci, avec force détails, dans cet ouvrage tiré d'une thèse de maîtrise soutenue à l'Université Laval. Pour en bénéficier, le lecteur non spécialisé sautera le premier chapitre que l'auteur semble avoir cru bon conserver pour prouver sa capacité de répondre aux exigences académiques de sa confrérie.

Comme on le devine bien, le commerce de la fourrure occupa une grande part des préoccupations des Amérindiens suite à l'arrivée des blancs. C'est toute la structure de leur vie économique qui s'en trouva fortement modifiée et l'ouvrage le montre très bien. Mais ce qui va intéresser les lecteurs de ma génération, qui se rappelleront les récits de leur enfance sur les valeureux saints martyrs canadiens, c'est la place et la signification de ces sinistres cérémonies de mise à mort lente pour les Iroquois et pour leurs victimes. Ce qui apparaît à première vue comme relevant de la barbarie la plus primaire trouve, à défaut d'une justification, à tout le moins, une explication. Tout comme on en a trouvé pour d'autres sociétés ou civilisations telle celle des Incas pour ne prendre que cet exemple. L'auteur cite d'autres auteurs pour montrer que : « Le sacrifice de prisonniers visait à rétablir l'équilibre spirituel de la communauté, le déséquilibre survenait lorsqu'un membre de la communauté connaissait une fin tragique ou violente. Par le sacrifice, on tentait d'apaiser l'âme ayant été tourmentée par son arrivée brusque et prématurée dans le monde des esprits ». Ces condamnés n'étaient pas toujours malheureux vraisemblablement car leur mort,

dans de telles conditions, avait pour eux aussi une portée bénéfique. On peut y voir, dans une certaine mesure, l'équivalent d'une forme de purgatoire pour les chrétiens.

Leur sort, bien souvent, se trouvait sous la dépendance du pouvoir de femmes dont l'influence s'avérait déterminante. Millet montra dans ces écrits publiés dans les *Relations* quelle étendue pouvait prendre le pouvoir des femmes et c'est le mérite de l'auteur de bien informer ses lecteurs sur une réalité qui ferait pâlir d'envie les femmes de toutes les sociétés dites avancées du 20e siècle où leur droit de vote ne date que de quelques dizaines d'années.

L'ouvrage est fort bien écrit, comme tous ceux auxquels Septentrion nous a habitués. Je n'y ai vu qu'un anglicisme qui a échappé au correcteur. Cependant, on trouve certaines maladresses sous la forme de répétitions inutiles. Après avoir lu à pas moins de trois reprises que Pierre Millet se vantait d'avoir prédit au grand dam des sorciers iroquois, l'éclipse de lune du 21 janvier 1671, le lecteur ne pourra jamais l'oublier. Mais, et c'est ce qui importe, s'il avait quelques soupçons sur la solidité de la structure sociale des ennemis de nos ancêtres, il en trouva ici une fort intéressante confirmation.

André Joyal

Émile Boudreau

Un enfant de la grande dépression,
Lanctôt Éditeur, 1998, 389 pages

«Je suis né le 12 décembre 1915 à Alcida, paroisse de Beresford, comté de Gloucester, «dans les terres», à quelque cinq milles de la mer, dans le haut de la rivière Nigadoo». En entreprenant par cette phrase la rédaction de son autobiographie, Émile Boudreau donne le ton à tout l'ouvrage : il va utiliser une langue concise, toujours propre, mais sans artifice littéraire. C'est bien écrit même si Émile Boudreau ne tente pas de séduire par son style. Il veut combler un «manque» dans notre mémoire collective.

Et il réussit. De son coin de pays natal – et aride – du nord-est du Nouveau-Brunswick, qu'il quitte en bas âge pour La Tuque au Québec dans l'espoir d'y trouver un brin de décence économique, jusqu'au départ définitif de la famille pour les terres de la colonisation en Abitibi, Émile Boudreau se révèle un conteur efficace de la vie très dure d'une bonne partie des agriculteurs, comme des travailleurs d'usine ou des mines, pendant la période correspondant aux 35 premières années de sa vie. Pour lui, la crise a sans doute duré toutes ces années ; d'où son titre plus accrocheur que bien fondé historiquement.

À ceux – la majorité – qui n'ont connu ni la vie dans les campagnes alors que le premier conflit mondial se déchaînait, ni la misère dans les villes durant la vraie crise à partir de 1929, Émile Boudreau propose des récits centrés essentiellement sur les expériences d'un petit gars, d'un adolescent, d'un jeune homme bien représentatifs de leur milieu, des récits portant en particulier sur la condition des travailleurs en usine, aux chantiers en hiver, dans les mines ou sur les terres à défricher en pays de colonisation. C'est notre histoire, bien méconnue, illustrée par la débrouillardise de tous ces gens qui l'ont faite à force de leurs bras.

L'espèce de candeur avec laquelle l'auteur raconte tous ses souvenirs, les moins comme les plus honorables, sans respect humain ni rectitude politique, rend l'ouvrage attachant. Par ailleurs, ses récits – généralement courts et vivants – sont truffés de détails ; on se demande comment il peut s'en rappeler, à plus de 80 ans d'âge. Malgré sa promesse – en avant-propos – de ne pas « romancer » son récit, peut-être a-t-il un peu embelli ses souvenirs ? Sa mémoire est, en tout cas, exceptionnelle. Il faut attendre à la fin du volume pour le voir s'accuser de quelques blancs de mémoire.

Avec le temps, le lecteur s'essouflera peut-être malgré l'intérêt suscité par la plupart des récits contenus dans cet ouvrage de près de 400 pages bien tassées. Il pourrait alors

convenir de l'aborder par étapes ; parce qu'il mérite l'attention du lecteur jusqu'à son terme.

L'autobiographie s'arrête au moment où Émile Boudreau se lance dans une carrière de 33 ans comme permanent syndical. Ça fera partie du deuxième tome, « si Dieu me prête vie », dit l'auteur.

Gaston Dugas

Robert Larin

Brève histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVI^e – XIX^e siècles),
Éditions de la Paix, 1998, 206 p.

L'immigration d'origine protestante a rarement fait l'objet d'études approfondies. Voulant souligner le quatrième centenaire de l'Édit de Nantes, signé par Henri IV le 13 avril 1598, l'auteur retrace l'histoire et la pénétration du protestantisme français en Amérique du XVI^e au XIX^e siècles. Vous découvrirez peut-être parmi les noms de personnages historiques, tels Roberval et de Monts, huguenots reconnus, celui de l'un de vos ancêtres, huguenot souvent méconnu.

Le roi Henri IV a promulgué l'Édit de Nantes en France le 15 avril 1598. Cet édit était basé sur le principe de réciprocité, soit de donner aux protestants en France des conditions de pratique religieuse semblables à celles des catholiques en Angleterre.

En 1685, Louis XIV sentant sa mort prochaine et voulant sauver son âme, écrit madame de Maintenon (page 103), révoqua l'édit. Les persécutions déjà coutumières augmentèrent, la fuite des capitaux et d'une population aisée s'accentua pour aller grossir le nombre des ennemis jurés de la France dans presque tous les pays européens, surtout en Suisse et aux Pays-Bas. Plusieurs protestants fuirent en Grande-Bretagne pour rejoindre les armées du roi ennemi de la France et le combattre, notamment en venant prendre le

Canada. C'est ce qui arriva en 1628, les frères Kirke étaient nés d'une mère française à Dieppe (page 76); et en 1759, sur les Plaines d'Abraham, beaucoup de soldats et d'officiers anglais étaient d'origine française et parlaient encore le français, même s'ils étaient réfugiés dans les colonies américaines (page 87).

La chute du Canada provoqua un curieux renversement de situation: les protestants toujours persécutés et forcés à l'abjuration sous le Régime français devenaient alors les maîtres. Et la hiérarchie catholique s'est alliée au conquérant. C'est ainsi qu'en 1837, l'Église toujours fidèle à elle-même, a tout fait pour contrer la rébellion des Patriotes.

Rien de surprenant alors que les chefs de la révolte se soient éloignés de l'Église, comme Louis-Joseph Papineau et ses proches. Même des membres du clergé ont apostasié et embrassé la religion protestante, notamment les curés de Beauharnois, de Terrebonne, des Éboulements, etc. (page 168).

Un bon nombre de fidèles furent si déçus de leur Église qu'ils étaient prêts à communier à la première «autre» religion qui se présenterait. Charles Chiniquy et les missionnaires anglais et suisses eurent la partie belle. Saint-Blaise et L'Acadie, particulièrement, les accueillirent pour créer la mission Grande-Ligne qui existe toujours.

Les protestants du Régime anglais nous ont-ils autant maltraités qu'on les a maltraités sous le Régime français?... Si l'intolérance religieuse n'avait pas été notre lot à cette époque, est-ce que nos relations avec les nouvelles colonies américaines «protestantes» auraient été différentes? La face de l'Amérique aurait pu être toute autre. Pourquoi pas un Canada français (catholique et/ou protestant) au nord des États-Unis anglo-protestants?... Après avoir lu ce livre, pourquoi ne pas rêver d'un peu plus d'harmonie en repétrissant l'Histoire?

Courrier des lecteurs

L'économie sociale

Au Québec, l'économie sociale est déjà bien enclenchée. À preuve, la mise sur pied de 100 Centres locaux de développement (CLD) depuis le 1er avril 1998. *Il s'agit de structures simplifiées pour que les gens se retrouvent plus facilement, des pouvoirs accrus pour les communautés locales et des budgets gérés par les gens du milieu*[1]. Les CLD offrent localement des services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier aux entrepreneurs potentiels ou déjà en affaires, individuels ou collectifs, y compris les entreprises d'économie sociale. Chaque CLD dispose d'un budget alimenté conjointement par le gouvernement et les municipalités pour réaliser les mandats qui lui sont confiés.

Dans la vision agrandie des mutations de la société québécoise, l'économie sociale et solidaire semble orienter

1. *CLD et économie sociale* par Gilles Lehouillier, Ministère des régions, Revue *Municipalités*, août-septembre 1998, page 22.

une approche favorable à la restructuration de plusieurs milieux. Ce qui ne pourrait que favoriser les futures générales à partir de valeurs intégrant le travail, mais aussi un modèle de participation où les individus auraient le sentiment de vivre dans une cité plus humaine. Et surtout, parce que l'encadrement à travers l'éducation, à travers les liens jeunesses-aînés, inclus-exclus pourrait favoriser la cohésion sociale et le remembrement de certaines familles éclatées.

Jeanne Gagnon, écrivaine, Montréal



La démocratie

À ceux et celles qui pourraient encore en douter, les partitionnistes d'aujourd'hui ne sont pas autre chose qu'un maillon de la chaîne qui lie le peuple québécois au Canada. Ces fédéralistes, très majoritairement anglophones, menacent de séparer du Québec les municipalités qui auraient voté NON après un référendum victorieux pour les souverainistes. Leur but est de rester Canadiens ; leur loi est celle des deux poids, deux mesures. Plusieurs exemples rappellent ce non-respect des règles démocratiques de la part des partisans de l'unité canadienne à tout prix :

- La constitution canadienne et sa modification de 1982 ne furent jamais soumises à l'approbation du peuple.
- Les résultats référendaires doivent être respectés par tous les Québécois lorsque les fédéralistes gagnent. La souveraineté des régions ayant voté OUI le 30 octobre 1995 ne serait évidemment pas envisageable.
- Au début du siècle, le Québec a perdu, avec le Labrador, 21 % de son territoire. Cela au profit de Terre-Neuve, un territoire anglais.

Jocelyn Jalette, Joliette



Pontiac

Entre 1991 et 1996, la population totale du Pontiac n'augmente que de 435 personnes pour atteindre 15 435 habitants, parmi lesquels 9 150, soit 59,28 % sont de langue maternelle anglaise.

Durant la même période, la population anglophone croît de 9,34 %, une conséquence directe de l'assimilation francophone qui atteint un taux de 11,88 %. Ce pourcentage d'assimilation est le plus élevé de toutes les régions du Québec... L'unilinguisme « sans regret » des anglophones et le bilinguisme « à sens unique » des francophones seraient en bonne partie responsables de ce taux inacceptable d'assimilation dans cette région du Québec...

Par exemple, parmi les 1 560 habitants du petit village orangiste de Shawville, chef-lieu anglophone du Pontiac, 1 450 sont de langue maternelle anglaise, mais, résultat de l'assimilation, 1 535 ont l'anglais comme langue d'usage, et plus de 1 165 citoyens sont toujours unilingues anglais ! Plusieurs autres villages de cette région suivent le même profil démolinguistique.

Cependant, il est intéressant de constater que malgré un environnement hostile à la langue française, certains autres villages du Pontiac résistent mieux aux forces du tout-anglais, notamment les villages de Fort-Coulonge et de Mainfield, où les reculs de la langue française se manifestent avec beaucoup moins d'intensité.

Jean-Paul Perreault, Président de *Impératif français*



Julius Grey

Les arguments de Julius Grey sur l'absence d'anglais dans la fonction publique ne tiennent pas. Son allusion à un Québec raté, parce qu'il est français, témoigne du profond

mépris de M. Grey à l'égard du Québec et de son peuple notoirement pluraliste. M. Grey démontre un impérialisme qui ne trompe personne, surtout pas les allophones qui, quoi qu'on en dise, s'intègrent beaucoup plus facilement au Québec que les anglais, une fois la désinformation acquise aux ambassades « canadian » corrigée.

Non, M. Grey, le Québec ne fait pas d'ostracisme à l'égard des Anglais. C'est un pays ouvert, accueillant et, s'il n'y a pas plus d'Anglais dans la fonction publique, c'est que ces derniers ne veulent pas s'y intégrer... du moins tant qu'elle sera française.

Jean-Marie Latreille, Saint-Anicet



Le général de Gaulle

En avril 1960, c'est par le Canada que commence le voyage du général de Gaulle en Amérique. C'est sa troisième visite officielle au Canada et il écrit dans ses mémoires[2] que lors de ses précédents passages (en 1994 et 1945), il n'avait « pu qu'entrevoir les réalités profondes qui font de la Fédération canadienne un État perpétuellement mal à l'aise, ambigu et artificiel. »

Du général francophone Vanier, gouverneur général, il écrit qu'il est d'une race qui ne s'est maintenue « qu'en luttant sans relâche contre toutes les formes d'oppression ou de séduction déployées par les conquérants pour la séduire et la dissoudre. »

Et le fin politicien de Gaulle de conclure ainsi :

« En quittant ce pays, je me demande si ce n'est pas grâce à l'institution d'un État de souche française, à côté d'un autre de souche britannique, coopérant entre eux dans tous les domaines librement et de préférence, associant leurs

2. Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, Librairie Plon, 1970, pp. 256,257 et 260.

deux indépendances afin de les sauvegarder, qu'un jour le Canada effacera l'injustice historique qui le marque (et) s'organisera conformément à ses propres réalités...»

La France doit être à la hauteur de cet illustre personnage qui a tant fait pour elle. Lorsque le général revient au Québec en 1967, son «Vive le Québec libre» n'est pas improvisé mais mûrement réfléchi.

Martin Dion, avocat, Charlemagne



Jean Chrétien

(Une déclaration), peut-être plus subtile, mais non moins révélatrice des positions gagnantes de notre compatriote, plus populaire ailleurs que chez lui : à la question de l'abolition de la monarchie, il répond :

«J'ai assez de problèmes avec les séparatistes du Québec et je ne veux pas avoir de problèmes avec les monarchistes de l'Ontario.»

C'est dire assez clairement que les problèmes de fond ne se régleront pas sur la table de Jean Chrétien. C'est dire aussi que les problèmes ne sont pas mesurés à l'aune objective de la réalité, mais plutôt à l'aune narcissique des perceptions et des réactions de monsieur Chrétien.

Gilles de La Fontaine, Sainte-Marthe-du-Cap



La Conquête ou Invasion

Il est curieux, et combien révélateur, que les Québécois utilisent couramment le premier terme, plutôt que le second. Le terme «Conquête» convient parfaitement aux colonisés contents (C.C.), mais pas autres autres.

Paul Lorrain, L'Acadie



Bell

Je suis estomaquée de (la) décision de vendre les téléphonistes de Bell Canada à une entreprise privée et américaine en plus. Vraiment, je ne comprends pas. Sommes-nous en train d'assister au démantèlement d'une entreprise qui fait partie de notre histoire, de notre patrimoine?...

J'ai toujours cru qu'une entreprise avait un rôle social à jouer. Du moins, l'ai-je appris lors de mon passage au sein de géants tels que Northern Telecom, ASEA Brown Boveri... J'ai toujours imaginé Bell Canada comme étant une entreprise avant-gardiste, d'avenir et près de ses ressources humaines, eh bien là, je viens de perdre quelques illusions.

En tant que professionnelle en ressources humaines, nous avons toujours défendu les intérêts des entreprises qui embauchaient des travailleurs et travailleuses syndiqués. Combien de fois ai-je reçu des appels de sondages qui voulaient arracher notre clientèle et nous proposer Unitel ou Sprint? Combien de fois ai-je répondu que je croyais au géant Bell Canada...? Aujourd'hui, je regarde les appareils téléphoniques sur nos bureaux et à ma résidence et j'ai l'impression d'avoir été roulée.

Combien de fois dans ma vie privée, ai-je été offensée d'entendre des amis annuler leur contrat avec Bell Canada pour s'inscrire auprès de compagnies américaines... C'est comme si j'avais parlé pour rien! J'ai perdu mon temps et ma salive et plusieurs de mes amis avaient donc raison. Bell est en train de nous prouver qu'elle est une entreprise bien ordinaire. Non, décidément, je ne comprends pas. Où sont les valeurs morales et humaines?

Danielle Boulet, Rosemère

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9771

ASSURANCES

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

Avec les employé(e)s de la SAQ, la vente aux mineurs, c'est non! Mais la souveraineté, c'est oui!

SEMB SAQ

Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur:(514) 849-7914

Jean-Nicolas Brousseau
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

TRANSLATEX Communications+

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227

L'Action NATIONALE

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « *L'index des périodiques canadiens* » depuis 1948, dans « *Périodex* » depuis 1984, dans « *Repères* » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

CONCEPTION DE LA COUVERTURE

Jean Gladu

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Montréal

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

ABONNEMENT

	10 numéros	2 0 numéros
Étudiant	22 $	40 $
Personne à faible revenu	25 $	45 $
Personne à revenu moyen	42 $	78 $
Personne à revenu élevé	100 $	175 $
Abonnement de soutien	500 $	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 $	125 $

Un reçu pour impôt est émis pour toute somme supérieure à 42 $.

Numéro de permis : 0341362-22-08

Club des 100 Associés : 1000 $

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 82 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca
Site : http://www.action-nationale.qc.ca

La Ligue d'Action nationale

Président honoraire
François-Albert Angers

Président
Robert Laplante

Vice-présidente
Danielle Gagné

Secrétaire
Jean-François Nadeau

Trésorière
Isabelle Le Breton

Conseillers
Jean-Jacques Chagnon
Paul-Émile Roy

Ex-officio
Rosaire Morin

Secrétariat
Claire Caron
Sylvie Chagnon
Yves Fortin
Laurence Lambert
Olyve Pelletier
Alain Perron

Relationniste
Monique Michaud

Membres
Guy Bouthillier
Claude Duguay
Jean Genest
Colette Lanthier
Alain Laramée
Jean-Marc Léger
Delmas Lévesque
Jacques Martin
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Pierre Noreau
Gilles Rhéaume

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Nicole Boudreau
Jacques Boulay
Hélène Chénier
Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Roméo Paquette
Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites
René Blanchard
Jean-Charles Claveau
Georges Meyers

Comité éditorial

François Aquin
Louis Balthazar
Claude Bariteau
André Beauchamp

Jules Bélanger
Jean-Guy Bissonnette
Gérard Bouchard
Henri Brun

Claudette Carbonneau
Paul-André Comeau
Marcel Couture
Fernand Daoust

Bernard Descôteaux
Nicole de Sève
Clermont Dugas
Andrée Ferretti

Lucia Ferretti
Danielle Gagné
Alain-G. Gagnon
Pierre Graveline

Jean-Claude Guérard
Roger Guy
André Joyal
Pierre-André Julien

Jacques Lacoursière
Claude Lafleur
Danielle Lafontaine
Guy Laforest

Andrée Lajoie
Pierre Lamonde
Simon Langlois
Colette Lanthier

Robert Laplante
Alain Laramée
Léo-Paul Lauzon
Lise Lebrun

Jean-Marc Léger
Pierre Marois
Yves Martin
Yvon Martineau

Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Pierre Noreau
Ferdinand Ouellet

Michel Paillé
Pierre Paquette
Micheline Paradis
Hélène Pelletier-Baillargeon

Guy Rocher
Bruno Roy
Jean-Claude Tardif
Rodrigue Tremblay

Daniel Turp
Pierre Vadeboncœur
Monique Vézina

Soyez notre mécène !

Protégez l'avenir de *L'Action nationale !*

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 $ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

Club des 100 associés

Fernand Allard
Patrick Allen
François-Albert Angers
Gaston-A. Archambault
Jean-Paul Auclair
Paul Banville
Thérèse Baron
Henri Blanc
Antoinette Brassard
Henri Brun
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Côté
Louis-J. Coulombe
Gérard Deguire
Bob Dufour
Yves Duhaime
Nicole Forest
Henri-F. Gautrin
Claude Ghanimé
Paul Grenier
Michel Grimard
Yvon Groulx
Marcel Henry
Lucie Lafortune
Anna Lagacé-Normand
Bernard Lamarre
Jacques-C. Martin
Yvon Martineau
Louis Morache
Rosaire Morin
Arthur Prévost
René Richard
Jacques Rivest
Ivan Roy
Marcel Trottier
Réal Trudel
Cécile Vanier
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora

MARC VEILLEUX
IMPRIMEUR INC.

**Livres* *(200 à 10 000 exemplaires)*
**Manuels techniques*
**Listes de prix*
**Rapports internes*
**Catalogues*
**Listes de membres et répertoires*
**Rapports annuels et agendas*
**Dépliants*
**Brochures*

1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél. : (450) 449-5818 Fax : (450) 449-2140

SNA **SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE**

FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.
Partenaire Optimum®

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711

Le partenaire OPTIMUM®
de la retraite des Québécois

FONDS OPTIMUM®

Les **FONDS OPTIMUM** sont gérés ici même et n'ont rien à envier aux grands noms de l'industrie.

Voyez vous-même :

	Rendements annualisés nets[1]			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions	**3,1 %**	**15,1 %**	**9,5%**	-
Moyenne de l'industrie	*-0,2*	*10,5*	*8,2*	-
International	**14,8**	**16,1**	-	-
Moyenne de l'industrie	*14,9*	*13,5*	-	-
Obligations	**6,9**	**9,6**	**8,5**	**10,8%**
Moyenne de l'industrie	*5,9*	*8,3*	*7,2*	*9,9*
Équilibré	**6,7**	**9,9**	**8,5**	**9,6**
Moyenne de l'industrie	*3,7*	*9,8*	*8,5*	*9,3*
Croissance et revenus	**4,9**			
Moyenne de l'industrie	*3,7*			

Un nombre grandissant de Québécois nous confient leurs épargnes ... Pourquoi pas vous ?

Sans frais : 1 888 OPTIMUM
Internet : fondsoptimum.com

(1) Rendements annualisés moyens nets et moyennes de l'industrie en date du 29 janvier 1999 selon la société indépendante *BellCharts*. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Il est important de lire le prospectus simplifié des Fonds Optimum avant d'y investir. Les FONDS OPTIMUM sont distribués par Optimum Placements inc., une société membre du Groupe Optimum, groupe financier québécois fondé en 1989.

« *Le Fonds de solidarité nous a apporté bien plus que de l'argent à investir. Sa vision des affaires a contribué à enrichir notre propre façon de voir les choses. Aujourd'hui, il suffit de regarder les résultats: de nouveaux emplois, des profits, et le meilleur reste à venir.* »

Allen Poiré
Président, Métallurgie Castech inc.



75 nouveaux emplois.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

9,95 $
Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113

1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Vous êtes en bonne compagnie